# L'accueil,l'écoute et l'évaluation

(Actes du séminaire de formation à La Rochelle les 25, 26 et 27 novembre 1998)

--------------------------------------------------------------------------------

Le troisième séminaire de "Points Jeunes Association, Recherche, Formation", le deuxième à La Rochelle, a tenté de se confronter de face avec le quotidien professionnel.
L'alternance d'interventions de personnes extérieures et de professionnels de Points Accueil, Points Ecoute, Points Jeunes... participe à l'élaboration d'un langage du travail social construit sur une mise en perspective des pratiques.

Pour notre jeune Association, c'est une étape importante. Notre ambition est en effet double :

- être aussi en phase que possible, dans nos réponses aux problématiques contemporaines de la jeunesse ;
- participer à la construction d'une praxis qui, tenant compte des apports des sciences sociales, est capable de s'en dégager, pour construire son langage propre interrogeant savoir-être et savoir-faire professionnels.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous soutiennent dans cette démarche, et en particulier la DRASS Poitou-Charentes qui a financé ce séminaire, et la DDASS 17 qui l'a soutenu. De même nous remercions tous les intervenants qui, outre l'effort de leur intervention, ont accepté le difficile travail de réécriture de leurs propos.

Nous espérons que les lecteurs de ces actes y trouveront intérêt ... et surtout n'hésiteront pas à les questionner, à les critiquer pour avancer avec nous.

Eric Foëx

--------------------------------------------------------------------------------

**SOMMAIRE**

--------------------------------------------------------------------------------

**1 - La question de l'accueil ou le prix à payer - Approche anthropologique et psychanalytique**

M. Claude Fourcade Chef de Projet Développement Social Urbain,

Je voulais commencer par un texte qui m'a paru très important parce qu' à la fois il situe le débat politique sur l'Europe, la question de l'extrémisme et la question de l'individu et du collectif. C'est une citation de MONTESQUIEU dans les pensées, la pensée 748 : « Si je savais quelque chose qui me fut utile et qui fut préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit ; Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fut pas pour ma patrie, je chercherais à l'oublier ; Si je savais quelque chose utile à ma Patrie et qui fut préjudiciable à l'Europe, ou bien utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime ». Ce qu'énonce Montesquieu est aussi ce qu'on appelle aujourd'hui le principe de la subsidiarité.

Si vous avez observé il y a quelques temps le débat politique c'est exactement le contraire de ce qu'a dit Jean-Marie LE PEN qui se préfère toujours sa famille, sa famille à ses voisins, ses voisins à ceux de sa ville, ceux de sa ville à la France, la France à tout autre pays, etc. Cet amour du même et du plus proche n'est pas sans faire penser à l'inseste.

C'est probablement un travail difficile qu'on va essayer de faire, peut-être ça sera facile pour vous mais pour moi ça a été difficile de le faire, de faire un essai de synthèse entre, d'un côté des références anthropologiques, sociologiques, politiques et psychanalytique. La première chose, je crois, c'est qu'il faut se mettre au travail et au travail collectif. Savoir que les choses et les institutions, les lois et les normes sont à la fois données d'avance, c'est-à-dire déjà là avant qu'on naisse et à regarder à comparer à relativiser à questionner avec l'aide de tous, et avec l'aide des arts, des sciences sociales, de l'histoire de la philosophie de l'anthropologie, de la psychanalyse, qui est un art comme la médecine. On ne peut pas et dans le travail que vous faites, on peut encore moins se passer de l'ensemble de ces éclairages. Mais Cauguilhem disait des normes qu'elles étaient aussi à inventer, et non pas à observer. Je crois qu'on est entre ces deux alternatives, les choses qui sont déjà là et les choses qui sont à créer.

Dans un des derniers polars de science fiction que je lisait, au beau milieu du texte, il y avait une phrase soudain, et qui m'a fait réagir : « pense par toi-même eh Ducon ! » . HEGEL disait : « penser, c'est penser par soi-même, la chose même, dans son contexte ». Donc en même temps les choses sont là et en même temps les institutions, les lois, les structures, les raisons de vivre ensemble de faire société sont constamment à créer, à inventer.

## QUESTION DE METHODE

Je vais vous dire deux ou trois choses que je pense ou que je sais d'elles, ce que je pense mais aussi ce que ça pense à travers moi et qui m'empêche parfois de voir et de penser par moi-même. Savoir que personne n'échappe à être pris, parfois à s'engluer dans cette pensée qui existe déjà, qui est déjà là, et de la norme et de la difficulté des choses à inventer ; et dans ce cas oublier que la pluspart des choses sont déjà là. L'erreur c'est de croire (et c'est une remarque de méthode), que l'on est seul au monde, qu'on est le premier et le dernier du monde avec en plus chez tout un chacun - on peut s'en apercevoir tous les jours – l'illusion de l'immortalité. On fait toujours comme si on ne devait jamais mourir !
C'est surtout un travail à entreprendre en commun avec les acteurs . Il y a quelque temps à Point Jeunes, à d'autres moments dans des ''Groupes d'Education Thérapeutique'', à d'autres moments dans des Groupes de Recherche Appliquée, la vigilance des uns par rapport aux autres, et donc le travail collectif, empêche que on s'enferme dans l'un ou l'autre de ces deux écueils : considérer toujours le même, et n'inventer que le différent.

La méthode ne peut pas, dans ce cas là être, une méthode linéaire. C'est une méthode de trame et de chaîne ; c'est-à-dire dans le tissage, et c'est ce que faisait Freud. On va essayer de tirer un certain nombre des fils, le plus doucement possible en essayant de ne pas les casser. Mais bien sûr ils se cassent toujours, et bien sûr ces fils - La question de l'accueil ou le prix à payer - sont noués entre eux, parce que justement les choses ne sont jamais ni univoques ni linéaires et rendent compte simplement que la réalité est une chose qui est tissée, où les fils se croisent entre eux, où les fils sont des liens. Je crois que la première chose qui arrive au bébé qui naît, et à nous dans toute notre histoire, c'est la façon dont les liens vont se nouer, vont se lier, à la fois en nous liant, au sens de nous mettre en relation, mais aussi au sens de nous attacher, de nous ligoter. L'essentiel de l'inconscient ce sont les liens refoulés, c'est-à-dire ce qui fait qu'un certain nombre de choses et de relations qu'on a eues, restent sous la partie immergée de l'iceberg.

Le moi, le nous, le même, l'autre, le semblable, le différent, voilà un certain nombre de fils ; l'individu, le groupe, la société, ce qui fait société ou ce qui fait civilisation, la sauvagerie et la barbarie, ce qui fait la limite du non-humain. Ce que je vais vous dire, est un premier moment traditionnel d'un échange, à savoir que c'est un travail en commun, une formation collective, qui devrait avoir son pendant dans un travail qui se ferait à partir de situations et qui reprendrait la question, non plus sous son angle théorique mais dans ses considérations pratiques. Un exposé général, c'est toujours une illusion, une illusion pour vous, une illusion pour moi parce que je l'ai construit, et que l'ayant construit, je vous le présente comme une chose argumentée, linéaire, alors qu'en vérité quand je l'ai préparé, je l'ai aussi construit dans la contradiction, en prenant un ''truc'' ici un ''truc'' ici, un ''truc'' là et que la restitution n'est jamais l'illustration de la méthode. C'est pour ça qu'il faudrait aussi travailler autrement. Je vous dis ça et en même temps, comme je fais l'exercice convenu qui m'a été commandé, je vais probablement vous laisser cette illusion d'un objet construit, une illusion de cohérence.

Dans la question de l'accueil se pose la question plus générale et plus individuelle à la fois collective et institutionnelle de l'ouverture et de la fermeture à l'autre (comme on dit en psychanalyse le petit autre et le grand Autre).

## LA QUESTION DE L'AUTRE

L'autre, c'est l'étranger, le différent bien sûr, et la pratique de certains écrits nous apprend - et notamment les textes d'Hannah Harendt, ou de Sabine Prokhoris - que la petite différence est ce qui fait le plus problème. L'autre mais aussi le même, le semblable, celui du même groupe, celui du même parti, celui de la même ethnie, celui de la même religion ; et bien entendu la question de l'autre et du même, renvoie chacun, celui qui accueille, et celui qui est accueilli, à l'autre et au même de soi, parce que bien entendu, l'autre est autant en soi même que dans l'autre et le même est autant dans l'autre que soi et c'est ce qui fait la complexité mais c'est aussi ce qui fait les situations explosives parfois. Sabine Prokhoris dit aussi, c'est ce petit boitement qui fait les

grandes histoires amoureuses : ce qui de l'autre me fait, ou peut me faire, tressaillir, vaciller , fendre ou exploser parce qu'il implique de l'autre de moi que j'aime ou que je reconnais ou que je ne peux supporter ou que j'ignore, qui est caché et refoulé, voir forclos. C'est notamment, sans entrer dans le détail, la forclusion, c'est à dire la coupure radicale, le non contact absolu avec un événement de l'autre de moi, qui rencontré dans le moi de l'autre, fait exploser quelque chose qu'on appelle le retour du refoulé. Parfois on est très surpris on se dit : «  pourquoi et comment ai-je pu réagir aussi brutalement, aussi violemment à quelque chose d'aussi petit, quelque chose d'aussi superficiel ».

La question professionnelle (elle se pose à la fois semblablement et différemment pour des bénévoles qui eux-mêmes ne sont pas payés), la question reste comment articuler, c'est-à-dire bien dire, quelque chose d'accueillant, qui protège sans blinder et l'accueillant et l'accueilli, qui les protègent l'un et l'autre du rejet d'une part, et de la mortelle fascination inter individuelle, de la complaisance et aussi de l'exclusion personnelle et institutionnelle. Je crois que la question professionnelle qui est posée et qui a été posée quand on a travaillé avec l'équipe Point Jeunes La Rochelle, c'était bien, à un moment donné, celle-là, c'est-à-dire comment accueillir et en même temps, se protéger et protéger l'autre. Qu'est-ce qui va me protéger et protéger l'autre ? Il y a des tas de choses qui protègent, y compris la théorie, mais comment, malgré tout, faire qu'il y ait quelque chose qui passe de moi à l'autre et de l'autre à moi, de mon même et de mon différent dans l'accueil, la bienvenue.

Deux handicaps et deux caps difficiles à franchir: d'une part la fascination, c'est-à-dire être aspiré par l'autre dans quelque chose qui tient à la fois de la fusion, comme la fusion amoureuse, et de l'impossibilité d'accepter quoique ce soit de l'autre qui est de l'ordre de rejet. Pour les instituions, parce que ce qu'on dit pour les individus vaut aussi pour les institutions, les institutions qui sont des organismes vivants, en tant que tels, même s'ils ne produisent pas les mêmes choses, ils produisent aussi de la complaisance. Elles peuvent dérouler un tapis rouge à toutes les dérives des uns et des autres y compris des accueillis mais aussi des accueillants. Il y a aussi de l'exclusion institutionnelles, vous savez tous qu'un certain nombre d'institutions sont des institutions qui, au fond, n'acceptent pas l'autre mais demandent le même, demandent des gens qui soient parfaitement adaptés à l'institution et non pas le contraire. La question de ces rencontres, donc de l'accueillant et de l'accueilli sont toujours à la fois inter-individuelles et professionnelles, jamais vous n'êtes qu'un professionnel et jamais vous n'êtes qu'un individu, donc vous êtes les deux à la fois et c'est un peu à la fois la facilité et la difficulté de votre métier.

## DU CADRE ET DU RITUEL

La deuxième chose dont je voulais vous parler, c'est un des fils, est la question du cadre, du rituel, de ce qui fait lien ou distance, et la question des valeurs. Je vais le dire assez rapidement, bien qu'il y aurait lieu de réfléchir de façon plus approfondie à cela . Que dit le cadre, quand quelqu'un rentre dans un lieu ? Quand vous êtes entré là-bas, quand vous êtes entré ici, quand quelqu'un rentre à Point Jeunes, que lui dit le cadre ? le matériel, les locaux, l'entrée, le quartier, l'immeuble, la disposition, la tête des personnes, la façon dont ils sont habillés ? On ne prête pas assez souvent attention à ça, et pourtant quand vous êtes chez vous et que vous invitez quelqu'un, en général, vous essayez, surtout si c'est une rencontre affective, de bien disposer les lieux . C'est ce premier regard qui code et qui décode tous ce que l'on voit au premier abord et qui me dit si je suis le bienvenu, le malvenu ou le venu par hasard ou de surcroît.

''La liberté c'est le cadre'' dit Cartier-Bresson, parce qu'il trace un espace et un temps protégés. Dans la cure analytique, ce qui fait effet de système, effet de protection institution, c'est bien ce qui fait cadre qu'on peut y dire tout ce qui nous passe par la tête, y compris les horreurs innommables. Elles peuvent être écoutées parce qu'il y a, d'une part, un espace, un meuble, qui est vivant ; et un temps défini qui est le temps de la séance. C'est ça qui fait que ça commence à un moment et que ça finit à un autre, que c'est dans un lieu bien précis, que la parole peut être libre et libérée. Il y a un certain nombre de règles de départ sans lequel il n'y a pas de cure analytique.
Le rituel. Je dirais qu'on ne prête pas assez souvent attention à la question du rituel, parce que dans nos sociétés, le sens a tellement quitté le rituel que le rituel n'a plus de sens. Le rituel, c'est

aussi les paroles dites, les gestes dits, toujours les mêmes : bonjour, au revoir, bienvenue, bonjour monsieur, ou la façon que l'on va avoir d'accueillir et dire au revoir, qui ne sont pas des mots inutiles. Ils instituent du symbolique d'entrée de jeu dans la relation et chacun reconnaît et pose d'emblée un cadre ? Ca évite souvent une grossière méprise et situe la parole de chacun à l'autre dans la langue des signes convenus.

**DU SYMBOLIQUE ET DU LIEN**

Dans ce rituel il y a institution de symbolique et le symbole c'étaient ces deux moitiés de figures de terre cuite utilisées par les grecs pour se reconnaître . Mises en face d'une de l'autre, ayant reconstitué la figure d'ensemble avec les deux parties en présence, chacun savait l'accueillant et l'accueilli, que l'autre était bien celui ou celle attendu.

C'est un peu de cet ordre qu'est le symbolique. Chacun grâce aux symboles, reconnaît l'autre qui le reconnaît. Que pouvez-vous concrètement dire de ce que vous mettez, ou pas, en place qui pose à l'évidence, j'insiste bien, sur à l'évidence, c'est-à-dire évident pour tout le monde, cette reconnaissance réciproque qui identifie le message et le messager, et celui qui l'accueille ? Bien sûr, il y a des sociétés où c'était bien plus facile, notamment les sociétés grecques, puisque l'étranger, celui qui arrivait était supposé être envoyé des Dieux. On faisait attention de bien traiter l'étranger ou , comme on le dit aussi dans la bible : ''accueille l'étranger car tu seras toi-même étranger '. J'ai été très surpris de voir que cette chose-là est toujours vivante à Chypre. Un petit garçon de dix ans qui ne nous connaissait pas, a dit cette chose en grec, « je suis ''philoxénia'', ''ami de l'étranger'' », c'est très troublant d'entendre un petit garçon de dix ans, dire qu'il est ami de l'étranger, comme si c'était une règle de bienséance.

Ce symbole, c'est ce qui fait lien entre nous, c'est-à-dire par exemple les coutumes, les règles de l'hospitalité, qu'on partage (ou que l'on ne partage pas) et ce qui fait distance, c'est-à-dire ce que vous pensez partager avec l'autre qui arrive, ce que vous pensez que l'autre partage, ce que vous pensez que l'autre pense que vous partagez etc.... Les relations humaines dans les premiers moments de la rencontre sont des relations imaginaires et en miroir, voire en abîme comme quand vous avez deux miroirs l'un en face de l'autre qui se reflètent l'un l'autre. Avez-vous fait l'inventaire des pratiques, des habits, des habitudes, des opinions, ce que vous avez en commun de la langue et des autres choses dans l'équipe et avec les accueillis ? Ce à quoi vous croyez ensemble, ce à quoi vous aspirez et ce à quoi vous espérez ?

On se pose souvent la question du lien social ; la définition est assez simple, le lien social est ce auquel les gens croient ensemble et qui les lie dans cette croyance ; et quand on dit qu'on croit, c'est bien qu'il s'agit de quelque chose qui n'est absolument pas démontrable. ''Les structures imaginaires de la société'' (Castoriadis) sont des choses auxquelles on croit en commun, on les a inventées en commun.

**VALEURS, PRINCIPES, INTERDITS**

Le premier item est la question des valeurs, c'est-à-dire les valeurs éthiques, les valeurs religieuses, culturelles qui sont là, qui étaient là déjà avant, qui seront là après nous, qui nous dépassent chacun et qui nous font loi. Est-ce que vous pourriez articuler une, deux ou trois phrases qui énoncent les principes auxquels vous avez décidé de ne pas transiger ? Personnellement, collectivement, professionnellement, c'est-à-dire en commun, dire quel est :
un, le cadre des principes (pas plus de trois),
deux, le cadre des interdits (pas plus de deux),
et en trois les règles indiscutables mises a priori, avant même que quiconque ne pénètre dans le lieu d'accueil. Tout cela qui fait référence du lieu d'accueil, et qui, si possible est écrit.

Bien entendu, ces valeurs ne sont pas de tout temps et de toute évidence, de toutes sociétés et de toutes civilisations, c'est une illusion que de croire qu'il y a des invariants dans les sociétés. En réfléchissant à ça et en lisant à la fois Primo Lévy « si c'est un homme » et les livres d'Hannah Harendt sur les questions de l'holocauste, je me suis rendu compte que les sociétés qui ont été

créées par le national socialisme ou Pol Pot sont des sociétés humaines et non pas inhumaines ! C'est vrai que cela est un grand vertige... et une nausée.
Il y a 4 ou 5000 ans s'est posée une question : pourquoi est-ce que je crois à ces dieux ? Ces grecs quelques temps plus tard ont inventé collectivement quelque chose qui n'existait pas avant et qui s'appelle la démocratie. Il y a eu aussi le siècle des lumières et les Droits de l'Homme, ça aussi c'est une invention, c'est une création humaine collective imaginaire. Au moment de la Renaissance, la création du sentiment de l'enfance, qui n'existait pas, ou la création de l'intimie qui n'avait guère de sens auparavant 1 . Donc ça interroge et ça relativise . Ne pas se poser la Question du "Pourquoi on croit", ne pas douter de ses croyances est ce qui distingue les sociétés dites de participation, les sociétés closes, des sociétés ouvertes inaugurées par la philosophie grecque. Si vous demandez à une femme Guayaki pourquoi elle fait comme ça avec son enfant, elle dira parce que ma mère l'a fait et que ma grand-mère avant le faisait et il y a toujours un mythe pour expliquer ça. Ca ne peut pas être une explication rationnelle, d'abord il n'y a pas d'explication rationnelle des sociétés. Pourtant aucune société n'exite sans loi, ni interdit fondateur, partagés en commun et qui font obligation sous peine d'inhumanité 2 . Il n'y a pas de société sans interdit fondateur, ces interdits fondateurs soient-ils les plus monstrueux du monde et Dieu sait, si les hommes ont inventé des sociétés monstrueuses de l'antiquité à nos jours. C'est pourtant ce qui vaut signifiant transcendant auquel chacun s'articule. Lorsque que ça manque, qu'il y a un trou dans la trame du signifiant , la folie découle de là et par là. Le libéralisme imagine qu'une société est une collection, une agglomération plus ou moins grumeleuse d'individus et de groupes qui échangent, consomment et produisent, et que régulererait le marché, c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande. Le libéralisme a une lourde responsabilités en tant qu'idéologie, dans l'isolement et dans la mise à nu des sentiments (idylliques comme disait MARX), c'est-à-dire d'amour, de famille et d'amitié d'appartenance. Ces sentiments là ont été arasés par le libéralisme, pour convertir tous liens d'obligations réciproques qui concernent une société, à travers la balance comptable. C'est la balance comptable qui tiendrait lieu de Règle d'or des relations entre les êtres humains. Jan Patocka , philosophe Polonais interroge les Droits de l'Homme dans la question du libéralisme et au fond pose la question de la validité de la conception actuelle des Droits de l'Homme. Il dit, par exemple, "un droit ce n'est pas seulement ce qui nous revient, un bien, qui serait échangeable contre un devoir", " c'est le refoulement du sens, au profit des objets de la matérialité qui fait surgir en violence extrême dans la guerre totale, le vingtième siècle et la modernité, dans la négation de toutes les valeurs, dans le retour absolu de la force. On fait la paix par intérêt".

## DES INTERDITS FONDATEURS

En revenant à ce qu'on a de commun, les sociétés les civilisations et les religions du livre - l'hébraïque, la chrétienne, la musulmane - dans ce qui fait partie de notre histoire, ce qui est déjà là quand on naît, qui fait partie des structures imaginaires de notre société, il y a un interdit fondateur, cet interdit fondateur, c'est l'interdit de tuer la victime émissaire humaine, c'est le sacrifice d'Abraham qui est fondateur des trois grands monothéismes. Abraham croit que Dieu lui demande de sacrifier - comme on le faisait peut-être avant - son enfant, son premier né, en gage d'obéissance. Mais dit le texte, son bras est arrêté. Il ne sacrifiera plus, et l'homme après lui ne sacrifiera que l'agneau, l'animal à la place de l'enfant, à la place d'un membre du groupe. L'agneau ou le bouc remplacera la victime émissaire. Je crois que c'est ce qui est fondateur. Bien entendu, on oublie cela régulièrement , les institutions, y compris religieuses. Lisez René Girard "Les choses cachées depuis la fondation du monde" ou "la route antique des hommes pervers".

D'autres interdits fondent aussi d'autres ordres : interdits ou réglementation alimentaire, le porc par exemple chez les musulmans mais plus généralement il est interdit de consommer ce qu'on a chassé ou produit, ou élevé. L'interdit d'alliance ou prohibition de l'inceste est de même structure, il demande (ou exige dans des situations exceptionnelles) de donner ou d'échanger, de faire circuler hors du cercle restreint de la famille, du clan, les biens et les personnes. Il faut aller trouver ailleurs la nourriture et le partenaire. C'est l'interdit du même et l'obligation de l'autre hors de l'immédiate proximité.

Il a aussi d'autres interdits fondateurs plus originaux, par exemple chez les indiens Guayakis où il est dit lors d'une cérémonie d'initiation qui transforme un jeune homme en adulte : " tu ne vaux ni plus ni moins que n'importe lequel d'entre nous, tu n'as le droit ni d'obéir ni de commander et tu ne l'oublieras pas parce que je le marquerai dans ta chair".

Ce sont ces sociétés dont le Jésuite Jean de Levy disait en 1555 (voyage en la terre de Brésil) qu'elles étaient sans foi, sans loi, et sans Roi, parce qu'elles interdisent l'Etat, ou toute forme d'appropriation politique de pouvoir discrétionnaire ainsi que le montre P. Clastre dans La société contre l'Etat (Minuit) et « Chronique des indiens Guyakis » (Plon). Vous pourrez y trouver une extraordinaire illustration de ce que peut inventer une société dite "sauvage" dans le registre de l'intelligence symbolique.

La différence entre nos sociétés et ces sociétés, et c'est ce qui fait notre difficulté et l'intérêt de la chose, c'est que chez les aborigènes, les cannaques par exemple, tout est sacré. Ces sociétés à participation ne se posent pas la question des fondements de leurs interdits. Dans la société libérale, à l'opposé, rien n'est sacré sauf l'équivalent général qui est l'argent.

Je crois qu'aujourd'hui la question n'est pas dans le renouveau du religieux mais dans la quête du sacré, ce qui n'est pas sans rapport avec le sens. Peut-être même la question du sens et la question du sacré sont une seule et même question. Cela nous amène enfin au prix à payer: dans les termes mêmes, sacré vient de sacrifice, il y a quelque chose à sacrifier dans le prix à payer, quelque chose de sacré.

**LE PRIX A PAYER**

Le premier prix à payer c'est de faire le deuil, individuellement, de sa toute puissance, du principe du seul plaisir à soi, de sa seule existence réelle, de l'exclusivité de l'autre. Institutionnellement, c'est faire le deuil du despotisme et de la tyrannie, de l'aléa, un jour avec, un jour sans, comme le font parfois les institutions où la règle danse, ce qui rend les choses imprévisibles; et quand les choses imprévisibles sont là, c'est que c'est le bon plaisir qui l'emporte et doncle plaisir du maître. C'est la règle de l'arbitraire. Bien entendu, c'est quelque chose que connait le petit enfant et l'adolescent qui, spontanément, sont despotiques et vont vouloir plier le monde à leur petite mesure. Y renoncer c'est un deuil et bien entendu c'est un prix à payer. Mais pour vous et pour nous, je dirais que le prix à payer, s'il existe, c'est qu'il existe au dessus de chacun de nous, au dessus de l'intérêt individuel, au dessus de l'intérêt familial, du groupe, d'appartenance ou de pression, un intérêt supérieur collectif qui nous dépasse et qui fait ordre . Et ça renvoie à ce que disait MONTESQUIEU au départ . Ce n'est pas pour dire du mal du désordre, le désordre aussi est nécessaire ; mais même si le désordre est le seul qui soit producteur de questions et d'innovation, la première question qui se pose est bien la question de cet intérêt supérieur et collectif, de cet ordre reconnu ensemble et auquel on croit. De quelle nature il est, on a essayé un peu de le voir : cet ordre est à fois symbolique et imaginaire. Il est structurant. Il est probablement la création collective des sociétés, c'est celui qui était avant nous et qui sera après nous même s'il ne sera jamais immuable.

Il est un socle, mais qu'on va soit enterrer, entraver, ignorer au nom de la liberté, soit ossifier au nom du conformisme et de l'institué.

On voit bien que ce problème de l'accueil n'est pas un problème de communication, c'est celui, plus difficile de la place de l'émotion, de l'affect, qui submerge ou envahit la conscience individuellement et collectivement, et vis à vis duquel l'intelligence, la musique, comme disait Steiner, ne sont d'aucun secours. Il faudrait trouver quelque chose qui soit "une méthode pour travailler la question de l'amour et de la haine, de l'autre inividuellement et socialement".3

Pour poser les bases de la discussion à venir, sur le "lieu d'asile" on va revenir au cadre et au processus, à l'immuable et à la création .

**PRATIQUES DE TERRAIN ENTRE CADRE ET DESORDRE: PRINCIPES, INTERDITS ET REGLES**

On est toujours coincé entre l'institué et l'instituant entre l'ordre et le désordre, entre l'ordre rassurant et le désordre productif; une institution doit tenir les deux bouts, c'est à cette condition que la liberté se cadre, si ce cadre suppose le processus. Où s'institue le lieu d'asile, la première question qui se pose, (on revient à ce qu'on disait tout à l'heure, dans la question qui nous était posée, les principes, les interdits, les règles), c'est la question des lois, c'est-à-dire le rapport entre les institutions externes et les institutions internes. On en discutait l'autre jour avec un groupe de jeunes et d'éducateurs à la Bergerie à Mireuil où on est en train d'écrire ensemble les principes, les interdits et les règles; on disait par exemple que le fait de boire de l'alcool n'est pas interdit par les lois et pourtant c'est peut-être dangereux, c'est peut-être même plus dangereux que de fumer du cannabis, mais le cannabis est interdit par les lois. C'est cette limite, des lois de la République, applicables sur tout le territoire, qui doit être posée, réfléchie en même temps que se fabriquent les lois du lieu. Sans ce prix à payer, on ne sait pas où on est. Je vais vous dire pour exemple, ce qui ressort à l'heure actuelle de ce qui a été élaboré pour la Bergerie. Après moult discussions, disputes, ‘‘engueulades‘‘, sorties, le premier principe a reçu l'accord de tous, ‘‘chacun respecte l'autre, les autres, et se respecte‘‘. Deuxième principe, ‘‘chacun vaut ni plus ni moins que n'importe lequel d'entre nous‘‘. Troisième principe, ‘‘chacun doit être ici à l'abri de toute violence physique ou verbale‘‘. Je regrette, en passant que dans certains endroits comme des hôpitaux, des commissariats de police et d'autres lieux on ne respecte pas ces trois principes fondamentaux , mais c'est vrai aussi dans bon nombre d'institutions spécialisées.

Parlons maintenant des interdits : ‘‘on n'a pas le droit de faire à une personne ce qu'elle ne veut pas qu'on lui fasse‘‘, deuxième interdit : ‘‘les armes et les toxiques sont interdits‘‘4 ; le reste sont des usages, des coutumes, des règles de conduite et qui seront fixés en commun en conseil, où chacun présent a une voix, même si la règle est de fonctionner sur l'unanimité recherchée. C'est un travail, des interrogations et des débats qui supposent de la part de ceux qui l'organisent, en particulier donc les professionnels, beaucoup de rigueur et de repérage. C'est-à-dire que ces choses là sont intimement liées d'une part à une réflexion, d'autre part à une pratique démocratique. Ca ne peut pas être du flou, du vague ni de l'a peu près. Il faut qu'il y ait peu de lois, mais à l'évidence et immédiatement lisibles, intangibles, et où la place de l'interprétation soit la plus réduite possible, en des termes compréhensibles par tout le monde. Cela doit être écrit partout où on le peut et dit à chacun. Ceci rend possible cela qui est la miséricorde, l'indulgence, la tolérance, l'écoute pour tout le reste mais pas pour cela, pas ici.
Il faut un absolu totalement transcendant et en même temps qu'on puisse expliquer (ce qui est contradictoire). La seule sanction qui existe, elle est simple, elle est celle de toutes les sociétés, c'est bien entendu l'opprobre, l'exclusion temporaire. Mais toujours elle est dite, elle est signifiée à la personne et l'on peut revenir si on accepte le cadre fixé et élaboré collectivement.

Un lieu d'asile c'est un lieu sacré, et c'est en ça qu'il est sacré, mais ça peut être aussi un lieu instituant, c'est-à-dire un lieu de création et d'initiatives, un lieu d'apprentissage avec un fonctionnement où la place et la parole de chacun est reconnue dans l'organisation du lieu, où la règle dite ensemble et écrite est applicable à tous, les professionnels en premier, jusqu'à ce qu'elle soit remise en cause et changée pour une plus juste, plus opérante, plus commode pour une meilleure organisation. Le professionnel par rapport au bénévole militant, il est payé, ce qui veut dire qu'il renonce à se payer sur la bête, il renonce à y trouver sa jouissance de la loi qu'il ferait à l'autre. Il renonce à l'intercourse comme on dit en anglais, c'est-à-dire à la relation d'amour et de haine, à fortiori sexuelle..

En échange de ce renoncement qui est le prix qu'il paye, il est payé pour ne pas avoir, comme des miliciens ou des militaires ou des policiers du Zaïre, ou parfois des Vosges et d'ailleurs, à percevoir lui-même le tarif des contraventions en espèce ou en nature.

Il y a aussi un prix à payer pour l'institution ; et pour l'institution le prix à payer, c'est payer le travail de réflexion, d'analyse et d'évaluation. C'est faire de l'interrogation et de la mise en question un objet de recherche, un objet d'écriture, c'est faire de cet espace temps, un lieu où la hiérarchie

cesse pour faire place à un tiers, et où tout ce qui pourra être dit, ne pourra pas être retenu contre. Donc c'est un lieu de parole libre et un lieu de production et d'écriture.

**2 - La discrétion, l'anonymat et la transparence**
Guillemette Roux, Chef de service Point Jeunes La Rochelle

J'ai relu la commande qui m'a été faite et qui était donc : ''La discrétion, l'anonymat et la transparence". Je me dis que lorsque l'on parle de la transparence, on parle forcément de la discrétion et de l'anonymat.

---------------------

Lors de la création de Point-Jeunes en 1990, la transparence était un des mots forts comme si c'était quelque chose de nouveau, une autre façon de travailler. Est-ce que cela voulait dire que les autres actions étaient cachées, voire quelquefois nébuleuses, comme si le travail social n'était pas transparent.
Est-ce que la transparence devenait un mot fédérateur pour les Point Jeunes créés ou en passe de l'être ? Est-e une façon de s'afficher en rupture des modes d'intervention classiques ? Plus je travaille sur cette notion et plus j'ai des doutes. Je me suis

souvenue aussi que lors du premier module de formation à La Rochelle, nous étions restés sur l'idée d'un travail en transparence.
Cette intervention va donc être un peu la suite du premier module. Le fait de travailler sur cette notion oblige nos équipes à se repositionner, à réfléchir au sens que nous lui donnons. Comme je suis quelqu'un qui a besoin d'être rassuré, je suis allée voir dans le dictionnaire ce que voulait dire transparence. Transparence, c'est la propriété de ce qui est transparent. Avec ça, j'étais bien avancée. Alors je suis allée voir ce que signifiait transparent : mot d'origine latine, trans: au-delà de et parens : apparent, apparaissant. Donc une chose qui est transparente, c'est ce qui se laisse traverser par la lumière, ce qui permet de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur. C'est aussi ce qui a un fonctionnement clair et que l'on ne cherche pas à dissimuler. C'est également avoir une parfaite visibilité d'informa tions dans les domaines qui regardent l'opinion publique.

A partir de cette définition, j'ai essayé de travailler sur ce qu'était la transparence pour les personnes rencontrées dans les Points Jeunes, ce qu'elle induisait pour une équipe mais aussi pour nos partenaires.

## 1 - LA TRANSPARENCE POUR LE PUBLIC ACCUEILLI

A Point Jeunes, on a défini notre travail comme un principe d'accueil. Je ne vais pas reprendre toutes les définitions par rapport à nos publics et par rapport à la précarité. Point Jeunes se situe surtout comme lieu d'accueil et d'écoute de tout jeune entre 14 et 25 ans. Dans l'écoute que nous pratiquons, le postulat de départ est une écoute dite inconditionnelle. Cela exige donc une relation de proximité, de confiance. Pour ce faire, pour parler confiance, nous affichons haut et fort que notre rencontre avec eux va s'effectuer dans la transparence. Cela nous amène à des pratiques professionnelles différentes.

On a pris comme principe de recevoir, de faire le premier accueil, le plus souvent possible, dans la salle collective, sous le regard de l'autre, au vu et su de tout le monde. Nous avons d'ailleurs choisi comme lieu un ancien magasin, donc avec une vitrine. On peut passer et repasser devant la vitrine, sans forcément y rentrer ; on peut y voir ce qui s'y passe et l'équipe reste également en lien avec ce qui se passe à l'extérieur. C'est peut-être déjà ça une certaine idée de la transparence.

Travailler sous le regard de l'autre pourrait signifier que nous n'avons rien à cacher à celui qui est accueilli, que chacun pourra y trouver à la fois les mêmes droits, les mêmes obligations et que nos réponses, même si elles sont différentes en fonction de chaque individu, peuvent être

expliquées à chacun. Preuve en est que dans la relation établie avec les personnes, ne pas accéder à une demande devant les autres, remet chacun en question. Pourquoi la personne n'a pas obtenu ce qu'elle demandait ? Où en est-elle ? Je pense à un jeune homme qui nous a posé énormément de problèmes car toujours dans la demande immédiate de services. Nous lui avons parfois refusé des prises en charge de repas. Le fait de lui dire non, alors que nous l'acceptions pour certains, nous
oblige à lui expliquer notre position éducative, mais aussi le renvoie là où il en était. On aurait pu lui refuser dans un bureau ou accéder à la demande des autres de façon plus discrète. Cela aurait été plus confortable. Nous avons préféré une position qui permette un travail en interaction avec les autres jeunes présents.

Je crois qu'un travail dans cet esprit de transparence c'est pouvoir dire oui ou non à la personne devant des pairs. La volonté de Point Jeunes est de réintroduire du collectif dans des domaines qui sont pourtant individuels. Dans Point Jeunes se pose le principe du collectif même si nous rencontrons essentiellement des individus. C'est ce qui permet à chacun de réintroduire du collectif et lui donner la possibilité de construire ou non du lien social et de sortir de l'idée de galère individuelle.

Ils sont des individus dans une collectivité et dans une société. Pour autant la transparence pourrait entraîner de l'anonymat. Il ya une différence entre être anonyme et l'anonymat celui-ci doit être respecté, surtout dans ce qui est déposé. Mais personne
n'est anonyme dans Point Jeunes.

On pourrait dire que dans ce principe de transparence, il n'y aurait pas de discrétion puisque chacun va être au vu et au su de tout le monde. Alors être discret c'est quoi ? La discrétion c'est aussi respecter l'autre dans ce qu'il pose, dans ce qu'il dit être. C'est aussi aménager dans un lieu collectif des endroits qui soient plus intimes. Et la dimension collective n'enlève rien à l'individu. Et l'individu n'enlève rien à la dimension collective. C'est pour cela que dans un même lieu, les endroits peuvent être à la fois discrets, anonymes et collectifs.

## 2 - LA TRANSPARENCE AU SEIN D'UNE EQUIPE

Travailler sous le regard de l'autre, cela fait un peu espion quand même. Est-ce que le collègue peut se permettre d'intervenir dans le débat entre deux individus ? Le collègue n'est-il pas, justement parce qu'on est dans la transparence, le garant des paroles, des actes, des réponses d'une équipe entière ? Le fait de travailler sous le regard de l'autre n'empêche-t-il pas les dérives d'une relation qui pourrait devenir duelle, enfermante ? Chacun de l'équipe est le garde-fou de ce que l'on a posé comme principe. Chacun doit être dans la confiance. L'information doit être claire et partagée. Travailler la transparence au sein d'une équipe signifie que les mêmes questions nous traversent de même que le public accueilli. Il n'y a pas danger à s'exposer devant l'autre. La transparence permet de minimiser les risques de dérive. Elle repose aussi le principe de l'entretien individuel. Cela signifie qu'un certain nombre d'informations circulent mais tout en reposant la question de la discrétion. Que retransmet-on d'un entretien individuel ? Travailler sous le regard de ses collègues c'est aussi s'exposer dans nos pratiques, nos croyances. Cela induit de trouver une méthodologie commune, une étroite collaboration. Cela permet de constituer un travail en réelle profondeur sur les valeurs partagées d'une équipe. L'écoute serait-elle aussi "inconditionnelle" pour le travailleur social ?

## 3 - LA TRANSPARENCE AVEC LES PARTENAIRES

Cette façon de travailler modifie nos rapports avec les partenaires. Revendiquer la transparence signifie que tout un chacun n'a rien à dissimuler, qu'il y a une parfaite accessibilité de l'information dans le domaine public (pour reprendre les termes du dictionnaire). Un travail de proximité entraîne davantage l'utilisation d'un carnet d'adresses personnel (il s'agit du réseau) que la recherche de conventions inter-institutions. Il s'agit avant tout de construire avec le jeune un véritable travail de relations : l'accompagner et non l'envoyer à... Pour cela, il nous faut évidemment être connu, repéré et reconnu. D'où l'exigence de la transparence dans notre travail. Il

va falloir convaincre (ou tenter) que notre choix d'être visible est un bon choix, au bénéfice de l'usager. Il nous faut donc prendre notre bâton de pélerin pour expliquer ce qui est fait et visé à travers l'accompagnement d'un jeune. En fait, nous devons bricoler c'est à dire utiliser le réseau de façon adaptée autour d'une question. Les résultats en sont davantage visibles et mesurables pour tout un chacun (Le jeune qui reste la priorité, le partenaire et nous-même). Ce travail en transparence ne peut se faire que dans un climat de confiance et de respect réciproques. Cela suppose donc une connaissance du travail de l'autre, une reconnaissance dans sa capacité professionnelle. Le partenaire doit lui aussi être visible et travailler dans cette volonté de transparence. Seulement, voilà, ce désir de transparence a des revers, elle bouscule un certain nombre de pratiques des partenaires et nous payons parfois cher ce principe.

Face à notre volonté de chercher à améliorer l'accompagnement, la prise en compte de chaque jeune par le biais d'une construction constante d'un partenariat actif, nous nous heurtons à une demande d'échanges d'informations sur telle personne dans le but, soi-disant d'une cohérence autour de l'individu. D'où les demandes de fiches de liaison, d'appels téléphoniques etc.

Or il va de soi qu'un travail en transparence ne signifie pas la circulation d'informations sans le consentement préalable de la personne accueillie.

Sans cet accord, il n'existe pas de partenariat ni de réseau. La personne "accompagnée" deviendrait alors un simple objet au milieu de travailleurs sociaux. Nous avons à rendre des comptes aux jeunes de la façon dont nous opérons. C'est la personne accueillie qui reste centrale, qui décide de ce qu'elle va livrer d'elle et qui, surtout, active le réseau, et non le contraire (Les travailleurs sociaux activant le jeune).

En résumé, le travail éducatif "transparent" pose un certain nombre de problèmes car il ne signifie pas la libre circulation des informations sur l'histoire des individus. Le droit de savoir serait de la dictature. Nous n'autorisons pas un partenaire à nous appeler hors de la présence d'un jeune pour vérifier la véracité de ses propos. Cela soit se faire avec lui, ou au moins avec son autorisation.

La dernière remarque que je ferai à propos de cette méthode de travail, c'est que cette activation du réseau réinterroge la structuration des institutions et leurs rapports entre elles

**CONCLUSION**

Ilest de bon ton, aujourd'hui de dire que les publics rencontrés (dont les jeunes errants) deviennent un phénomène visible..., qu'ils réinterrogent les pratiques sociales...

Il est vrai que nos pratiques sont différentes et que du coup le travail social devient plus visible mais aussi plus exposé. Preuve en est de ces boutiques, et preuve en est de cette volonté de communication : nous vendons notre produit, nous exposons nos savoir-faire, nous proposons des services.

Nous affichons également la volonté d'innover, de montrer : c'est peut-être ça travailler dans la transparence.

Mais attention à ce que celle-ci ne nous fasse pas devenir invisibles. La transparence au cinéma est un truquage où les personnes sont filmées en studio devant un écran en verre dépoli sur lequel le décor est projeté.

Et si dans le travail social nous avions déjà planté le décor ? Et si chacun en fait savait à l'avance ce qu'il venait chercher, dire et ce que nous allions répondre ? Nous ne sommes pas seulement des accompagnateurs et réparateurs d'individus. Les notions de transparence, d'anonymat et de discrétion renvoient au collectif et pas seulement à l'individuel.
A travers l'accueil d'un individu, nous devons interroger la responsabilité de déterminants plus globaux de notre époque (conditions sociales, culturelles, économiques...).

Nous devons rendre compte de cela.

**3 - La question de l'écoute : les fonctions de passeur, de témoins...**
Marie-France Freynet, Cadre Action Sociale CAF 17, Sociologue

J'ai le tort d'être assistante sociale et je m'en excuse auprès de notre public d'éducateurs... J'ai travaillé en polyvalence de secteur il y a maintenant assez longtemps; j'ai été formatrice puis j'ai animé une circonscription d'action sociale dans ce département. Je travaille à la CAF et à l'époque nous avions une convention avec le Conseil Général pour la polyvalence de secteurs. Le travail social était organisé de façon sectorisée ; le département était divisé en 10 circonscriptions ; j'ai animé une de ces circonscriptions sur la zone rurale en periphérie de La Rochelle.

Je vous précise cela parce que c'est une fonction qui m'a amenée à travailler à partir du territoire et sur des notions de développement local. En 1996, le Conseil Général a souhaité réorganiser ses services; les travailleurs sociaux de la CAF sont maintenant des agents de développement social; j'encadre deux de ces équipes, toujours par rapport à une notion de territoire et de développement local.

Cette ligne du développement local a été un difficile à mettre en place pour différentes raisons, des raisons techniques, politiques, pour des raisons de partenariat entre les institutions. Cela m'a amenée à reprendre des études, à retourner à l'université, à rencontrer un certain nombre de personnes et de fil en aiguille, j'ai soutenu une thèse en 1992 qui a été publiée sous le titre ''les médiations du travail social''. Je vais m'appuyer sur ce travail pour ce temps de réflexion que nous allons avoir ensemble.

---------------

J'évoquerai deux concepts principaux : médiation et transaction sociale. Sur le concept de transaction, une équipe autour de Nancy et de la Belgique continue une recherche. Nous avons tenu l'année dernière à La Rochelle, au printemps, un séminaire dans le cadre de l'université. Les travaux viennent d'être publiés sous le titre ''Les transactions aux frontières du social Formation Travail social Développement local - Editions chronique sociale Lyon''. Nous reviendrons sur ce concept de transaction demain matin parce qu'à mon sens il enrichi l'approche que l'on peut avoir de la médiation ; on a trop tendance à la traiter de façon un peu ''cool'', en évacuant le conflit ; la médiation ce serait pour adoucir les passions. Or à mon sens, la médiation ça n'est pas ça du tout ; le concept de transaction introduit la question des rapports de pouvoir, des conflits qui sont toujours présents et des négociations que les acteurs sociaux essayent d'avoir les uns avec les autres. A ce niveau, le travail social peut intervenir justement en position de médiateur.

Ce que je vous propose pendant ce temps de travail, c'est de réfléchir à la question du lien social : qu'est-ce que ce lien social qui manquerait quand il y a de l'exclusion ? Quelle est cette problématique du lien social avec laquelle vous êtes confrontés dans vos services ? Qu'est-ce qui fait problème pour ces personnes que vous recevez au quotidien et qui sont parmi les plus touchées, les plus marqueés, les plus en difficulté, les plus en souffrance? Quelle est la question qui se pose à nous derrière la problématique qu'elles présentent ? Mon propos sera articulé autour de trois points :
1- Pourquoi l'errance aujourd'hui ?
2- la question du lien social
3- les espaces nécessaires pour vivre l'expérience d'autrui.

**1- POURQUOI L'ERRANCE AUJOURD'HUI ?**

J'ai été frappée, cet été, en parcourant le Monde au moment où il y avait des festivals dans beaucoup de villes par un dessin de Pessin qui montrait deux personnes sur un banc avec le sac à dos par terre, les chiens; une des personnes dit à l'autre : « tu te souviens bien d'avoir un jour été fichu à la porte ? et bien c'était ça avoir un logement ».

Ce dessin décrit une situation dans laquelle on ne pourrait retrouver le positif, l'ancrage, qu'à travers le moment où il y a eu la rupture. Quand on entend les personnes parler de leur parcours, elles disent par exemple : je suis tombé à la rue, je suis tombé au RMI, comme si ce mot ''tomber'' voulait dire que le fil qui les rattachait à quelques chose, qui les reliait à elles-mêmes, à un toit, à un minimum de confort, à un travail, à un minimum de sécurité, comme si ce fil s'était brusquement rompu : je suis tombé.
Que peut-on'on comprendre du fonctionnement de la société à travers ces phénomènes ?

1-1 D'un modèle d'intégration pyramidale à des trajectoires singulières.

Le modèle d'intégration pyramidale c'est tout ce que la sociologie a décrit pendant longtemps, mode d'intégration par le haut dans lequel c'est l'état qui joue le rôle central, l'état qui représente le père, l'Etat-providence qui organise un maillage très serré, très complexe, qui protège, qui fait des individus des ayants droit, qui en même temps et c'est beaucoup critiqué, tend à les rendre passifs. En même temps c'est un système qui établit des rapports directs entre des citoyens et cet Etat-providence; il manifeste une solidarité fonctionnelle, une solidarité organique avec de fortes régulations : vous avez des droits, vous remplissez des papiers, il y a un guichet, on vous donne ce à quoi vous avez droit, vous avez une sorte de filet protecteur. On a pu il y a une quinzaine d'années, assister à la fin de l'Etat-providence. En réalité, il a continué à accroître son maillage et à le resserrer avec le RMI et bientôt avec la sécurité sociale universelle; probablement, dans les lieux où vous êtes, vous rencontrez des personnes qui sont passées à travers les mailles du filet mais justement, une part de nos métiers, c'est bien de reconstruire avec eux le maillage qui va leur permettre de se retrouver dans un système de prise en charge.

Finalement, très peu de personnes échappent à la totalité du système; peut-être, en ce moment, les sans papiers maist on sait justement tous les débats que soulève cette question. Au niveau familial ce mode d'intégration dans notre société, c'est le modèle de la famille patriarcale. Dans la famille patriarcale il n'y a pas vraiment de risque, les personnes qui ont des difficultés de santé physique, psychique, les vieux... sont récupérées par le système familial. Ce modèle continue à exister à certains égards, et en même temps, à d'autres niveaux, on s'aperçoit qu'il est très chahuté actuellement.

1-2 Un autre mode d'intégration réticulaire

Dans un fonctionnement en réseau ce sont les individus qui construisent librement leur destin à travers les liens qu'ils vont choisir d'établir ou de ne pas établir.

Cela a à voir, bien évidemment, avec des enjeux dans la société : ainsi le débat actuel sur les fonds de pension par rapport à notre système de protection contre le risque de la vieillesse: notre système d'assurance vieillesse est condamné à terme parce que le nombre de cotisants sera inférieur aux nombre de personnes à indemnisér, donc il y a un débat; le modèle américain est considéré par les tenants du libéralisme comme plus performant au niveau économique : c'est un système où chacun est libre de s'assurer ou de ne pas s'assurer, de se constituer sa sécurité pour la vieillesse ou de ne pas la constituer.

C'est l'autre extrême dans le modèle de la protection sociale. Dans ce système, l'Etat est un arbitre, il dirige de moins en moins. Il essaye de réguler mais ce n'est pas lui qui décide et qui gère. Le citoyen est d'abord un consommateur. Les catégories d'ayants droit explosent. On peut situer un moment historique par rapport à cette logique, c'est mai 68, avec les inscriptions sur les murs : « fais ce que voudras », « ni Dieu ni Maître » etc... On a assisté à la prise de conscience, à la manifestation d'un autre système de valeurs, d'un autre rapport aux autres, d'un autre rapport à l'Etat.

Dans cette évolution, la famille n'est plus du tout un modèle imposé, tout au moins la famille patriarcale; chacun se la créée, elle est à géométrie variable, elle peut se modifier à plusieurs reprises au cours d'une vie; on ne dira pas pour autant qu'elle est moins importante, bien au contraire. François De Singly dit que c'est un nouveau modèle du vivre ensemble, plus

respectueux de chacun, plus attentif au développement et à l'épanouissement de chacun des membres.

Le problème se pose pour les personnes qui n'ont pas les ressources personnelles ou sociales suffisantes pour s'auto-déterminer dans ces parcours là. La liberté c'est un défi extraordinaire pour autant qu'on ait la capacité de s'en saisir et de construire sa vie jour après jour. Que se passe-t-il pour les familles qui ont moins de capacité à se saisir de cette liberté et qui prennent de plein fouet la crise économique, le chômage, la relégation dans des cités ghettos, qui n'ont pas de filet de sécurité construit par les normes, la norme sociale, la solidarité du quartier ou du village? Les personnes qui sont en deserrance n'ont plus les points d'appui pour se construire leur parcours. Les systèmes normatifs ont évidemment beaucoup d'inconvénients, ils limitent la liberté mais en même temps, ils maintiennent un minimum d'intégration sociale.

Je citerai cet exemple dans un tout petit village; c'est une société qui a vécu sur elle-même pendant très longtemps; cet homme qui maintenant a une cinquantaine d'années, a eu un parcours d'enfance et d'adolescence très chahuté . Un jour, il a mis le feu dans une grange. A l'époque, c'est le village qui a géré lui-même le problème: les anciens se sont réunis, il y a eu des débats au Conseil municipal avec la famille etc. Ils ont inventé les travaux d'intérêt général avant l'heure; pendant une saison ce jeune a travaillé pour refaire des sentiers, des chemins ruraux, c'est un travail physique qu'il était capable de faire, mais qui a été exigeant pour lui. Ainsi il a eu aussi la possibilité de s'amender vis-à-vis de la communauté; on lui disait « tu peux renégocier ta place, mais il y a une contrepartie ». C'est quelqu'un qui reste bien sûr fragile et très marginal dans la communauté, mais il n'a jamais été exclu.

Il est facile d'imaginer ce qui lui serait arrivé dans une autre situation; le problème aurait été géré par la collectivité mais d'une autre façon, par la justice, par des établissements spécialisés etc... Je ne dis pas non plus que c'était un monde idéal et qu'on a perdu l'Eldorado, les villages où le lien social était régulé par la communauté. Mais il faut distinguer ces deux modes de vie en société qui, actuellement, à la fois se chevauchent, à la fois s'opposent créant ainsi des trous dans le tissu social qui vont faire que pour certaines personnes les choses vont être très compliquées.

1-3 L'exclusion s'inscrit dans des rapports de pouvoir

Le phénomène de l'exclusion n'est pas le fruit du hasard .Nous sommes dans une situation où un groupe social en exclut un autre. Je ferai référence à un livre déjà ancien, que peut-être vous connaissez de Norbert Helias: Logique de l'exclusion. C'est un livre qui s'appuie sur l'étude d'une communauté dans un village en Grande Bretagne: il y a une usine importante dans ce village, tous les hommes y travaillent , il n'y a pas de problème de chômage à l'époque où l'étude est faite ; pour autant, deux groupes s'opposent: les anciens qui vivent là depuis longtemps, qui ont la légitimité et les nouveaux venus qui sont vécus comme les étrangers. Hélias étudie les rapports entre ces deux communautés, il regarde comment se construit l'exclusion, en dehors de l'usine, il montre comment les gens qui ont pignon sur rue, qui sont là depuis longtemps, qui ont légitimité à habiter ici, à leurs yeux, construisent le rapport qui exclut les autres.

Il montre aussi comment les jeunes du deuxième groupe ont des comportements, plus ou moins délinquants, plus ou moins à la limite, en tout cas dérangeants pour la société établie et comment ces attitudes prennent place dans des rapports sociaux construits par un groupe qui domine. C'est une notion qui doit rester présente à notre esprit. On parle moins en ce moment, de rapport dominé/dominant ; sur ce point-là au moins, je ne crois pas qu'on ait trouvé des analyses plus pertinentes que celles produites par Marx il y a maintenant un siècle. Nous ne sommes pas dans une société égalitaire. Si on étudiait le parcours de vie de certaines des personnes que vous connaissez, on peut à un certain moment, repérer des violences extrêmes qui leur ont été faites. Ces violences ne sont pas le fait du hasard ; eux-mêmes ont pu commettre des actes de violence etc... mais quelle est l'origine de tout ça? Il faudrait pouvoir reconstruire les étapes, reconstruire les parcours et on s'apercevrait vraiment de ce qui est en jeu.

## 2 - QU'EST CE QUE LE LIEN SOCIAL ?

Il est très difficile de définir le lien social. Il est à la fois fondamental et complètement insaisissable ; c'est quelque chose de complètement abstrait . On peut utiliser des images pour essayer de se repérer . Certains auteurs parlent d'une machine, d'une mécanique, ça permet de montrer en quoi tout ça est fonctionnel, comment il y a des interdépendances, comment c'est auto-régulé, comment il y a des système de rétro-action. Dans ce cas, la société est une sorte de système homéostatique en équilibre: «  il faut bien qu'il y ait des pauvres pour qu'il y ait des riches et réciproquement », « il faut bien qu'il y ait des chômeurs, ça permet de maintenir la compétitivité des entreprises »... « le système de protection sociale ça maintient un niveau minimum de consommation dans la société permet d'entretenir la force de travail des gens qui doivent produire ». Au bout du compte, la société n'est pas vraiment en péril; on se rend compte sur d'assez longues périodes que au fur et à mesure des crises, des réajustements s'opèrent, et puis nous sommes quand même la quatrième puissance économique mondiale et les choses ne vont pas si mal: le système est en équilibre.

Une deuxième métaphore est celle du corps social. Elle permet de mettre l'accent sur les parties solidaires dans la société, chacune étant nécessaire à la survie des autres. On insiste sur l'aspect organique, nécessaire, vital du lien social ; c'est un échange, une circulation continue. Le groupe est dans l'individu et l'individu dans le groupe; là aussi il y a des rétro-actions très fortes.

Une autre métaphore, très couramment utilisée, est celle du tissu social. Là, on observe moins la société globale que les relations en elles-mêmes. On va parler d'un tissu lâche ou resserré, de résistance, d'un tissu social mité. Par exemple sur certaines zones rurales, on observe que la pyramide des âges s'inverse et prend la forme d'un tonneau, c'est-à-dire que la base ne permet plus le renouvellement des générations vieillissantes; là on a un tissu social mité avec des zones qui vont complètement se désertifier etc...

Une autre image, c'est celle du champ social qui permet d'insister sur les dynamiques, les transformations. Une autre image encore est celle du jeu social: la vie collective va être perçue comme une sorte de jeu, de compétition, comme une pièce de théâtre où chacun interprète des rôles en fonction de son statut. En même temps, vous seriez fondés à dire que ce jeu n'est pas drôle pour tous les joueurs. C'est comme au monopoly: quelquefois au deuxième tour de table certains ont définitivement perdu. C'est un jeu tragique à certains égards.

En quoi la question du lien social concerne-t-elle la personne ?

La personnalité se construit dans le lien à l'autre. On sait que l'enfant humain, par rapport au règne animal, est complètement démuni au moment de la naissance au point que sa survie dépend complètement de son rapport immédiat aux personnes qui vont s'occuper de lui et non seulement le nourrir, lui donner les soins physiques nécessaires, mais aussi, établir avec lui un rapport affectif qui va lui permettre tout de suite, d'entrer dans un rapport d'échange. Si ce lien affectif n'existe pas, du fait de la mère ou d'un substitut, très vite, le nouveau-né va être malade et très rapidement il peut perdre la vie. Dès la naissance, on ne peut pas distinguer ce qui est de l'ordre de la personne et de ce qui est de l'ordre du social.

Le lien social est partie intégrante de la personnalité du fait de l'assimilation de nos propres comportements dans le monde et par l'intégration du monde en nous-même. Dès les premières heures de la vie, le bébé s'intègre le monde à sa personne en même temps que le monde assimile son comportement; c'est complètement inter-actif, au point qu'il est difficile de distinguer les polarités dans ce rapport .

Ce qui est tragique dans l'exclusion, c'est que le sens commun tend à en renvoyer la responsabilité à l'individu qui est exclu, à s'interroger sur ses lacunes: qu'est-ce qu'il n'a pas fait ou qu'il aurait du faire pour ne pas être dans cette situation?, est-ce qu'il a été imprévoyant, intempérant ...? Qu'est-ce qui a failli en lui et dans son environnement pour que les choses en

soient là? La question, sous l'angle du lien social serait plutôt : quelle est la responsabilité de la société à son égard? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné en termes de lien social?

Pour les métiers que nous exerçons, c'est un renversement complet de la problématique: on ne va pas chercher à savoir où sont les failles de cette personne, où sont ses problèmes; évidemment, il faudra aussi y réfléchir mais cette question est indissociable de l'autre question: comment travailler sur le lien social, c'est-à-dire sur l'environnement, sur le milieu pour que cette personne se retrouve à nouveau introduite dans un maillage, dans un tissu social où elle va pouvoir reconstruire du lien et de la relation, donc, pour elle, de la vie ?

Sartre a écrit : « l'enfer c'est les autres ». Après Hegel, il a montré comment l'autre nous aliène. Lais il faut aussi lire Lévinas sur le pluralisme, la diversité, le respect de la différence.

La philosophie de Lévinas s'appuie sur une conception de l'être humain qui n'est pas asservi par l'autre mais libéré par lui. Peut-être connaissez-vous cette pièce de théâtre russe: l'histoire d'Oblomof. Oblomof est tellement paresseux qu'il refuse toute forme d'événement dans sa vie. Il s'enferme chez lui, il ne se lève plus, il ne veut plus s'alimenter, il ne veut plus rien faire. Mais il se trouve devant un point limite indépassable: on peut faire la grève de tout, sauf d'exister. On s'aperçoit, à travers cette histoire, que ce qui est tragique ce n'est pas le pouvoir des autres sur lui (dont il espérait pouvoir se libérer), c'est l'enchaînement du moi à lui-même. Oblonof est prisonnier de lui-même dans cette situation, il est prisonnier de l'ennui, de sa fatigue, de son insomnie, de sa non-envie d'existeret il ne peut s'en délivrer. Pour nous délivrer de nous-même nous avons besoin de l'autre.

Donc, la relation sociale, c'est le miracle de sortir de soi. C'est à la fois se construire à travers l'autre et c'est sortir de l'enfermement du face à face avec soi-même. On ne peut pas, vivre en autarcie complète. Pour nos métiers c'est une approche intéressante parce qu'elle introduit la notion d'accueil, d'accueil inconditionnel, à travers le dialogue qui va s'établir de conscience à conscience. C'est la notion de la fraternité fondamentale entre les êtres humains, au-delà des conflits, des rapports de pouvoir, de la domination.

L'autre fait appel à ma responsabilité ; Cette notion-là est fondatrice pour nos métiers; s'adresser à l'autre, c'est répondre de lui.

3 - LES ESPACES NECESSAIRES POUR VIVRE L'EXPERIENCE D'AUTRUI

Le travail social propose des espaces pour vivre cette expérience fondamentale de la relation à l'autre; je parle d'espaces au sens de lieux, mais aussi au sens de moments, d'occasions. C'est un rôle qui est évidemment difficile et je crois que vous le mesurez bien tous les jours. Ce sont des moments où il faut pouvoir regarder, écouter, prendre en compte, accepter, permettre, reconnaître. Il n'y a pas de certitude, pas de filet, pas vraiment de technique non plus; s'il y en avait, ça se saurait. C'est un travail très exigent pour soi-même parce que pour pouvoir être ouvert à l'autre, il faut d'abord être ouvert à soi; il faut pouvoir se déprendre de soi-même, de ses propres blocages, de ses barrières, de ses valeurs quelquefois; il faut pouvoir trouver la bonne distance; il faut sortir du refuge du métier, des techniques, du mandat institutionnel, de la casquette que l'on porte; il faut pouvoir se doter d'espaces de contrôle pour gérer ses affects entre la toute-puissance et l'impuissance.

Jacques Gautrat a travaillé ces derniers temps sur la professionnalité des travailleurs sociaux. Selon lui, une des choses importantes dans le travail social c'est la conviction qu'une personne, quelle que soit sa condition, peut toujours faire plus qu'elle ne fait pour améliorer sa vie. Ce qui nous permet de faire ce travail, c'est l'idée qu'on produit des actions qui ont une très forte valeur sociétale; notre intérêt ce n'est pas en priorité l'argent, ni d'avoir du pouvoir,ni d'exercer un métier très reconnu, à la mode etc... C'est peut-être au quotidien, de savoir que ce que l'on fait a une importance en termes de lien social, de relation humaine.

Les revues professionnelles alimentent un débat sur la crise du travail social: le travail social ne servirait plus à grand chose, les travailleurs sociaux seraient en crise, de nouveaux métiers arrivent dans le champ du travail social parce que les plus anciens sont obsolètes, ils ne font pas la preuve de leur efficacité etc... Concernant la question de la médiation, les anciens métiers: les éducateurs, assistantes sociales, animateurs socioculturels, essaieraient de se saisir de cette notion de médiation sociale pour essayer de se refaire une santé. Ca devient urgent pour eux, puisque dans les quartiers de nouveaux métiers apparaissent dans le champ de la médiation...

Je ne suis pas sûre que les questions posées au travail social aujourd'hui soient fondamentalement différentes que celles qu'on se posait il y vingt ans ou plus. Ce défi de devoir constamment se remettre en question et redéfinir des pratiques en fonction de l'évolution des problématiques sociales est présent depuis l'origine de nos métiers. En ce moment, une question me semble très importante: comment renouveler les capacités d'écoute et d'accueil pour les publics qui ne vont plus dans les lieux institutionnels? et en même temps comment travailler sur l'environnement, l'environnement immédiat ou l'environnement plus lointain, c'est-à-dire sur le corps social tout entier, sur la notion de tissu social ?

D'un côté travailler avec des personnes, pour lesquelles , il y a urgence à recréer des liens et de l'autre côté, faire en sorte qu' il y ait une ouverture de la société, de l'environnement pour que le tissu social se régénère et que de nouveaux liens puissent réellement exister. Dans cette approche, on ne va pas se centrer sur les manques des individus, ce qui nous amènerait à les disqualifier un peu plus, à les stigmatiser; on va se centrer sur la construction d'un nouvel espace social. Les échecs des dispositifs d'insertion montrent bien qu' il y a une impasse: il faut pouvoir poser le problème autrement, à partir de l'écoute du jeune, de la personne qui est en souffrance. Dominique Bondu le met en évidence dans son livre « Nouvelles pratiques de médiation sociale ». Il dit: dans insérer il y a in mais insérer dans quoi? Quand ça ne marche pas on ne peut renvoyer infiniment la responsabilité au jeune qui n'est pas assez formé, pas assez intégré; il faut se poser la question de ce que peut être l'insertion, reconstruire cette problématique de l'insertion.

Il faudrait aussi parler du vide social qui s'accompagne de non-désir. La difficulté de ces personnes, c'est le fait qu' elles n'ont pas de demande, pas d'attente . Donc on ne peut pas utiliser pour elles, les dispositifs qui existent puisque, semble-t-il, elles n'ont pas d'intérêt pour ça. Il va falloir reconstruire un mode d'accès, reconstruire avec elles une capacité de désir. Il faut pour cela reconstruire de nouvelles inter-actions individus/ société pour faire émerger la demande, reconstruire une dynamique. Dans cette logique, le projet du jeune ne peut certainement pas être le point de départ; il ne peut être que le point d'arrivée du travail d'accompagnement qui va se faire avec lui.

Ceci l'invalide tous les dispositifs où on ne peut donner de l'aide à un jeune qu'à condition qu'il ait un projet. « Quel est ton projet ? j'essaierai de te trouver de l'argent ». Bien évidement, il faut à la fois un travail sur l'environnement et un accompagnement relationnel pour que ce jeune petit à petit se reconstruise. Çela nous renvoie à la notion de médiation comme grille d'analyse et comme méthode de travail, ce que nous verrons plus longuement demain matin.

### 4 - L'utilité sociale, une approche dynamique

M. Eric Foëx, Directeur de l'APAPAR La Rochelle

Je pensais faire quelque chose de très à plat par rapport au bus prévention et puis je me suis aperçu que c'était complètement impossible, donc je vais vous présenter un travail qui reprend pour partie des questions posées par Vidal-Naquet dans « Des moments pour être soi », travail qu'il a fait en particulier avec les collègues de Toulouse, autour de « comment des personnes de l'errance perçoivent les structures d'accueil ». J'ai essayé de situer la notion d'utilité sociale à partir de ces travaux.

Je vais donc commencer par vous dire qu'est-ce que j'entend par ''errance'', parce que j'ai une vision de travailleur social qui n'est peut-être pas tout à fait la même que celle des sociologues et autres théoriciens.

------------

**L'ERRANCE**

Une question de représentations

L'errance est considérée généralement comme un ''objet en soi'' , un ''mode de vie'', souvent connoté négativement, un ''phénomène social'' qu'il convient de traiter, un sujet d'étude ou de recherche ... Pour ma part, j'aurais tendance à croire qu'il s'agit aussi d'une question de regard porté, de représentation ... mais aussi de dispositifs sociaux questionnés, bousculés parfois.

Dans la littérature d'actualité, on peut trouver quelques exemples tout à fait significatifs. Ainsi, le CTP 5, dans « Les phénomènes d'errance chez les jeunes de 15 à 25 ans » 6 , propose deux approches : une d'Annie Bissaux 7 « ne pas trouver son chemin dans l'espace terrestre et s'égarer dans son espace psychique », l'autre d'éducateurs de Prévention Spécialisée «  l'errance évoque un mode de vie où règne le vide : celui des journées, des relations, du corps sourd au plaisir comme à la souffrance, de projets et même de rêves ».
On y trouve la version très classique - presque Ellulienne - de la Prévention Spécialisée centrée sur le sujet en souffrance, agi par son histoire et son environnement .

Les CEMEA 8 proposent une vision plus dynamique où le sujet est acteur de son errance qui correspond bien aux valeurs de ce mouvement : « des jeunes qui revendiquent leur rupture sociale en la présentant non comme une souffrance subie mais comme un choix de vie, et qui se déplacent de façon erratique sur l'ensemble du territoire » 9

Les CCAS de par leur action de proximité inscrite dans le local ont une vision plus étiologique : « l'errance est toujours le symptôme d'une détresse sociale profonde ; elle est porteuse d'un danger immédiat pour les intéressés. Les situations d'errance procèdent presque toujours de deux origines : une errance sociale pré-constante et une rupture ponctuelle d'ordre affectif ou professionnel ». 10

Pour Pierre Vidal-Naquet l'errance se caractérise non pas par le niveau de ressources matérielles ou le degré d'inscription dans le système de droit commun, mais par le caractère instable, provisoire, instantané d'une situation que rien ne fixe dans la durée. L'errance c'est être ''ni dedans, ni dehors'', à la fois sur le plan matériel et symbolique.
Il s'agit pour lui de parcours individuels atypiques, décalés par rapport à la population visée par l'ensemble des dispositifs...y compris ceux prévus pour eux.

Les profils de vie sont faits d'une succession de ruptures, de décrochages, de départs: rupture des liens familiaux, rupture géographique, rupture résidentielle, rupture par rapport au travail ou à la formation, rupture avec soi-même (santé, santé mentale, toxicomanies, tentatives de suicide...) qui témoignent de l'incapacité à gérer une situation donnée, à mobiliser les ressources matérielles, psychiques et/ou symboliques permettant de faire face à la difficulté, à la contrainte, à l'événement.

Il s'agit de fait d'une fragilité existentielle caractérisée par une identité en miettes, une vie en morceaux, une inscription dans l'instant. On parlera alors ''d'errance existentielle''.

Dans une société où le lien social n'est plus donné (par la naissance, le diplôme, la famille, la religion...) mais à construire, les personnes en errance sont donc bien confrontées aux mêmes difficultés que celles qui concernent tout le corps social.

Elles sont ''en marge'', mais non ''hors page'', et partagent la fragilité, l'incertitude existentielle générale et la misère économique et matérielle des plus pauvres... avec une fragilité particulière liée à leur propre errance existentielle.

Cette approche nous oblige alors à ne pas considérer:
- que les ''errants'' - voire plus simplement les jeunes en rupture- vivent une situation singulière, mais bien au contraire que leurs difficultés sont les mêmes que celles d'une grande partie de la population... même si parfois leur visibilité a une fonction révélatrice (annonciatrice?) ;
- que l'errance n'est pas un phénomène social ''en soi'' qu'il conviendrait de traiter en tant que tel, mais bien au contraire qui doit interpeller l'ensemble des pratiques sociales, dans un même continuum.

Qu'est-ce que ça veut dire ? Ca veut simplement dire qu'il n'y a pas d'un côté l'errance et de l'autre côté le reste, mais que l'errance c'est exactement la même chose que ce à quoi toute une partie de la jeunesse est confrontée, mais que pour des raisons de fragilité, d'histoire... en fait un certain nombre de jeunes en subissent de façon plus violente les effets, et je crois que ça interpelle complètement nos pratiques.

A Point-Jeunes, à La Rochelle, nous avons une vision plus fonctionnelle: le jeune errant est celui qui ne sait ni où il va manger, ni où il va dormir le soir même. Mais là aussi on est bien dans une question de repréésentation et pas de définition.

Une triple condamnation

Par ailleurs, si l'on considère la situation générale des 18/25 ans sortis du système scolaire sans qualification ni emploi, on ne peut que constater qu'ils se trouvent globalement dans un ''vide institutionnel'' entre la famille ou l'ASE et le RMI, qu'ils ont de moins en moins accès aux dispositifs substitutifs de formation (stages), qu'ils ont intégré qu'ils n'accèdent pas à l'emploi et qu'ils doivent rechercher leurs ressources hors du circuit marchand.

On peut alors parler d'une triple condamnation :
-à l'assistance (revenus, logement...) de type familial par la sur-cohabitation, de réseau avec les copains ou sociale ;
-à la débrouille par des revenus parallèles, une sur-utilisation des structures d'hébergement amenant des exigences nouvelles de type ''services'' là où on leur propose de ''l'éducatif'' , et une sur-adaptation à l'utilisation des aides sociales perçues comme un droit ;
-à l'errance enfin par la rupture familiale, sociale et normative signifiée par une incompréhension presque totale des valeurs dominantes tel le travail.

L'expression de la situation sociale d'une partie de la jeunesse

L'errance est donc tout à la fois l'expression forte de la situation sociale d'une partie de la jeunesse, un ensemble de représentations et l'aboutissement des réponses que nous donnons à cette jeunesse.

Dans une société qui ne laisse aux jeunes que la place de la consommation à ceux qui le peuvent et celle de la docilité pour y accéder, pour s'en sortir il faut être un ''gagneur'', un ''battant'', pour avoir du travail, pour pouvoir se soumettre. Certains y arrivent , d'autres non. Parmi ces derniers , nombreux sont ceux qui ne pensent jamais pouvoir y accéder, et expérimentent une série de mouvements chaotiques entre toxicomanie et errance. L'errance n'est donc pas une contestation d'un système ... mais juste une question de souffrance et d'abandon, de nouveau positionnement dans le continuum social.

« A connotation dramatique (il est pourtant de belles errances), l'errance évoque les nuits difficiles, une sorte de remake de ''sans famille'' qui se terminerait mal. Des gens jeunes sont dans la rue ou sur la route, ils n'habitent nulle part, ils ne parlent pas forcément beaucoup, ils ont des chiens et ils se droguent souvent. Ils ne revendiquent pas grand chose, ils ne travaillent pas (forcément) et

essaient toujours de vous demander de l'argent ... rarement à la porte des églises. Ils sont incohérents, perdus plus ou moins. Il leur arrive des accidents, ils meurent et les médias en parlent. Mais on ne peut pas laisser faire ca ! » 11

Le mot errance est donc un bon terme qui caractérise notre façon de penser le problème de façon imprécise, floue, indifférenciée. Nous essayons de construire des catégories pour masquer incompréhension, compassion, culpabilité. Cette représentation peu scientifique pose le problème là où il faut le prendre en compte, le traiter : dans la visibilité, dans le regard que l'on pose , qui lui donne sens, qu' induit nos réponses ... et confronte leurs attitudes dans un jeu de double miroir.

Ainsi, pour les CCAS, « ils ne coopèrent pas aux réponses proposées, sont dans la méfiance et l'immédiateté » et « leurs comportements vis à vis de l'institution se déclinent sur les modes du rejet, du défi, de l'agressivité ». 12

Un bon terme... parce que flou

Ce bon terme pour une notion vague déstabilise les procédures. A l'errance, on rattache en vrac les questions d'identité, de logement, de santé, de toxicomanies, de la famille, de l'argent, des chiens, de la mendicité, de la violence, des mineurs, des festivals...

On se trouve alors confrontés à une triple difficulté.

D'une part, les structures et dispositifs sont conçus généralement pour répondre à un problème précis, défini, ordonné... Or l'errance est déstabilisante par son caractère désordonné, flou, qui concerne tout à la fois celui qui la vit et celui qui la regarde, la prend en compte, la traite. `

D'autre part, si l'errance n'est que la manifestation extrême d'un problème social qui concerne toute la jeunesse, c'est qu'elle n'est que le signe extérieur le plus marquant de changements profonds. Et le changement, c'est le désordre, c'est par nature une rupture avec l'ordre établi et les institutions, structures, dispositifs sont aussi faits pour maintenir la paix sociale , transmettre les valeurs (travail sur le lien social, la citoyenneté...), réinsérer, et ne sont pas outillés pour traiter du changement , du désordre ... avec des gens qui en sus affirment leur appartenance sociale.

Enfin, si l'on considère que l'errance c'est aussi nos représentations et les réponses apportées, alors notre incapacité à penser le phénomène autrement que de façon floue, ne peut nous amener que dans des adaptations nébuleuses du style bricolage mou de type partenarial !

Une question de valeurs

Mais si l'on considère l'errance comme le symptôme visible et spectaculaire d'un changement qui concerne toute la jeunesse, comme la partie éclairée de la pauvreté, de la perte des valeurs, du sens... et donc d'un risque majeur pour la cohésion sociale, alors il faut se demander si la réponse n'est pas à chercher du côté du désordre, donc de l'identité.

Alors peut-être n'attendons plus que les jeunes se coulent dans nos moules, adhèrent à nos procédures, construisent des projets ... N'écoutons plus la demande implicite , ne recherchons plus le besoin. Acceptons de traiter ici et maintenant le problème qu'ils nous soumettent dans l'urgence... leur urgence. Et au-delà, travaillons sur l'identité, c'est à dire sur les valeurs collectives qui traversent toutes les couches sociales de la jeunesse ... humanisme, solidarité, humanitaire de proximité... et tentons ainsi de dépasser l'errance symptôme.

Pour ce faire il convient d'accepter la contradiction entre la nécessité de proposer un cadre relationnel dans l'instant dont le seul objet est d'entendre la personne telle qu'elle se présente, tout en pouvant être amenés à développer des solutions face à l'urgence, sociale ou de situation.

Il convient aussi de tenter d'accéder à une relation de transparence qui permette de sortir du jeu des doubles miroirs et doubles regards, de gérer le paradoxe entre la mise en place d'un cadre relationnel et le refus de la fonction de référence (au nom du projet et de l'orientation !).

C'est essayer de ne plus traiter seulement ce qui ne va pas - une fois l'urgence prise en compte - pour essayer de s'appuyer sur les ressources , compétences et valeurs individuelles et collectives.

C'est enfin accepter le désordre du changement en jouant la visibilité réelle de nos pratiques, de nos regards ... puisque l'errance c'est aussi le regard que nous portons dessus.

Concrètement travailler sur l'identité c'est donc mettre en actes des notions telle que l'utilité sociale , et réintroduire du collectif dans des parcours qui ne semblent qu'individuels, tant du côté de l'errance que des réponses.

**LE VECU DE L'ERRANCE**

Les travaux de Pierre Vidal-Naquet montrent que le vécu de l'errance est loin de nos représentations habituelles. En ce sens il nous propose trois entrées: ''L'absence de place'', ''Des attitudes ambivalentes'', ''L'installation dans l'errance''.

L'absence de place

Le premier constat fait à partir de l'observation des usagers de structures d'accueil (accueils de jour) est celui de ''l'absence de place''.

Les personnes en état d'errance ne forment pas un groupe homogène et ne se reconnaissent pas dans un groupe de pairs, il n'y a pas de sentiment d'appartenance et encore moins de revendication ou d'affirmation de participation volontaire à un mouvement social. Ne s'identifiant pas à un groupe, elles n'en forment donc pas un.

Les difficultés exprimées ne sont jamais prioritairement de l'ordre du matériel. La vraie souffrance est celle de l'isolement, l'absence d'utilité sociale et d'identité, c'est à dire du manque de place sociale.

De façon paradoxale, l'expérience de l'errance se vit au milieu des autres, dans la rue au milieu de tous, souvent avec d'autres dans la même situation. L'errance c'est donc une grande visibilité sur la voie publique et une privation de vie sociale. La manche peut d'ailleurs ainsi être interprétée comme une tentative de concilier ces deux éléments.

Pour les personnes privées de logement, cette situation s'accompagne d'un autre paradoxe: isolées (seules ou collectivement) dans la rue, inexistantes sur la scène sociale, elles se retrouvent trop visibles, trop exposées, dans des moments de la vie qui appartiennent normalement à la sphère privée (manger, dormir...). Cette sphère privée est souvent totalement inexistante. Et les personnes en errance vivent une situation paradoxale faite d'une grande solitude et d'absence de possibilités d'espaces et de moments à elles.

Le quotidien est alors marqué par la marche. Marcher pour subvenir à ses besoins, marcher pour ne plus être exposé, marcher pour tenter d'avoir un moment à soi. La marche dans la ville, la marche au milieu des autres, matérialise l'absence de place: absence de domicile, absence de rôle social, absence d'obligations, absence d'intimité, absence de sens, absence de projet... dans une vie immobile!

Des attitudes ambivalentes

Les ruptures successives qui caractérisent l'étiologie et le vécu de l'errance sont souvent présentées comme l'occasion d'un ''nouveau départ''. Il s'agit en changeant de lieu, de milieu, de

situation... de tenter d' atteindre un état ou un statut socialement plus valorisé, de retrouver (de trouver) une place dans le système social.

Ce phénomène récurrent du nouveau départ (souvent répété à l'infini), joue un rôle important dans l'économie mentale des personnes en situation précaire car il permet de mettre à distance le passé, d'occulter le présent et de se projeter dans l'avenir en rompant avec son histoire. Mais paradoxalement, ce phénomène annihile toute possibilité de changement puisqu'il empêche par avance toute capitalisation des ressources sociales et identitaires.

De la même façon, la relation à ceux qui vivent une situation similaire est très ambivalente: elle se caractérise par la méfiance et l'attirance. Suscitant la méfiance il y a bien entendu l'extrême violence de la rue, mais il y a surtout le rejet de tout effet de miroir renvoyant à un modèle socialement dévalorisé. A contrario les autres sont nécessaires dans la mesure où ils représentent un des seuls espaces de socialité possible, un des seuls possibles d'avoir une certaine identité, de jouer un rôle, de se revaloriser.

L'errance, la rue, est donc tout à la fois une ressource et un danger. D'un côté il y a l'absence de contraintes, de responsabilités, d'obligations... de l'autre l'abandon de l'espoir de retrouver une place et une identité sociale à part entière.

L'installation dans l'errance

L'errance impose une réelle organisation de vie pour tirer profit des offres existantes. Elle nécessite de véritables compétences et une organisation qui passe par du temps, de la réflexion, des capacités d'accès à l'information et d'évaluation. On observe les mêmes processus à l'oeuvre que chez tout un chacun: optimiser le temps, dépenser le moins d'énergie possible pour un profit maximum, obtenir le meilleur service, être dans des lieux où l'ambiance est bonne...

L'installation dans l'errance amène donc à une organisation structurée qui amène une certaine stabilité de vie faite d'habitudes, de contacts familiers, d'usages... certains iraient même jusqu'à parler de travail!

Un autre aspect de cette organisation vise à tirer le meilleur parti des offres, que ce soit en matière économique, ou en capacité à organiser ses propres ressources: économie de temps en organisant ses circuits de recherche de secours, économie de pénibilité en choisissant les moments les plus opportuns, voire même économie de ''stigmatisation'' en choisissant les interlocuteurs les plus accessibles ou les moins questionnants. On voit parfois en matière de recherche de subsides financiers, en particulier chez les moins de 25 ans, de véritables stratégies se mettre en place pour obtenir au moindre coût le maximum d'aides.

Ainsi l'organisation de la vie dans l'errance est construite sur une certaine rationalité. Les conduites répondent à une hiérarchisation des besoins et nécessitent un arbitrage entre contraintes, coûts, nécessités matérielles et profits symboliques. Il ne s'agit de fait que de la transposition dans un autre système de vie et d'accessibilité aux ressources des réflexes et conduites qui nous animent tous.

Cette organisation nécessaire peut transformer l'errance en un véritable système de vie nécessitant la mise en place de ressources, savoir- faire et savoir-être, qui procure une certaine stabilité... mais qui empêche de se projeter vers un autre statut social.

Les conséquences en sont souvent:
- l'abandon de toute perspective de sortie,
- l'acceptation de vivre dans la dépendance,
- la perte de toute notion mettant en rapport travail et ressources,
- le sentiment que les aides sont un dû et/ou font partie d'un système normal de ressources,
- la mise en place d'une attitude de consommateur: les prestations offertes étant jaugées selon le niveau des services,

- la banalisation, voire la normalisation, de situations comme le squat, la mendicité, le business...
- le sentiment que l'errance est un problème de société et qu'il est donc normal que la société s'organise pour répondre aux besoins d'une nouvelle catégorie de population.

L'instalation dans l'errance semble donc liée à la mise en place d'un mécanisme par lequel les situations hors norme sont vécues comme des modalités particulières du système normal. Les aides sont assimilées à une rétribution, le squat à un logement, la mendicité à un travail, les ressources offertes par les structures sociales comme des prestations de service...

On assiste alors à un étrange malentendu où les uns sont installés dans une errance ''normale'' et ou les autres la considère comme ''anormale'' et devant être traitée. Ce malentendu est particulièrement complexe à vivre pour les travailleurs sociaux des structures d'accueil qui sont déchirés entre secours, droits... et projet social.

## LE RAPPORT AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

La maîtrise de l'offre de services nécessite un bon accès à l'information (type d'offre, horaires, contraintes...). Son vecteur principal en est le ''bouche à oreille''. Les structures d'accueil jouent donc un rôle important puisque des rencontres peuvent se faire, de l'information être transmise.

Du coté des usagers on voit apparaître de véritables attitudes de consommateurs, posant des arbitrages entre qualité fonctionnelle, qualité d'accueil, types de fréquentation...13 Ainsi on peut proposer une première différenciation entre dispositifs ''classants'' et dispositifs ''non classants'' ou ''ouverts''.

Les dispositifs classants

Certains dispositifs sont disqualifiés par les usagers. En général ce n'est pas en raison de la qualité des services, mais à cause de leur aspect stigmatisant14 quand:
- les intervenants manifestent du mépris pour les accueillis,
- les règles horaires sont trop rigides et réduisent la liberté de mouvement,
- il y a trop de promiscuité
- les règles de fonctionnement sont trop rigides ou moralisatrices...

Mais aussi quand ces dispositifs cherchent à orienter dans des parcours d'insertion et sont amenés à classer, cataloguer...à demander à l'usager de ''raconter sa vie'' de ''décrire son itinéraire'', de ''construire un projet''... Ils piègent alors la personne vis à vis d'elle-même et des autres en lui assignant une identité de ''personne à insérer'' vécue comme dévalorisante, puisque sans rapport avec le vécu de l'errance. C'est d'ailleurs sans doute là qu'il faut rechercher le rejet de nombre de travailleurs sociaux.

Les structures ouvertes

Dans l'errance, les structures les plus appréciées sont celles où ''on n'a pas à raconter sa vie'', où ''on ne demande rien'', où ''on n'est pas jugé''. Ce sont les dispositifs ouverts, basés sur le libre accès, souvent décrits comme ''à très bas seuil d'exigence'' (respect d' un règlement intérieur simple).

Ces structures ne sont pas uniquement finalisées sur la mise à disposition d'un service ou d'une orientation visant la réinsertion, on y trouve aussi la possibilité d'une restauration de soi, et ce notamment à travers le rétablissement de liens sociaux.

Il s'agit d'abord d'endroits où l'on peut se poser physiquement et psychologiquement. Physiquement car on peut s'arrêter de marcher, où l'on peut passer du temps, voire parfois laisser ses affaires ou accéder à des services liés au corps. Psychologiquement ce sont aussi des endroits où l'on peut s'arrêter, se poser: pas de projet des intervenants sur la personne, pas de

projet à construire, de contrat à accepter, peu de conditions à l'obtention des ressources recherchées, pas de nécessité d'endosser une identité assignée, pas de jugement...

C'est cette tranquillité préalable et garantie, que nous appelons à La Rochelle ''fonction asilaire'' (similaire à celle des églises du moyen âge), qui va favoriser un processus de restauration physique et mentale, le matériel et le symbolique étant fortement imbriqués. Il s'agit de garantir de façon inconditionnelle à tous et à chacun que rien ne lui sera fait qu'il ne veuille, y compris et surtout au plan éducatif.

Elle nécessite quatre éléments:
- la signification claire de la stricte et unique application des règles de droit commun (pas de violence physique ou verbale en particulier)
- une offre de service de qualité, adaptée aux besoins,
- une qualité inconditionnelle de l'accueil et de l'écoute,
- un espace physique où autour de l'accueil et des services peut se développer une certaine vie sociale marquée par des échanges entre les usagers.

La fonction asilaire dans son sens de refuge renvoie à la structure archaïque familiale où l'on peut toujours revenir se ressourcer quoi que l'on ait fait. Il s'agit d'un lieu pérenne avec des règles et une organisation stable qui constitue un cadre structurant face à l'errance physique ou existentielle.

La qualité des services passe souvent par le corps (alimentation, hygiène) et par l'inscription sociale (élection de domicile, boîte postale). La satisfaction des besoins physiques et sociaux élémentaires doit s'appuyer sur un accueil de qualité, c'est à dire sur la reconnaissance de l'usager tel qu'il est... et non tel que l'on voudrait qu'il soit.

La qualité de l'accueil et de l'écoute renvoie à la garantie du respect de l'intégrité de la personne qui est acceptée en tant que telle, comme elle a envie de se montrer, facilitant des ruptures avec l'errance existentielle.

La possibilité d'échanges non formalisés usagers/intervenants, usagers entre eux favorise une réamorce du lien social à travers leurs compétences, ce que Pierre Vidal-Naquet appelle ''l'engagement'' et ''le don''.

Ecouter- Donner

L'offre d'écoute des personnes en difficulté, dans le champ social, est toujours finalisée vers la réduction du mal être, de la souffrance, de l'incertitude ou du trouble de l'usager.

Toutefois on peut en distinguer deux grands types:
- l'écoute ''orientée'' ou ''finalisée'' visant des objectifs opérationnels (insertion, formation...) et devant déboucher sur une issue. L'écoute est un outil au service du travail sanitaire et social.
- l'écoute ''inconditionnelle'' au sens ou elle n'ouvre pas sur des rapports de type contractuel, et n'a d'autre projet que la réduction de la souffrance de l'usager et se poursuit même en l'absence d'issue.

La première vise plutôt au traitement social, à la réduction des risques, voire à la régulation sociale. La seconde vise avant tout à reconstituer le lien social.

Du coté de l'errance, la notion d'écoute dépasse très largement les dispositifs, est beaucoup plus diffuse et multiforme. Les attentes sont du côté de l'échange, de la discussion, de la communication... rarement du côté de l'entretien mettant en face à face un écoutant et un écouté, ce qui renvoie à une image trop dévalorisante. Ils parlent de lieux ou de personnes ''à qui l'on peut parler''.

Parallèlement les personnes en errance ont beaucoup de réticence à parler de leurs difficultés de vie ou de leur souffrance. Cela les renvoie à des discours et à des situations convenues, vécues comme stigmatisantes, et donc qu'elles cherchent à éviter pour préserver leur dignité, voire leur intégrité.

Pour qu'elles puissent le faire deux conditions minimums sont indispensables:
- l'existence d'une relation de proximité, de confiance, avec un interlocuteur reconnu, dans un cadre et un environnement acceptable;
- le prétexte, l'alibi, qui permet l'expression des difficultés de vie et/ou de la souffrance (en général l'accès à un service).

Les Points Accueil, Points Ecoute sont très favorables à cette expression de par les services offerts qui servent de prétextes, l'écoute inconditionnelle et surtout les échanges entre usagers.

La confiance se construit autour de rapports vécus comme ''vrais'' :
- de vrais services pratiques,
- un discours crédible qui ne cherche pas à mobiliser l'usager vers des solutions dont tout le monde sait qu'elles sont peu crédibles,
- la liberté laissée à la personne d'effectuer ou non les démarches qui lui seraient utiles,
- l'absence d'exigences vis à vis de l'usager, si ce n'est les exigences minimums prévues par le règlement intérieur garantissant la pérennité du lieu et sa fonction asilaire...dont il bénéficie.

Elle se construit aussi dans la ''transparence'', c'est à dire dans la certitude que chacun a les mêmes droits et les mêmes obligations, que les réponses apportées même si elles sont différentes selon les situations de chacun peuvent toujours être explicitées. La transparence s'accompagne souvent d'un choix de travail ''sous le regard de tous'', au vu et au su de chacun, permettant aux autres d' intervenir dans un débat particulier, favorisant l'émergence du lien social.

Les situations d'écoute avec les personnes en situation d'errance ont plusieurs rôles:
- d'exutoire qui permet d'atténuer les tensions en effectuant une sorte de transfert vers ceux qui écoutent;
- de partage d'une situation douloureuse où il y a un fort désir de se faire comprendre par l'autre. Cela nécessite d'expliciter, d'ordonner de construire une logique autour de laquelle se structurent des éléments de vie. C'est l'occasion de prendre de la distance, de faire le point, de tenter de se projeter dans l'avenir;
- de provoquer de façon consciente ou implicite des réactions de sympathie chez l'autre en entrant en communication réciproque. Il ne s'agit plus là seulement d'écoute, mais de relation réciproque, d'échange, de dialogue qui va contribuer a restaurer le sentiment d'exister en tant que personne, l'identité.

Dans tous les cas il s'agit pour l'usager d'occasions de rentrer en relation avec un autre. Ce que nous appelons ''lieu d'écoute'' est pour lui un ''lieu de parole''.

Ce renversement permet de mieux comprendre comment les personnes de l'errance sont souvent amenées dans ce type de structure à participer activement à la vie collective, aux services, aux débats. Il y a de leur part une volonté évidente de ''donner'', ''d'aider''. On assiste alors à une sorte de renversement de rôle, les personnes passant d'une position de bénéficiaire, de consommateur, à une position de producteur. Pierre Vidal-Naquet parle alors de ''don'' et de ''contre-don''.

Ces pratiques de don se font toujours, par définition, sous le regard de l' autre. Elles permettent à ceux qui les pratiquent d'accéder à une ''utilité sociale''. Il s'agit alors d'une forme de réponse à une souffrance identitaire liée à l'absence de place sociale, au vide existentiel. De ce fait ces personnes trouvent un substitut de ce qui leur fait le plus défaut: un rôle, une place, une identité.

Parallèlement il est intéressant de constater que ces questions identitaires traversent toutes les couches de la jeunesse, comme en témoignent la recrudescence des engagements pour des causes humanitaires ou dans le secteur associatif social. On peut alors remarquer que la façon

dont les personnes en errance trouvent des solutions à leurs difficultés existentielles n'est pas très différente de celle de l'ensemble de la jeunesse. Là aussi ce dont il s'agit c'est simplement d'une question d'échelle, de souffrance.

On peut alors faire l'hypothèse qu'aujourd'hui, dans une société d'hypertrophie et d'autonomisation du sujet, dans laquelle les valeurs ne sont plus transmises par les groupes d'appartenance ou les générations précédentes, les pratiques d'utilité sociale et d'engagement volontaire au service d'autres sont un moyen de structuration de l'identité individuelle. L'utilité sociale viendrait en quelque sorte combler le déficit de lien social, répondre à la quête identitaire.

**L'UTILITE SOCIALE**

A Point Jeunes nous avons utilisé il y a déjà quelques années pour la première fois de façon très empirique cette notion d'utilité sociale en partant d'un constat très simple: notre pratique nous amenait toujours à travailler du coté de ce qui ne va pas, que ce soit en termes de réponses matérielles ou de prise en compte de la souffrance. Par ailleurs nous faisions le constat de l'extraordinaire capacité d'adaptation et de survie de certains jeunes en errance.

Il nous a alors semblé important de nous appuyer pour une fois sur leurs ressources et compétences. Dans le cadre d'une action de prévention du SIDA nous nous adressés à certains d'entre eux sur le thème ‘‘nous avons besoin de vous‘‘.

Cette expérience qui a duré deux ans nous a permis de capitaliser un certain nombre d'observation:
- la capacité d'auto mobilisation des jeunes a été immédiate et ne s'est jamais démentie;
- le passage de l'individuel au collectif autour d' un projet ‘‘à forte valeur symbolique ajoutée‘‘15 s'est non seulement passé sans difficulté, mais a permis de travailler sur des reconnaissances mutuelles;
- la question de ‘‘l'image de soi, l'image de l'autre‘‘ a toujours été présente et a permis non seulement de travailler sur les représentations, mais aussi sur les valeurs;
- enfin la plupart des des jeunes ont énormément évolué tant sur le plan social que personnel;
- a contrario, nous n'avions pas mesuré le poids de ce que Pierre Vidal-Naquet explicite comme une ambivalence du rapport aux pairs. Si nous avons su fortement éclaircir les effets de miroirs négatifs, nous n'avions pas vu l'importance de la construction de socialité partagée dans les groupes d'appartenance et nous n'avons pas su leur permettre de se construire d'autres groupes d'appartenance et de socialisation.

Dans un deusième temps nous avons été amenés à professionnaliser les jeunes dans le cadre d'un chantier d'utilité sociale - le BUS 25 - autour de trois fonctions:
- intevenants de rue en période estivale (contact avec les jeunes de la rue, médiation de voie publique);
- SAMU social, sans la fonction soins en période hivernale;
- campagnes de prévention santé en collèges et lycées.

L'objet en est double, mener des actions utiles socialement en utilisant les compétences et savoir-faire des jeunes de la rue.

Outre les intérêts évidents de cette action (action de rue complémentaire à celle de Point Jeunes), il apparait que les interactions BUS 25/jeunes de la rue, BUS 25/autres personnes du centre ville contribuent à modifier les images réciproques par la modification des regards portés.

De plus elle contribue à dissiper ‘‘l'étrange malentendu‘‘ entre errance vecue comme normale et errance perçue comme anormale dont Pierre Vidal-Naquet fait état.

Enfin il apparaît à l'aulne de l'expérience du quotidien que les compétences acquises dans la mise en acte de stratégies de survie sont tout à fait similaires à celles développées par ceux qui sont le

mieux intégrés (les battants): capacités d’élaboration et de négociation, analyse critique des produits et services, élaboration d stratégie d’économie...

Les jeunes du BUS s’inscrivent alors résolument dans une démarche dynamique qui ne renie rien de leur histoire, mais bien au contraire construit à partir de leurs acquis, de leurs valeurs... qui sont aussi, rappelons le,celles de toute une tranche d’age.

**5 - Accompagnement, médiation : gérer la complexité entre la prééminence du sujet et l’environnement institutionnel**

Marie-France Freynet, Cadre Action Sociale CAF 17, Sociologue

Nous parlons aujourd'hui de l'accompagnement et de la médiation. Vous vous êtes interrogés hier sur le vide social et sur la question du sens. Qu'est-ce que le vide social a à voir avec la question de l'exclusion et de l'errance?

-------------------

Je me réfère à un livre de Yves Barel (1984) : "La Société du vide". Barel définit le vide social à partir de trois groupes de phénomènes.

Le premier c’est l'éloignement croissant des centres de décision lié à la mondialisation du système économique, au village planétaire, au fait que la distance entre les pôles de décision amène des déconnections très importantes. Certains pôles de décision ne sont même plus repérables : les transferts financiers, des décisions extrêmement lourdes pour notre vie quotidienne et pour l'avenir de l'humanité, ne sont localisables, ni au niveau géographique, ni même par rapport à ceux qui sont à l'origine, qui en assument la responsabilité. On ne sait plus où est le pouvoir. En même temps, le pouvoir lui, cherche ses populations cibles. C'est un phénomène difficile à comprendre et à contrôler.

Un deuxième phénomène qui contribue à créer le vide social, c'est ce que Barel appelle l'aporie de la civilisation du travail. En toute logique, on peut maintenant voir que la civilisation du travail est condamnée. Ce qui a été structurant pour l'humanité depuis des millénaires, c'est-à-dire travailler pour assurer sa survie est aujourd'hui complètement remis en question. On prend conscience que le travail est réservé à une certaine élite et qu'on peut vivre toute sa vie de transferts sociaux, sans réellement travailler.
Le non-travail, ce n'est pas uniquement le chômage, c'est aussi ce qui échappe à l'organisation du travail. Ce qui échappe aux structures. il y a d'autres façons de travailler, de produire, d'assurer sa survie en restant autonome. On sait qu'en Italie, pour prendre un pays très proche de nous, l'économie informelle est beaucoup plus importante que l'économie formelle. Donc, ce deuxième type de phénomène crée de la non-organisation institutionnelle officielle, une forme de vide.

Troisième phénomène la "crise économique", phénomène très complexe: 3 millions de chômeurs officiels, 7 millions de personnes durablement exclues du monde du travail, des phénomènes de pauvreté grandissante, des personnes qui semblent complètement à l'écart de l'échange économique, sans qu'il y ait pour elles l'espoir de pouvoir s'y réintroduire ; le coût social et humain très lourd, l'idée que nous sommes dans une situation très bloquée. Le retour vers une situation de plein emploi ne paraît pas envisageable. Que sera la situation économique dans les 10,20 ans à venir ? Si on observe depuis environ deux ans, une amélioration des indicateurs économiques dans notre pays, on voit bien que ça ne change pas grand chose pour les personnes qui s'adressent à nos services.

Pour Y. Barel, ces trois phénomènes expliquent l’apparition du vide social. Les cadres naturels de la vie sociale sont bousculés, il n'y a plus vraiment de perspectives. Le travail apparaît en partie

absurde puisqu'il est à la fois rare et souvent dépourvu de sens. Il y a une distorsion de plus en plus grande entre l'emploi et le niveau de qualification.
La crise du sens pour les jeunes générations, c'est la prise de conscience qu'après avoir fait un parcours sans faute, on n'est pas dans une situation matérielle tellement meilleure que celle du jeune qui, lui, n'a rempli aucune des conditions du parcours de formation et qui sait peut-être mieux se débrouiller dans le système D et dans l'adap-tation au jour le jour. C'est le sentiment pour les générations qui arrivent actuellement sur le marché du travail et qui ont rempli les conditions "de bonne intégration sociale et professionnelle", qu'il n'y a pas vraiment de futur, ou tout au moins, pas pour tous ; l'avenir est complètement indécidable (même si les statistiques montrent une étroite corrélation entre le niveau de formation et l'insertion professionnelle, le rendement des diplômes baisse).

Quels sont les effets de ce vide social ? On peut en repérer deux importants :
1) la destruction du tissu social ; il y a des trous dans le maillage du fait de la perte des points de repère, de la remise en question très forte des valeurs de la société traditionnelle, de l'organisation familiale patriarcale.
2) une rupture du dialogue entre la population et les appareils et les institutions qui la représentent. L'organisation institutionnelle ne constitue plus un cadre structurant qui assurait un maillage de contraintes mais aussi un filet de sécurité.

Ainsi, les choix du Front National ont à voir avec ces difficultés extrêmes de communication entre la société instituée et les individus. Si chacun est enfermé dans sa bulle et vit pour lui-même, la parole n'a plus de sens pour les citoyens. La démocratie n'est plus possible.

Un élément fait contrepoids à cette notion de vide social et à l'incommunicabilité politique qui en découle, c'est l'idée qu'il existe des contrôles internes à la société. Michel Maffesoli parle d'un principe de contention interne aux sociétés, d'un vitalisme, d'une sorte d'élan vital qui est doté de capacités d'auto-contrôle de sorte que, par moment le système se rééquilibre et qu'on n'est pas complètement, sur une planète folle (exemple des réactions à l'affaire Levinsky aux Etats Unis).

Benoît Heitz : Michel Maffesoliest un psycho-sociologue. Il se base sur l'inconscient collectif : il y a des choses qu'on ne maîtrise pas, qui sont là, et qui un jour pèsent lourd du fait de l'absurdité des choses. Quand c'est trop gros, il y a cette espèce de contrepoids qui tout d'un coup resurgit : on n'est pas fous.

Marie-France Freynet : En effet, les travaux de M. Maffesoli sont très intéressants pour le travail social : les choses ne sont jamais exactement ce qu'on croit qu'elles sont, c'est très porteur d'espérance, d'ouverture.

Une dernière idée sur ce vide social : Barel dit: "le problème fondamental est qu'il y a crise de la transcendance". Qu'est-ce que la transcendance ? Pour Barel, c'est l'idée qu'on a perdu le sens des choses, on ne sait plus où on en est et en particulier le sens ne circule pas entre le centre et la périphérie, entre le local et le global, l'universel et le spécifique, on pourrait dire entre les institutions et l'individu. Tout est éclaté ; par moment on pourrait croire que les niveaux fonctionnent indépendamment l'un de l'autre. Entre le local et le global on peut le repérer assez facilement: on peut être saturé d'informations concernant le village planétaire, et ne pas intégrer ces informations et vivre de façon complètement autarcique, dans le très petit périmètre de sa vie quotidienne, sans pouvoir relier ces deux aspects.

C'est une illusion de penser que les moyens de communication actuels abolissent cette distance. Au contraire ils la rendent d'autant plus manifeste.

On peut vivre côte à côte dans des registres de communication extrêmement différents. Cela induit une marginalité invisible. Certaines des personnes que vous rencontrez ont peut-être l'air de bien savoir se débrouiller, elles sont capables de beaucoup d'organisation pour survivre dans les conditions très dures qui sont les leurs. Mais vivre dans un périmètre aussi étroit et uniquement

centré sur de la survie quotidienne, c'est devenir de plus en plus marginal par rapport à tout ce qui se passe autour, dans la société.

Nous sommes pris à l'intérieur de ces phénomènes : c'est la notion de l'auto-référence. Il n'y a pas d'extérieur à la société, on est forcément dedans et on ne peut avoir qu'un point de vue de l'intérieur donc, en réalité, un point de vue très partiel, très limité, très contingent. Pour prendre une image, si je monte en haut de la Tour Eiffel, je vois Paris, mais je ne vois Paris que du haut de la Tour Eiffel, ce n'est pas le "vrai Paris" ; si je monte en haut de la Tour Montparnasse ou si je suis en banlieue, en haut d'une tour d'habitat social, je ne vois pas le même Paris et c'est pourtant toujours Paris. il n'y a aucun moyen d'avoir un point de vue absolu sur ce qu'est Paris.

C'est toute la difficulté de l'approche des phénomènes sociaux : on ne peut en parler que de la place où l'on est, qu'à partir de notre histoire, de notre métier, de notre culture, de notre ancrage, de nos limites etc.... Ça renvoie aussi à la question d'exclusion : en soi, l'exclusion n'existe pas. Ces jeunes "exclus" ou "errants" dont on parle ont trouvé une façon d'être extrêmement présents dans la société parce que justement, ils l'interrogent par rapport à cette notion du vide social. S'ils sont tellement dérangeants, c'est parce qu'ils manifestent cette problématique du vide que personne ne sait réellement définir, par rapport à laquelle personne n'a réellement de réponse. Si une réponse, peu à peu, se construit, ce sera le fait de la société toute entière, par un cheminement en partie inconscient, dans des étapes qu'on ne pourra repérer qu'après coup et pour un résultat qui est aujourd'hui complètement indécidable.

Ça renvoie nos métiers à beaucoup d'incertitudes et de difficultés.

En ce qui concerne la question du sens, on peut l'approcher de trois façons possibles : en se centrant sur le niveau affectif, puis sur l'idée de la trajectoire, et enfin sur la question des valeurs. Ce qui fait sens pour chacun de nous, au premier niveau, c'est bien ce qui résonne sur le plan affectif : la soirée qu'on a passée hier, ou le coup de téléphone qu'on a reçu, ce soir on aura de bonnes nouvelles ou on aura de mauvaises nouvelles etc....

Ce qui fait sens pour les personnes qui sont particulièrement dans la déserrance, dans une problématique d'isolement, de rupture, c'est au tout premier niveau d'avoir un lieu où il fait chaud, où l'on est un peu en sécurité, où on ne va pas vous poser des questions, où on va pouvoir s'asseoir et poser son sac un moment et où, quand on sera prêt à le faire, quand on en aura envie, on pourra entrer dans un échange avec un peu de chaleur humaine. Finalement, le tout premier sens de la vie est là, et je crois que c'est ce sur quoi vous travaillez à travers les modalités d'accueil que vous essayez de développer

Une deuxième notion concernant le sens, c'est l'idée de trajectoire sociale. Est-ce qu'on est plutôt dans une trajectoire ascendante ou dans une trajectoire descendante ? Il pourrait être tout-à-fait utile de repérer dans l'histoire de vie de ces jeunes à la rue, les différentes étapes de la dégringolade, où ça a commencé dans leur vie et probablement dans celle de leur famille, celle de leurs parents et souvent même, dans une histoire très lointaine. Il s'agit souvent de jeunes qui sont passés par le service d'aide sociale à l'enfance avec plusieurs placements donc des trajectoires complètement hachées, pour lesquelles il est très compliqué de retrouver le fil conducteur, ne serait-ce qu'une photo qui donnerait, à un moment donné, un repère sur ce qui a pu se passer.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec un jeune qui, après le divorce de ses parents, a, entre l'âge de dix et vingt ans, déménagé à peu près tous les ans quand ce n'était pas deux fois par an et qui a eu à connaître des institutions éducatives. Bien qu'il y ait un ancrage familial, il n'avait plus de photo de son enfance. Il avait perdu toutes ses affaires systématiquement et il était incapable de rien conserver. Aussi il posait des questions, il
cherchait à prendre des points de repère. Un jour il m'a montré la lettre d'un éducateur qui avait été un référent pour lui pendant plusieurs années de suite. Dans cette lettre, cet éducateur, qui avait repris des études et préparait un diplôme, lui demandait pour ses propres recherches, l'autorisation d'utiliser des documents professionnels, des comptes-rendus d'entretien qu'ils avaient eus, et il lui ren- voyait une analyse du travail éducatif qu'il avait essayé de faire avec lui.

J'ai trouvé que c'était une lettre extrêmement forte parce qu'elle lui donnait des points de repère sur ce qu'ils avaient essayé de construire, sur ce que l'éducateur avait essayé de conscientiser chez ce jeune. Il lui disait : "à tel moment tu étais prêt à arriver au bout, à tel autre, on pensait que tu allais passer ton CAP, puis huit jours avant tu t'es débrouillé pour ne pas le passer etc... Et puis, à tel autre moment on t'a proposé autre chose, ce que tu voulais, et puis tout d'un coup, tu as dis non., etc"

J'ai trouvé vraiment très intéressant que ce soit cette lettre que ce jeune ait gardée par devers lui, comme : "voilà le début de traces qu'on m'a aidé à construire dans mon parcours". Hier, Eric Foëx montrait que les systèmes de débrouille, d'auto-or-ganisation des jeunes sont ceux d'une génération, à un moment donné, différents des nôtres, différents de ceux de la génération qui viendra après. il y a beaucoup de points communs entre eux et par moment, on aurait du mal à savoir ce qui est différent, entre un jeune à la rue et un jeune à la Fac qui est aussi dans le système D, sans trop d'argent, vivant au jour le jour, sans forcément beaucoup de perspectives.

Au-delà des techniques d'auto-organisation, ce qui est probablement assez différent dans un cas ou dans l'autre, c'est justement cette notion de trajectoire. Ce n'est pas la même chose de vivre au jour le jour, d'aimer se montrer marginal, quelquefois d'aller jusqu'à jouer à faire la manche avec des copains, tout en étant dans une lignée familiale et personnelle d'insertion sociale ou d'être dans des logiques de ruptures répétées.

Une troisième approche de la question du sens fait appel aux valeurs, à ce qu'on a appelé la transcendance, à partir du travail de Barel. Les valeurs référentes aujourd'hui, on ne sait plus trop ce qu'elles sont. Elles s'élaborent au quotidien par la société. Chacun de nous à la fois les reçoit à travers les systèmes de communication dans lesquels il est et contribue à les produire. Donc, c'est aussi dans un rapport d'auto-référence et c'est en évolution permanente. Actuellement, il est très difficile de les percevoir.

Comment eAtre médiateur dans une situation aussi conflise ? Je vais commencer par vous dire ce que l'on a travaillé autour de la notion de transaction sociale: si je reprends l'étymologie de transaction, il y a le préfixe trans, qui veut dire à la fois "à travers" et "au-delà" ; c'est ce qui se passe à l'intérieur, mais en même temps ce qui permet de dépasser, d'introduire vers de inédit. La transaction dans le champ des relations humaines, c'est ce qui va permettre de rompre la séparation, de sortir de la dichotomie et de la dépasser.

Si on entre dans des transactions avec l'autre, on sort de l'enfermement sur soi. Rappelons l'histoire d'Oblomoff: on peut faire la grève de tout sauf d'être. Pour sortir de l'enfermement sur soi, on n'a pas le choix, il faut nécessairement entrer en relation avec l'autre.
Mais entrer en relation avec l'autre, c'est osciller tout le temps entre les deux pôles de la fusion et de la guerre; toutes les relations humaines se situent dans cet interface; pour sortir de la fusion, donc de la dyade, il faut qu'il y ait transaction par l'intervention d'un tiers : dans le noyau familial, c'est le père qui doit jouer ce rôle pour rompre la fusion entre la mère et l'enfant. C'est en même temps, prendre le risque d'un rapport inédit; rien n'est déterminé, rien n'est défini à l'avance, chaque minute la vie se construit, on ne peut jamais complètement savoir ce qu'elle sera.

J'ai beaucoup travaillé avec Gaston Pineau ; à partir de l'étude des histoires de vie,il développe le concept de transaction vitale et il montre que travailler sur sa propre histoire de vie ou sur l'histoire de vie de quelqu'un, c'est mettre en évidence des moments, des occasions, des événements, où se sont déroulées les transactions.
Qu'est-ce ce qui s'est négocié à ce moment-là? Il observe tout un travail souterrain, inconscient en grande partie nocturne. Il a en particulier reconstruit l'histoire d'une femme, Marie- Michelle, mère de famille québécoise: elle a été victime dans son enfance d'une agression sexuelle par un cousin. Cet événement très traumatisant pour elle est resté non-dit, caché; très longtemps après, à l'âge adulte, lors d'une réunion de famille,
elle se retrouve face à face avec ce cousin.

Elle est donc brutalement renvoyée à cet événement. Pendant un très court moment, elle se demande Si elle va lui tourner le dos et ne pas lui parler ou, éventuellement l'agresser. Finalement elle décide de lui serrer la main et de lui dire bonjour. A travers ça, elle analyse toute l'élaboration inconsciente qui s'est produite en elle pour dépasser le traumatisme qu'elle a vécu et fmalement, pour entrer dans un rapport où c'est elle qui dirige la situation.

A partir du triangle (cf schéma de l'article précédent) entre les institutions, les personnes et les réseaux locaux, on peut faire trois cercles:

Les espaces de transactions

(Voir à la fin du texte)

En 3 on a l'espace des institutions, en 1 on a l'espace des individus et en 2 celui des réseaux locaux. On voit qu'en 5 se dessine un espace pour les transactions entre les individus et les institutions, en 4 un espace de communication entre les individus et les réseaux locaux : les communications dans notre groupe aujourd'hui, les coups de téléphone qu'on recevra dans la journée etc... en 6 c'est l' espace de communication entre les réseaux locaux et les institutions: Si vous travaillez par exemple avec un groupe pour élaborer un projet, une sortie pour les vacances par exemple, il va falloir négocier avec la CAF, La Mairie, un lieu d'hébergement etc... Enfm en 7,les trois niveaux d'intersection se croisent.

A ce niveau s effectue le maximum de transactions : les trois pôles sont articulés à la fois. Travailler avec les jeunes, c'est essayer que cela fonctionne à peu près dans des réseaux de proximité mais aussi avec les institutions

C'est à ce niveau-là que quelque chose peut s'inventer, que la société essaye de se construire et de chercher des réponses à ce défi du vide social. Face au phénomène de l'errance, c'est à ce niveau qu'il faut, peu à peu, retrouver des articulations qui retricotent un tissu social plus serré. Ainsi, l'exemple des jeunes qui, invités à s'organiser entre eux pour participer à l'infor mation et à la prévention du Sida, s'articulent avec les institutions et construisent de nou veaux liens.

Benoît Heitz (participant) : Est-ce qu'on n'entre pas dans le système intermédiaire ? Là on explique la trajectoire d'insertion de nos enfants, de tous les enfants que l'on retrouve à la Fac, dans les écoles supérieures comme dans les écoles d'infirmières, des écoles d'éducateurs etc. Ce sont des mômes qui vivent bien dans ce pays, qui, grosso modo cherchent à trouver un bout de place et un bout de soleil.

Est-ce que nous ne sommes pas sur des modèles qui, en fait, sont trop éloignés des jeunes dont on s'occupe et des jeunes qui nous sollicitent . Du coup, le pari, l'audace, l'énergie qu'il faudrait avoir pour accéder à des schémas de ce type-là est beaucoup trop importante. A priori, ils n'y accèderont pas parce qu'ils n'ont même pas l'énergie pour y arriver.

Vous placez la barre trop haut. Le modèle pour moi est une barre trop haute, alors est-ce que l'on n'a pas de modèle intermédiaire ? je pense notamrnent au modèle duel, qui est de l'ordre des travailleurs sociaux avec les réseaux locaux et l'individu de son côté?
Est-ce que l'on n'a pas des modèles à développer entre ces deux lieux-là, et donc des modèles de transaction pour créer un lieu tiers entre deux, et que de ce lieu tiers on arrive à accéder au lieu central qui est celui- là (7)? Moi, il me semble qu'on est tout le temps dans la pédagogie de "l'escalier".

Marie-France Freynet: Bien sùr, il y a des étapes dans tout ça. Le premier niveau du sens est affectif. Ces jeunes que l'on a invités à participer à la prévention Sida, sont entrés dans cette logique de projet parce que déjà, il y a eu un minimum de construction de relation avec eux.

Pendant très longtemps, effectivement, ça va rester à ce niveau là; peut-être, pour certains, ça restera toujours à ce niveau-là. On sera dans du maternage avec eux, on sera dans de la sécurité

ntinimale mais, en meAme temps, on ne peutpas faire l'impasse sur l'institutionnel, sur la société organisée. Peut etre ça n'est pas possible maintenant, peut être les étapes sont très longues, peut être on n'y arriverapas avec tous et en même temps, ça reste présent.

Benoît Heitz: Votre modèle, je le retrouve en prévention spécialisée pour les jeunes qu'on accompagne, c'est-à-dire ceux qui sont en prison. En fait on est vraiment très bas. Je le verrais plus sous une forme à plat que dans une forme en 3D, pyramidale. Notre socle à nous, le rapport à l'institué est celui-là, c'est les jeunes qu'on accompagne en prison, la loi se pose, parce qu'ils sont accompagnés par le Juge.

Mon problème, mais je fais un travail d'accompagnement très spécialisé qui n'est pas tout à fait celui de l'assistante sociale, pas tout à fait celui d'animateur, est de dire : pourquoi ne nous laisse-t-on pas un espace dans lequel on peut travailler? On est tout le temps en train de nous solliciter dans l'espace idéal et la politique de la ville, notamment, je parle bien de la transaction, a empoisonné notre existence.
Nous ne pouvons plus travailler avec des jeunes sans avoir la menace permanente de la société. Je prends un exemple: on nous envoie chez les plus difficiles, qui ont forcément les comportements les plus asociaux mais nous, nous devons avoir un comportement qui tient du Juge, à savoir la personne parfaitement intègre. A la limite, tous les éducateurs du service, que j'envoie au casse-pipe tous les matins sont passibles de punition pénale parce qu'ils sont en présence de jeunes qui fument des pétards, de jeunes qui sont assis sur des mob volées, parce qu'ils ont stocké dans leur local la mob du jeune qui est une mob volée et on appelle ça du recel d'objet volé etc... Or, les travailleurs sociaux sont envoyés en transaction sur des lieux les plus difficiles, mais la société ne leur reconnaît pas les outils pour fonctionner dans ces lieux.

Elle leur demande tout le temps de fonctionner avec les outils de l'idéal, à savoir ce modèle-là. Il faudra quand même que l'on réfléchisse sur une interpellation réelle de cela. Nous ne pouvons pas transiger sur des lieux de transaction qui sont nuls, qui sont non-avenus pour nous. C'est bien ce que l'on demande à une assistante sociale, à l'heure actuelle : combien de fois on voit des assistantes sociales qui sont, ni plus ni moins, en situation de hold up ? Combien d'assistantes sociales se font "hold uper" le RMI? au nom du chantage, au nom de la violence, au nom de l'agressivité.

Marie-France Freynet: Ce que vous introduisez, c'est un autre niveau de transaction pour les travailleurs sociaux, chacun pour lui-même pour l'exercice de son métier, entre la loi, qu'il représente, et ce qu'il a à connaître du quotidien, des gens avec qui il travaille et de leur limite et de là où ils en sont. Effectivement, là aussi, il y a un très grand espace à l'intérieur duquel il faut pouvoir fonctionner. C'est vrai: selon les périodes, selon les moments, on nous laisse plus ou moins d'espace pour pouvoir conduire ces transactions-là.

J'ai eu l'occasion d'aller travailler à Toulon, il y a deux ans, juste après les élections municipales ; dans cette villee ils avaient mis en place des médiateurs Gitans. ils ont des quartiers entiers de rapatriés d'Algérie d'origine gitane avec des problèmes de scolarité pour les enfants, des problèmes de régulation sociale importants. Depuis plusieurs années, une association para-municipale, en tout cas très aidée par la Municipalité précédente avait formé des médiateurs gitans habitant le quartier, lesquels faisaient l'interface entre l'école et les familles pour leurs expliquer que les enfants à l'école doivent respecter un minimum de règles communes de fonctionnement, qu'il est bon que les parents rencontrent de temps en temps les enseignants et qui expliquaient aux enseignants quand vous avez tel type d'exigence ça ne peut pas être compris par la famille etc... ce travail avait réellement porté des fruits mais la Municipalité Front National était en train de reprendre le contrôle de toutes les associations, de mettre des gens de ses propres réseaux à la tête des associations ou de leur couper les vivres. Donc ça voulait dire que tous les médiateurs allaient être licenciés et qu'à la place, on était en train de renforcer la police dans les quartiers.

Quand l'espace se réduit à ce point, il n'y a plus de transaction possible,plus d'accompagnement social. Le schéma dessine une certaine géographie dans un contexte donné. Selon la fonction

professionnelle que l'on a et le public auquel on s'adresse, Si on arrive à travailler au niveau du lien affectif, ça peut être déjà beaucoup.

Et dans d'autres cas, on est essentiellement au niveau (3) institutionnel. Une assistante sociale qui ne fait que des contrats RMI est beaucoup là-dedans (5), surtout Si elle doit en produire à la chaîne, sans beaucoup de moyens. J'estime que le RMI ça se situe en 7 justement mais ce n'est pas toujours possible de le faire. I-es CLI qui sont complètement dans l'institutionnel, ont un rôle très important; on voit qu'elles n'ont pas toutes la même façon de se positionner. Certaines vont être plus à l'écoute que de ce qui va se passer là au niveau relationnel et d'autres vont dire : il nous faut tel pourcentage de contrats, vous
êtes en retard. D'autres vont réduire le budget pour l'insertion sociale et le transformer pour encadrer des CES qui iront entretenir les plages et les canaux, parce que ça c'est de la vrai insertion, soyons sérieux...

En l'occurrence, cet exemple-là montre qu'il y a eu une mobilisation très importante justement en 7 parce que les associations ont dit aux gens : "voilà ce qu'on est en train de vous proposer comme insertion" et il y a eu beaucoup de débats et fmalement, les instances politiques ont renoncé en partie à leur projet

Cet exemple montre que des transactions se sont opérées, amenant des résultats alors que six mois plus tôt, on n'avait pas beaucoup d'espoir. Les situations restent indécidables ; on n'est jamais complètement enfermé là où on est, rien n'est jamais complètement bloqué.

Qu'est-ce que la médiation? On retrouve à l'origine de ce mot "médiatio" qui signifie "entre- mise", "médius" qui signifie "au milieu" et "mediare" qui signifie "diviser par deux, s'interposer". Ainsi, l'étymologie nous introduit à l'ambiguïté de cette notion et explique les utilisations tcontradictoires qui en sont faites parfois. Le médiateur divise par deux, il s'interpose; il pose la contradiction. En la posant, il la rend active et donc il introduit à la négociation, il rend la transaction possible quand celle-ci ne s'opère pas spontanément.

Le médiateur va créer l'interface, il va ouvrir les possibilités de transaction. On est dans l'entre-deux à la recherche du juste équilibre. Chez Aristote le terme "médiété" exprime justement cette notion d'équilibre, du juste milieu qui se cherche. Le médiateur fait donc un travail d'équilibriste, il est sur le fil, au dessus du vide. On pourrait s'interroger sur les liens entre cette notion de vide social, l'errance et l'exclusion et la place occupée actuellement par ce terme de médiation.

Que va faire le médiateur? Le problème n'est pas tellement les techniques qu'il va utiliser; les techniques sont celles de la communication qu'on utilise tous les jours. Par contre, ce qui est essentiel c'est la position du médiateur. Il doit éviter deux pièges; il doit se centrer plutôt sur les processus et ne pas trop attacher d'importance aux procédures. Mais il doit aussi structurer son action et pouvoir en rendre compte.

On ne peut pas faire de médiation Si on est complètement enfermé dans le schéma institutionnel, dans la réglementation, dans la norme sociale, dans le contrôle social. Dans ce cas-là on est le bras armé de la loi. Il y a des médiateurs de justice mais, justement, c'est une procédure qui a été instaurée pour essayer de réintroduire de la négociation à l'intérieur de ce champ. Il faut éviter de trop formaliser les choses, de trop définir des passages obligés, de nouvelles procédures et de s'enfermer dans des médiations bureaucratiques.

Mais Si à un extrême on risque la bureaucratie, à l'autre extrême on risque l'indéfmition totale, le travail social "ineffable". Là encore, la médiation se situe entre les deux dans tout ce qu'on essayait de définir comme la construction sociale, l'auto-organisation en travail dans la société.Pour pouvoir se situer de cette façon-là professionnellement, à mon sens, il faut que le travailleur social développe beaucoup d'autonomie. L'autonomie
n'est pas l'indépendance: Si on est professionnel on a un employeur, on a des comptes à rendre, on n'est pas complètement dans le non-contrôle et dans l'absence de règle. L'autonomie c'est la capacité à se construire pour soi-même, professionnellement, tout un système de références, tout

un ensemble de points de repère, c'est la capacité à accepter l'indécidabilité et à sortir de la norme, de la technique : c'est être capable au jour le jour d'inventer, de reconstruire, d'être à l'écoute, d'être dans le partage et dans la remise en question.

Ce qui me paraît fondamental, c'est qu'on soit capable d'analyser en permanence la position dans laquelle on est, la position institutionnelle, la position personnelle, notre rapport à notre métier aussi, et qu'on soit capable de gérer un tant soit peu les problèmes qui sont liés à notre double allégeance, c'est-à-dire au paradoxe dans lequel on est en permanence, entre la loi et l'illégal, entre l'exclusion et la demande des personnes qu'on rencontre, entre les mandats institutionnels et ce qui parait possible au quotidien à savoir peut- être simplement d'offrir une soupe chaude, une douche et un
lit etc...

Evidemment ce n'est pas un idéal pour le premier trimestre d'études dans une école de travail social ; ce n'est pas non plus une injonction. Il s'agit d'une auto-construction entre nous de référentiels professionnels pour continuer à chercher du sens dans la situation actuelle; sinon, on fait du travail social bureaucratique et cela ne présente peut- être plus beaucoup d'intérêt...

**6 - Dépasser la notion de projet éducatif, entrer dans une stratégie de projets de l'usager**
Patrick Rouyer, Chef de service Secteur Insertion Jeunes ANRS Paris

Je vais vous présenter rapidement la Permanence d'Accueil Jeunes, avec son origine, évidemment son projet éducatif, son évolution, voire ses impasses, ses dépassements éventuels puisqu'il en est question dans l'intitulé.

En tout état de cause, en ce qui me concerne, c'est vraiment du côté de la formation, et surtout de la mienne et j' attend beaucoup des remarques que vous pourrez me faire.

----------------------

**RENCONTRER DES JEUNES EN DANGER**

L a permanence d'Accueil a été ouverte en janvier 1996 pour mieux répondre aux besoins de 500 jeunes que l'on recevait dans un autre service, qui est le Service Inser-
tion Jeunes. On est parti d'un constat très simple que vous faites sans doute très régulièrement les jeunes au Service Insertion Jeunes nous faisaient remarquer la difficulté d'accès des services sociaux, ce qui n'est pas quelque chose de très nouveau.

On constatait qu'il était, pour nous, très difficile de rencontrer les jeunes les plus en difficulté, c'est cette idée simple qui nous a fait avancer. Alors on s'est donné comme objectif de créer un nouveau lieu pour accueillir ces jeunes que l'on commençait à qualifier d'errants parce que c'est un mot à la mode maintenant. Ces jeunes ont entre 18 et 25 ans, ils sont en situation de rupture familiale, ils sont évidemment sans activité sociale, sans inscription dans un territoire donné, je dirais que ce sont des jeunes en danger.

Un lieu ouvert

Dans ce lieu d'accueil on donne des prestations matérielles de première n&essité, la douche, la machine à laver, la consigne, le téléphone. C'est un lieu conçu comme un lieu ouvert; pour s'y rendre, il n'est pas question de téléphoner, ni d'attendre pour être reçu, ni de décliner son identité. C'est un lieu où nous ne proposons pas une rencontre individuelle suivie, on y reviendra, elle n'est pas organisée dans le temps ; c'est un espace entre la rue et les institutions avec une mission d'orientation, une mission d'accueil, une mission de socialisation.

On est bien là dans quelque chose qui ressemble à des Points Accueil. En gros, le décor est relativement simple et c'est quelque chose que vous connaissez tous. On voit bien, déjà dans l'énoncé, qutil y a vrairnent l'empreinte du projet éducatif sousjacent En effet, l'ouverture de la

Permanence d'Accueil se fait sur le constat qui doit êtresans doute insupportable pour les travailleurs sociaux, qu'il y a des jeunes qui nous échappent. On
ne peut pas les rencontrer dans un cadre organisé sur rendez- vous, alors nous, on se passe de rendez-vous! "On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre" dit le proverbe.

Un défi : se passer de ren dez-vous

Puisqu'ils n'arrivent pas jusqu'à nous, on va se passer de rendez- vous. C'est bien une forme de défi dans lequel vient s'inscrire le projet de la Permanence d'Accueil. C'est un défi, probablement, de tous les Points Jeunes. Evidemment puisque l'intitulé

parle du projet, je voudrais quand meme en dire quelques mots. En ce qui concerne le nôtre c'est très clair, la dimension du projet à la Permanence d'Accueil porte en elle une dimension de l'impossible. J'ai repris là des notions qui sont développées par Joseph Rouzel, qui a été éducateur, formateur ,qui est psychanalyste, et qui développe bien cette notion de projet, son idéalisation et surtout qui dit qu'il y a dans le projet toujours quelque chose qui rate.

Souvent, l'action qui est mise en place n'a pas grand-chose à voir avec le projet, en tout cas, ce n'estjamais le projet qui est mis en place et cela indique au moins la part d'imprévu, la part de mouvement et la vie à l'intérieur du projet. Néanmoins, on pourrait
dire que ce projet fonctionne un peu comme théorie et cette théorie c'est un peu une fiction.

Et le projet éducatif?

Evidemment, c'est bien d'un projet éducatif dont il s'agit et on va essayer d'aller un peu plus en avant dans ce projet éducatif et de le définir. Là, je pose un postulat qu'est-ce que c’est que l'éducation ? Je répondrais que c'est d'abord un moyen, c'est la pédagogie qui met en acte l'intention qu'on a pour l'autre, l'autre c'est le jeune dans le cas présent et dans le cas des Points Accueil Jeunes, des Permanences Jeunes. Jeunes, c'est évidemment un générique, Si je dis jeunes,c'est évidemment une
personne qui est derrière. Dans ce cas-là on va préciser nos intentions ctest-à-dire que l'on va préciser notre pédagogie mise en oeuvre.

Dans les faits, sans doute que la pédagogie mise en oeuvre va vous paraître très simpliste, mais j'espère que ça vous causera. Pour nous, la pédagogie mise en oeuvre c'est le protocole d'utilisation des prestations qui s'est vraiment imposé, ça concerne notarnment le café (nous on l'offie), le téléphone qui garde une utilisation rationnelle et non pas ludique, le planning de la machine à laver; on essaie dtavoir une gestion équitable. En fait, cet accueil doit etre un lieu pour les jeunes et non le lieu des jeunes, il doit etre encore un accueil structuré et structurant qui permet à chacun de s'exprimer li-
brement et doit permettre de toujours stajuster à l'ensemble du groupe qui est là' qui est toujours un groupe informel et qui correspond à une dimension sociale.

Une pédagogie de la réconciliation

Ce n'est pas une pédagogie très active, je ne sais pas quelle marche d'escalier on aurait montée comme dirait Benoît, mais en tout cas une toute petite marche. C'est clair, on est très modeste là-dessus. On va qualifier l'intention pédagogique de la Permanence d'Accueil d'intention de réconciliation. On va dire que cette réconciliation est quelque chose qui a à voir avec la réconciliation du jeune avec ses semblables. Pas forcément du jeune avec les autres jeunes, mais avec tout le monde, avec nous aussi, les travailleurs sociaux.

Si on dit déjà réconciliation, on est un petit peu plus ambitieux mais on va quand meme y rester tout à fait attaché, on ne va pas forcément aller plus loin parce que je vous ai dit en introduction que l'on allait renoncer au suivi. C'est-à-dire que l'on varenoncer à la maîtrise du temps de la rencontre et meme au contenu de la rencontre. Ce qui pourrait

etre une tentative de définir le suivi, ce serait quelque chose qui aurait à voir avec le temps et avec le contenu.

Une pédagogie du renoncement

C'est vrai que cette notion de renoncement était une notion qui métait un peu difficile, qui me paraissait négative: ne pas faire de suivi c'était quelque chose qui m'embêtait un peu, d'autant que, dans toute entreprise au service du bien et là vraiment les entre-
prises éducatives sont au service du bien, on a toujours un peu peur de ne pas en faire assez pour l'autre, meme Si l'autre ne nous demande rien.

J'ai donc été obligé de travailler un peu sur cette notion, et j'ai découvert cette formule de Martin Heidegger qui dit: "le renoncement ne prend pas, il donne". Cette formule m'a sorti de l'impasse de quelque chose de négatif et m'a permis d'articuler le renoncement comme un don et du coup, je peux vraiment dire que d'avoir à renoncer au suivi social, socio-éducatif etc, ça nous inscrit nous, au moins à la Permanence d'Accueil, dans une
dimension éthique, c'est-à-dire, de donner du lien social.

Du renoncement au don

Cette formule que le renoncement ça ne prend pas quelque chose mais ça donne, d'un seul coup, ça peut faire lien. Ca me permet d'aborder tout cela sous l'aspect de l'échange équitable et que de donner du lien social c'est donner de l'équité dans cette Permanence ce qui est toujours dans les enjeux multiples forcément du pouvoir. On parle du renoncement et on voit apparaître du don et du pouvoir. Cette dimension-là est vraiment la dimension de l'échange qui est appuyéesur le don.

Evidemment, le premier quidonne c'est le travailleur social;il ne donne pas, de ce point devue là, du côté du contrat d'insertion, c'est bien lui qui commence à donner le premier alors que souvent dans le contrat d'insertion on demande aux jeunes d'abord de donner. "Si tu donnes, on te donnera du contrat". A la Permanence d'Accueil, on essaye d'inverser les choses et c'est le travailleur social qui commence à donner du lien social.

Evidemment, comme toujours, il donne ce qu'il n'a pas. Ce n'est pas son lien social qu'il donne mais c'est du lien social et il s'agit d'une fonction, il ne s'agit surtout pas de sa personne. Il ne s'agit pas que le travailleurs social paye de sa personne, simplement parce qu'il ne peut pas se charger de pallier toutes les faillites d'une société. Je ne suis
pas du côté de cette culpabilité, on voit bien qu'il ya plein de choses qui ne marchent pas dans cette société, notamment on voit bien que toutes les orientations politiques et économiques auraient plutôt tendance à exclure en masse.

Donc assumer cette fonction c'est accepter la dimension de l'éthique du don dans lequel on va transférer, transmettre de l'échange. On est parti d'une pédagogie tout à fait minimaliste et on en arrive à l'art de créer du lien. On voit bien là qu'on commence à dépasser la notion de projet éducatif, c'est-à-dire que dans cette notion, au nom du
bien on va prendre du pouvoir sur l'autre, et qu'il s'agit de commencer à dépasser un peu ça.

Ethique et lien social

Pour poursuivre sur cette histoire du lien social et de l'éthique du don, je ferai référence à un concept analytique, une acceptation analytique où vraiment l'éthique du don fait référence à l'éthique du désir, renvoie à l'éthique de la castration, en d'autres termes,
à la dimension de l'interdit. Là aussi, j'ai trouvé une formule de Lacan, tout à fait simple et limpide, vraiment du côté du renoncement: "ne pas céder sur son désir, ça consiste à faire son devoir". Ce qu'il fait entendre dans la formule c'est que celui ou celle qui prétend créer du lien social doit etre celui qui doit être le plus capable de supporter cet enjeu, cette fonction de renoncement .

Exigence

il s'agit ni plus ni moins de la dimension du pouvoir qui est toujours reliée à l'éthiquedu don et cela devrait nous éloigner de toute tentative abusive de prendre le pouvoir. On a vraiment des exemples qui viennent à l'esprit, c'est vraiment le pouvoir de dire oui ou non, c'est aussi le pouvoir sur l'autre de lui donner ou non des informations. Dans cette dynamique du don, il s'agit vraiment de renoncer à cette prise de pouvoir-là. Quand on s'aventure à donner ce lien social, on est vraiment dans ce renoncement- là, on est vraiment dans l'exigence.

Impartialité

Créer du lien social, c'est vraiment autre chose que de la maitrise, c'est d'abord tout à fait une conception, c'est en plus une ambition et c'est une préoccupation constante qui consiste à soutenir sa position d'impartialité dans tous les cas de figure relationnelle. Je ne sais pas vraiment si dans les formations des travailleurs sociaux, c'est quelque chose qui est abordé: la question du pouvoir, de l'éthique et de l'impartialité.

Distance

Cette notion de l'impartialité est toujours une notion de distance évidemment, quelque chose du côté de l'équilibre. Il s'agit de n'etre à la fois pas trop près mais pas trop loin de l'autre. Evidemment il ne faut pas trop compter sur le jeune pour nous aider dans cette tâche-là, dans cette relation. Il me semble que le jeune a plutôt tendance à etre du côté du trop près.

A propos de cette distance, Freud a dit quelque chose qui m'a fortement perturbé : "tout individu auquel la réalité n'apporte pas la satisfaction entière de son besoin d'amour, se tourne inévitablement avec un certain espoir libidinal vers tout nouveau personnage qui entre dans sa vie". Il ne faut donc pas compter sur le jeune pour garder ses distances.

Equilibre

A la Permanence d'Accueil on reçoit environ un millier de personnes dans l'année, on peut donc supposer qu'il y a de plus en plus de monde qui va vraiment très mal et forcément qui est de plus en plus en recherche de relations et de "coller" à des relations. il s'agit donc pour nous de chercher un équilibre permanent, équilibre qui s'articule toujours autour des demandes multiples: c'est-à-dire de s'en tenir toujours à ce qui se dit dans une demande au lieu de penser à ce que l'on ne dit pas et ça n'est pas toujours évident, il s'agit bien là de renoncer à toute interprétation qui serait de l'ordre du savoir sur l'autre et autant le savoir peut fonctionner comme fiction, autant il peut fonctionner comme pouvoir.

Il s'agit de ne jamais prendre de pouvoir par l'offre que constitute cette demande, il s'agit de renoncer à toute psychologisation des relations inter-personnelles.

"Lieutenant" ou "lieu tenant"

Il faut donc mettre en place une stratégie d'intervention, une position stratégique. Je ferai encore référence à Joseph Rouxel qui parle des lieux d'accueil dans un ouvrage intitulé "l'acte éducatif", dans lequel il propose, pour les lieux d'accueil, le terme de "lientenant" ou "lieu tenant" et qui dit: "pour les lieux d'accueil, il s'agit de tenir un lieu, comme on dit de tenir un siège, solidement, courageusement et que ce lieu puisse tenir de point d'appui à ses sujets, la premiere fonction d'un permanent de lieu, estcelle de tenir, de tenir bon".

L'éthique du don, une dimension politique

Pour finir, je pourrai dire que pour mettre en exergue la dimension éminemment politique qui se dégage de l'éthique du don, dans les points accueil, il s'agit d'en parler ainsi, d'une dimension politique.

Ne pas désigner

Du coup, tant par rapport aux demandes que par rapport à ceux qui seraient des marginaux, on est bien obligé de renoncer à notre projet initial qui était que la Permanence d'Accueil soit ouverte aux jeunes errants. Or, on voit bien qu'il nty a plus lieu de faire porter aux jeunes le label d'errant. Ainsi, la Permanence d'Accueil s'adresse bien maintenant à tous les jeunes, à n'importe quel jeune. Ce n'est pas la peine là aussi de prendre du pouvoir sur les jeunes errants en les désignant.

Du don à la dette

Donc, Si on dit n'importe quel jeune, on va renverser la chose et dire, puisqu'on était dans le don, don qu'on aurait à produire en tant que travailleur social, qu'il s'agit de la dette de la société vis-à-vis des laissés pour compte du système social. Au lieu de dire on va leur donner un RMI, on va dire "on leur doit une dette". Ainsi, on est bien là dans
l'expression d'une solidarité, qui est plus l'expression de cette dette et de l'engagement que doit prendre la société dans le contrat social, qui nous lie les uns aux autres.

C'est un engagement que l'on aà prendre nous, travailleurs sociaux, dans notre fonction et nous devons etre les passeurs de cette dette par rapport à des gens qui en auraient besoin et c'est vraiment du côté du contrat social que ça se situe. Le marginal, l'errant, il est presque à protéger parce qu'il témoigne vraiment de ce que serait l'humanité si on n'avait pas une dette envers lui. On serait peut- être bien dans la libre entreprise.

C'est bien au regard de l'insertion, de la place vraiment du politique dans ce qu'il dit de ce que c'est que de vivre en société, sous les memes lois, que le travail social doit se situer. Je ne me situe pas du tout dans la médiation, je ne me mets pas de ce côté-là. On est bien du côté de la loi quand on est du côté du travail social.

**CONCLUSION**

I s'agit pour nous de mettre en accord l'individu et le droit, la liberté et l'égalité. La liberté est du côté de l'individu et le droit ce serait du côté de l'égalité etje propose à votre discussion, mais c'est sans doute du côté du projet, du côté de l'utopie, que le social soit plutôt l'expression de la fraternité.

C est pas simple pour moi que de vous dire des choses comme ça, parce que ça n'est pas figé Dépasser la notion de projet éducatif, entrer dans une stratégie de projets de l'usager pour moi. Dire fraternité, c'est pour moi, me préserver du traitement des déchets, de la commande sociale supposée. Les travailleurs sociaux ne traitent pas "la merde" de la société, nous sommes du côté de la fraternité, même Si évidemment il y a du déchet il s'agit de dire que l'on est dans une société civilisée et qu'il y a de la fraternité entre nous-mêmes avec les plus errants, même avec les "dessoudés" avec les plus "dézingués", ce sont aussi nos frères et nos enfants.

**7 - La question du partenariat : gestion de l'information, limites et évaluation**
Michel Lemaire, Responsable du service Vie Sociale Mairie de La Rochelle

Deux petites remarques préalables dans la mesure où je ne vais pas vous livrer une réflexion totalement achevée. Lorsqu'Eric FOEX m'a parlé du partenariat, je me suis dit que cette question était déjà intéressante pour moi; comme je crois que, pour livrer quelques chose, il vaut mieux que ce soit déjà intéressant pour la personne elle-même, j'ai tourné autour de ce sujet. Je vais vous livrer une matière brute; elle vaut ce qu'elle vaut, c'est une matière qui a fait l'objet d'une réflexion à mon niveau il y a peu de temps. Je ne l'ai jamais livrée; je ne sais pas ce qu'elle vaut ni comment elle va amener les uns ou les autres à réagir.

Deuxièmement, je m'appuierai sur mon expérience personnelle aussi je parlerai souvent en mon nom. Ce que je vais vous livrer, c'est simplement le fruit de ma réflexion. Celle-ci va s'appuyer sur deux périodes durant lesquelles j'ai eu à approcher ce terme de partenaire. C'est tout d'abord une expérience qui remonte à 10 ans, peu après la décentralisation; je m'appuierai sur un dispositif qui est issu de la décentralisation et qu'on peut appeler la "compétence conjointe". J'essaierai de n'être pas trop technique bien qu'il m'apparaît qu'à l'issue de la décentralisation, les questions de "compétences conjointes" ont amené un certain nombre d'administrations et d'acteurs à être confrontés à un partenariat de fait.

-------------------------

Je vous parlerai ensuite d'éléments de pratique actuelle, sachant que le partenariat institutionnel est maintenant fortement inscrit dans les faits ici à La Rochelle; je balayerai, mais en complément de la compétence conjointe, des choses qui ont trait aux contrats signés par la ville, en essayant de cerner beaucoup plus les points de différence ou les points de complémentarité, avec le contrat ville, le contrat enfance etc... et je dégagerai chaque fois ce qui m'apparaît, de mon point de vue, comme pouvant constituer des leviers, dès lors que l'on s'efforce de travailler en partenariat.

A la fin, je me livrerai deux petits exercices, qui me paraissent utiles, sous forme de schémas; il s'agit de ne pas tout confondre dans les partenariats et notamment de bien savoir de quelle place on parle; par ailleurs, j'essayerai de faire jouer d'autres articulations, l'articulation entre objectifs/moyens et moyens/objectifs. Je crois qu'il est tout à fait important souvent, d'avoir des représentations pour pouvoir se positionner à l'égard d'un interlocuteur.

En ce qui me concerne, j'exerce actuellement à la Mairie de La Rochelle; je suis responsable du Service Vie Sociale qui pilote tout ce qui a trait à la vie associative, aux affaires sociales, au contrat de ville et depuis quelques années à la petite enfance et enfance-jeunesse. Je dirai que c'est un inter-service situé auprès des élus qui les aident à se doter des outils d'une politique et qui s'appuie massivement sur les associations. Nous ne sommes pas acteurs directs contrairement au CCAS.

**LE PARTENARIAT, UN TERME A EXPLORER**

Lorsque l'on m'interroge sur ce qu'est le partenariat, j'ai plutôt indiqué qu'à mon niveau à la fois cela me parait être un terme très fort mais un terme qui, très souvent, est un terme vide, voire un terme creux. Je n'hésite pas à en parler avec des mots assez triviaux.

En fait, partenariat cela veut dire "travailler ensemble"; ça me paraît être une façon de nommer les choses plus valable mais je dirais que c'est souvent, dans les pratiques actuelles, un terme alibi, voire un terme passe-partout. Je crois qu'il faut aller regarder de manière un peu plus précise, ce que ça veut dire le partenariat et quels sont les mécanismes qui sont en jeu.

Depuis quand, finalement, ce mot existe-il ?

Je dirai que c'est depuis les années 1980 et je situe depuis cette date, trois personnages importants, même si ça commence à faire un peu ancien: il y a manifestement toute la démarche de Dubetout qui a trait à la politique de la Ville, il y celle qui s'appuie sur Bonnemaison avec la prévention de la délinquance et enfin tout ce qui est de l'ordre de B. Schwartz et des missions locales.

Dans les années 80, à la faveur de ces trois initiateurs et, tout de suite après, avec la décentralisation, nous avons le cadre de ce qui a amené les uns et les autres à être confrontés, sans le vouloir toujours, au partenariat de fait et qui nous amène depuis cette date-là à manier ce vocabulaire à qui mieux mieux, sans toujours bien voir ce que ça regroupe comme exigences ou comme données de travail. C'est pourquoi nous allons essayer d'y mettre un peu d'ordre, de dégager des points de force.

Je vais aborder, au titre de la décentralisation deux modalités ; la première je la verrai très vite, la seconde nous prendrons le temps de la préciser. Je vais aborder rapidement ce que l'on a découvert peu après la décentralisation, la mise en place qui est en matière de tarification ce que l'on appelle la compétence mixte, car il y deux partenaires et ce que l'on appelle la compétence conjointe. Je viens vers de la technique mais c'est pour essayer de démontrer les mécanismes.

La décentralisation

Deux mots en passant; grand chantier du premier gouvernement de la gauche, nous sommes dans les années 1982/83, en même temps que les initiateurs, les initiateurs étaient avant, à côté mais ils ont été totalement repris au moment de la décentralisation. Donc, la décentralisation c'est quoi ? Et bien ce sont deux idées fortes: la première qui est de rapprocher le lieu de décision du contexte ou des besoins du public. La deuxième idée c'est qui paye décide. Ce terme ‘‘qui paye décide‘‘ ne doit pas être séparé du premier mais avec ces deux vocabulaires, je crois que l'on a les deux éléments-clefs de la décentralisation.

En matière d'action sociale, cette décentralisation s'est accompagnée, bien évidemment d'une nouvelle répartition des compétences, et en matière d'action sociale, tout de suite, deux autres idées supplémentaires : les solidarités nationales qui sont du ressort de l'Etat et les solidarités de proximité qui sont du ressort du département.

Alors maintenant solidarité de proximité, solidarité nationale l'Etat d'un côté, le Département de l'autre et chacun a son secteur de compétences.

Au regard de cette décentralisation, abordons tout de suite ce à quoi ont été confrontés directement les acteurs qui étaient présents avant la décentralisation et qui ont dû travailler avec ces nouveaux outils ; en matière de compétences mixtes pour savoir ce que ça veut déjà dire en matière de partenariat, et surtout en matière de compétences conjointes , et là je m'arrêterai un peu plus longtemps.

La compétence mixte

concerne la tarification des établissements qui d'une certaine façon, propose pour un même public deux prestations complémentaires reposant sur deux autorités de tutelle différentes. Je crois que l'exemple le plus manifeste c'est le CAT, même public, une prestation d'hébergement une prestation professionnelle, ce qui est de l'ordre du professionnel c'est l'Etat, ce qui est de l'ordre de l'hébergement, solidarité de proximité c'est le Département. Voilà un outil unique à deux têtes ; l'une est pilotée par l'Etat, l'autre est pilotée par le département.Compétence mixte signifie que chacun a la charge de son secteur: ‘‘qui paye décide‘‘. Toutefois, comme il s'agit d'un même public et d'un outil qui renvoie aux mêmes établissements, le législateur, en termes de centralisation s'est dit, on va inventer une compétence mixte.

Le Préfet et le Président du Conseil Général sont amenés à se rapprocher pour essayer de faire en sorte que ces choses séparées, au regard d'un même outil et d'un même public, soient quand même relativement articulées. Voilà un premier élément de partenariat.

Autre dimension du partenariat juste après la décentralisation,

La compétence conjointe

C'est un peu plus compliqué. La compétence conjointe c'est finalement, la tarification des établissements habilités justice. Ces établissement accueillent généralement des jeunes confiés par l'ASE et par le Juge. Au titre de la décentralisation, ‘‘qui paye décide‘‘, c'est le Département qui est en charge de ce secteur. Simplement on peut préciser au détour qu'il a été considéré par le législateur que les jeunes de Justice comme les jeunes de l'ASE, en assistance éducative j'entends, pas les délinquants, sont des jeunes qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le plan budgétaire. C'était vrai avant et c'est vrai après. Cela reste de la compétence du Département

; mais comme il s'agit aussi de placements réalisés par l'autorité judiciaire, il y a un maître-mot , l'Etat intervient pour ‘‘garantir que l'autorité judiciaire dispose des moyens assurant l'application de ses décisions‘‘. Le Département est compétent parce qu'il paye pour les siens et pour ceux du Juge, vu qu'il n'y a pas de différence de nature, au regard des jeunes entre protection administrative et protection judiciaire. Mais comme il s'agit de garantir l'indépendance du Juge, l'Etat intervient au côté du Président du Conseil Général.

Voilà une compétence où nous avons un élément de partenariat obligé. Ça veut dire quoi ? (cf schéma I)

A) C'est le Département qui paye; qui est compétent ? le Président du Conseil Général, mais dès lors que l'établissement habilité justice accueille également des jeunes confiés par le Juge, le Préfet doit garantir que l'autorité judiciaire dispose bien des moyens nécessaires à l'application de ses décisions; donc il y a le représentant de l'Etat dans le Département qui est compétent en matière de tarification. Quand on dit conjoint, ça veut dire que la décision, c'est l'un plus l'autre. Par ex. un arrêté de tarification c'est l'un et l'autre, c'est la signature des deux au bas de la page, alors que nous étions dans ‘‘qui paye décide‘‘.

Le Préfet agit au nom de l'Etat ; mais le Préfet tout seul, c'est simplement une autorité locale. Il s'appuie sur une administration qui est toute neuve, au moins sur ce secteur de compétences, qui s'appelle la Protection Judiciaire de la Jeunesse, je suis en 83/84.

B) Le Président du Conseil Général lui, s'appuie sur ses propres services : soit un service particulier qui s'occupe de tarification , soit il s'appuie sur l'Aide Sociale à l'Enfance, tout simplement par ce qu'elle utilise également ce type d'établissement.

Et quelle est la légitimité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ? En l'occurrence, elle est ‘‘administration de la Justice‘‘, service instructeur du Préfet, mais au nom de l'autorité judiciaire, c'est-à-dire du Juge pour Enfants. C'est bien parce qu'elle repère à un moment donné, un besoin en matière de protection judiciaire qu'elle est fondée à instruire pour le Préfet et d'être conjointement associée au Président du Conseil Général.

Ça ce complique ! Là nous sommes dans un lien obligé ; rien ne peut se décider qui n'ait fait l'objet de la double signature. Nous sommes en 83/84. Ce qui est intéressant quand on poursuit sur le fond c'est que l'on retrouve l'intention de législateur. Le législateur a estimé que les jeunes qui relevaient de la PJJ en assistance éducativeconstituaient le même public que les jeunes qui relevaient de l'ASE en protection administrative.

C'est bien sur le fond de la législation: en A nous sommes dans le champ du Code Civile et en B dans une protection administrative. Les jeunes, c'est-à-dire, ceux qui sont confiés avec l'accord des parents ou lorsqu'ils sont confiés par le Juge parce qu'il y a conflit, désaccord entre l'autorité parentale et le le Juge, ça constitue en termes de situation le même public sur un même territoire départemental; c'est bien le budget de l'ASE, et le Préfet est compétent pour garantir les moyens de l'autorité judiciaire.

Dans cette affaire, partant d'une forme qui a varié, nous réinterrogeons le fond de la législation française, au titre du Code Civil, de la place des enfants et de l'autorité parentale, du Juge et de la Protection administrative; et il est vrai que la compétence conjointe a réinterrogé tout cet ensemble.

Comment ça c'est passé en 83 et 84 ?

La loi s'est imposée; tout le monde a applaudi des deux mains sur le plan de l'idée, mais personne n'était préparé à son application. Vous prenez par ex. la PJJ: elle était jusqu'en 83/84 une administration gestionnaire de services, comme l'associatif est gestionnaire de services. Elle n'était pas habituée à être service instructeur du Préfet. Elle a découvert du jour au lendemain une fonction qui s'imposait à elle, ou qui lui était livrée.

En même temps elle devenait "administration du Juge". Auparavant elle était "service d'accueil" du Juge et se comportait comme une association qui accueille des mineurs ; avec la décentralisation, elle restait une administration accueillant des mineurs mais aussi une administration devant instruire, en termes de besoins, pour le Juge. Et puis il y avait cette rencontre directe entre la famille Justice, l'Administration de la Justice et le monde de l'ASE, alors qu'auparavant ça ne fonctionnait pas du tout comme ça ; quand un établissement, avant la décentralisation, accueillait un jeune, il était en relation directe avec le Juge et quand il s'agissait de discuter de tarification, il était en lien direct avec la DDASS. Ces deux versants ne se mélangeaient pas.

Là, vous avez, en termes de partenariat, un système complexe qui, s'appuyant sur la décentralisation, donne une forme qui renvoie au fond et qui met en jeu et en scène toute une série d'intervenants.

Entre 1983 et 1984, personne n'était préparé à tout ceci, que ce soit le Préfet, l'Aide Sociale à l'Enfance et le Président du Conseil Général... ils n'avaient pas bien l'habitude de voir une administration arriver par le travers... d'autant que les fonctionnaires du département, étaient des fonctionnaires de l'Etat mis à la disposition du Conseil Général... aussi se comportaient-ils comme les anciens inspecteurs ASE, les inspecteurs DDASS... qui agissaient tout seuls.

Tout le monde a été un peu chamboulé. En fait, ça c'est passé d'une façon très différente d'un département à l'autre ; mais, très vite, une fois le fond réinterrogé, pour que les gens puissent travailler ensemble est apparue la nécessité de dégager des outils de travail. Dès 1986, avec la loi d'adaptation de la législation sociale, a été mise en place toute une législation d'accompagnement qui a énoncé, par ex., ce qu'on appelle les schémas départementaux.

C'est effectivement louable de changer les règles, de rendre la réalité riche mais complexe, en totale cohérence avec le fond législatif, dans l'intérêt des jeunes et des familles, sachant qu'il est question de l'autorité parentale qui, au regard de la protection des mineurs est quand même un élément essentiel... ; simplement il manquait l'outil !!

Il y avait des départements qui avaient des outils implicites, des façons de travailler ensemble, des façons de se repérer par rapport à un existant et à des besoins, et des départements où il n'y avait rien. Quand il n'y avait rien chacun revenait sous sa coupe, dans sa bulle. Dès 1986, l'idée des schémas départementaux a surgi, cette obligation faite aux départements ou à la Justice et si possible aux deux, d'essayer de repérer les besoins, l'équipement et de mettre ça en procédure.

De cette compétence conjointe, ce que je retire, à titre personnel, à partir de cette expérience très forte, c'est qu'il faut toujours bien repérer le fond de la question qui est traitée. Je crois que le professionnel qui a été confronté à la compétence conjointe, ou il maîtrisait cette démarche, ou il l'a découverte mais dans tou les cas, il lui fallait bien comprendre quels étaient les ressorts essentiels en matière d'enfance, sur la protection et l'autorité parentale, comment elle se déclinait entre protection judiciaire et protection administrative, sachant que c'était strictement le même public sur un territoire donné, qu'à un moment d'ailleurs, selon qu'on avait l'accord ou le désaccord et réciproquement, un jeune pouvait passer d'une protection à l'autre, que cette protection s'appuyait généralement sur les mêmes structures et qu'en ce sens c'était clarificateur sur le plan de l'attitude éducative, sur la façon de travailler avec les familles... il y a donc bien un fond qu'il faut posséder totalement alors que beaucoup de gens soit du côté d'ASE, soit du côté de la Justice, s'intéressaient à leur petit fond à eux mais jamais à l'ensemble de la démarche.

Il faut aussi être très imprégné de la forme administrative, des mécanismes administratifs et, à moment donné, se doter d'outils. Ce que je retiens à titre personnel de cette période, qui a été très importante sur le plan de la mise en oeuvre de la décentralisation et d'une compétence qui est certainement l'une des plus compliquées, c'est toujours de :
1) - comprendre le fond législatif,
2) - bien repérer les mécanismes de forme,

3) - et se doter d'outils.
Si nous n'avons pas ces trois éléments en place, il y a quelque chose qui bégaye, qui ne va pas dans le bon sens, quelque chose de toute façon qui, au plan local, dessert la question de fond : autrement dit c'est une protection pour qui? et une protection comment? avec les familles?

B. Guillet (participant du séminaire): Si j'essaye de faire la différence entre la compétence mixte et la compétence conjointe, il y a bien deux financements différents Etat et Département mais il n'y a pas d'obligations partenariales ?

Michel Lemaire: Je suis moins compétent en matière de compétence mixte, mais de mon point de vue et de mémoire, il y obligation de rapprochement. Vous parlez de compétence mixte ou de conjointe, (cf schéma I en a) l'arrêté de tarification est obligatoirement signé des deux, tant que les deux ne sont pas d'accord, il n'y pas d'arrêté de tarification, d'ailleurs on dit toujours que c'est le Président du Conseil Général qui signe à gauche et le Préfet à droite, et que le Préfet agit à la fois au nom de sa compétence conjointe, mais également au titre du contrôle a posteriori. Vous savez que la Préfecture exerce un contrôle à posteriori en direction des collectivités territoriales et par ex., si l'un des deux agissait sans l'autre ou si l'un des deux agissait plus vite que l'autre, la décision serait déclarée nulle, parce que toute décision qui n'est pas conjointe est une décision qui n'exite pas. la compétence conjointe est un lien obligé.

Ce qui paraissait intéressant dans cette affaire c'est qu'il y a un lien ici (cf schéma I B). Il y a un lien là. Ca réinterroge ce lien-là ; tous ces étages fonctionnement en même temps, que ce soit l'étage administratif, l'étage décisionnel, et que cela concerne bien le fond de la question posée par les associations et les services qui accueillent, et que tout fonctionne d'un seul tenant.

Or, peu de gens en 1983, très naturellement, avait ce minimum d'ouverture sur le fond législatif, sur l'existence et le maniement de ces deux points, pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble. Personnellement, je crois qu'il y a en toute chose le fond, qui renvoie à l'intention du législateur que ce soit en matière d'assistance éducative ou en matière de décentralisation ; d'ailleurs l'assistance éducative n'a pas bougé d'un iota dans cette affaire, simplement elle reprenait une certaine lecture forte et il n'était pas possible de mettre en oeuvre la décentralisation sans reprendre en même temps le fond législatif donc ça (cf schéma) c'est le fond législatif concernant l'enfance ça c'est le fond législatif concernant les compétences des uns et des autres.

Le schéma départemental est le plus important ; mais dans beaucoup de départements cela est traité par secteur, par ex. comment aborde-t-on l'urgence?

La compétence mixte, (cf schéma II) Idem si vous avez un CAT, vous avez d'un côté un hébergement, de l'autre le professionnel. L'Etat s'intéresse à celui-ci, le Département à celui-là, mais chacun est autonome dans son secteur ; simplement c'est un même établissement pour un même public : il faut qu'ils s'entendent entre eux pour que ce ne soit pas de guingois.

Donc, en 1982/1983 des initiateurs: Dubedout (Politique de la Ville), Bonnemaison (prévention de la délinquance), Schwartz (Missions locales), mais en même temps une interpellation politique forte: comment "rapprocher la décision du lieu d'action" et "qui paye décide". Et là vous avez non pas une entorse à "qui paye décide", mais un aménagement et notamment, par ce mot très fort, "garantir que l'autorité judiciaire dispose des moyens assurant l'application de ces décisions", c'est le fond de la protection de l'enfance en France.

Le partenariat à propos dansune période plus récente

Le service Vie Sociale à La Ville de La Rochelle, est actuellement inscrit dans 5 partenariats majeurs: il y le Contrat de Ville, le Contrat Enfance, qui va d'ailleurs être élargi au Contrat Temps Libre. Il y a une charte Enfance-Jeunesse pour les jeunes de 0 à 25 ans et il y a actuellement en préparation une convention de financement des Centres Sociaux. L'Etat de son côté vient de faire connaître le Contrat Educatif Local, et je ne parle pas de micros projets partenariaux, forts à leur

niveau, comme le CAO ou la halte santé, qui relèvent de la même approche ou de la même technique.

Prenons ces projets les uns après les autres pour essayer de voir en quoi ils aident à comprendre le mécanisme du partenariat, à lecomprendre dans sa complexité ou dans ses variations.

Le Contrat de Ville

En ce qui concerne le Contrat de Ville c'est, d'une certaine façon, l'Etat qui s'appuie sur les villes pour assurer au plus près (ça nous renvoie un peu à la décentralisation dans l'idée) ses missions en matière de développement social urbain. D'une certaine façon, l'Etat allie les compétences qu'il exerce au titre de la loi aux compétences que la Ville a naturellement en raison de sa proximité, de sa connaissance des publics, de sa connaissance des associations, de sa connaissance des contextes etc. Le contrat de Ville dans son principe, c'est l'Etat qui dit à la Ville: j'ai des compétences, mais vous connaissez mieux le public, les associations, les contextes, aussi nous allons nous allier ensemble...

Là, le partenariat n'est pas obligé, il est incitatif. L'Etat dit : voilà ce que je veux, voilà ce que je vous propose ; si vous voulez bien on traite ensemble ... d'ailleurs le terme Politique de la Ville, c'est une appellation de l'Etat ; pour les gens qui ne sont toujours bien habitués à la Politique de la Ville, il vaut mieux dire Contrat de Ville.

Là, l'outil, quel est-il? il y a un contrat qui est signé et chaque année l'Etat et la Ville élaborent un programme d'actions qui a à voir, bien évidemment, avec le Contrat initial. Ce programme d'actions est réalisé conjointement, mais dans la mise en oeuvre, chacun décide de son effort et chacun verse sa subvention à chaque association.

On a bien un fond, et il y a une forme précise. Du côté du Contrat de Ville, tel que personnellement je l'aborde, au-delà de l'intention, au-delà du mécanisme, il est apparu utile à la Ville et à l'Etat de mettre en place des outils. Ces outils visent à deux choses principalement: la première consiste à faire fonctionner les services de l'Etat entre eux, à faire en sorte que les service de l'Etat fonctionnent autour de la Préfecture pour qu'il y ait une parole de l'Etat. La deuxiéme est la même chose du côté des élus qui sont responsables de délégations ou de quartier. Et là aussi, il faut apporter de la cohérence. Donc le premier outil c'est d'essayer de faire en sorte que du côté de l'Etat comme du côté de la Ville, tout ceci fonctionne plutôt en synergie.

Deuxième outil mis en place, c'est d'essayer de faire en sorte que les associations puissent échanger entre elles ainsi qu'avec les administrations. Vous voyez donc qu'il ne suffit pas d'avoir un contrat, de repérer les mécanismes. S'il n'y a pas d'outils derrière, vous risquez simplement d'avoir un projet, fort, mais avec des capacités de financement ; beaucoup en restent là. Si par contre vous voulez en faire un élément de travail sur le fond, un élément qui permette de partager la réflexion et la mise en oeuvre des actions, il faut obligatoirement se doter d'outils.

Le Contrat Enfance

Le contrat sur le fond, il ne fonctionne pas de la même façon. On n'est plus du tout dans le Contrat de Ville. Si une Ville a une politique et si la CAF la valide, elles signent ensemble un contrat. Sur le plan des mécanismes et de la forme ça n'est pas du tout pareil non plus. Sur la base du contrat, c'est la Ville qui paye, mais en fonction de l'effort consenti par la Ville, la CAF rembourse à la Ville ; la CAF n'apparaît pas au niveau des acteurs. Contrairement au Contrat de Ville où ce sont les deux partenaires qui énoncent un objectif, qui le signent, qui le managent, chacun payant côte à côte.

On repère bien les éléments qui confortent la compétence conjointe, ou des éléments qui apportent des variations. Parce que lorsqu'on dit partenariat, à chaque fois il faut toujours être attentif au fond, à la forme et essayer de veiller aux outils.

Du côté du Contrat Enfance, à la Ville de La Rochelle, on est un peu entre deux périodes: une période qui s'est interrompue l'an dernier et durant laquelle j'avais tendance à penser qu'il y avait un manque d'outils, c'est-à-dire qu'il y avait le Contrat qui était affiché, le financement derrière mais on n'avait pas de support. Donc, avant de préparer un nouveau contrat, la Ville a mis à plat à la fois les besoins, l'existant et un certain nombre de perspectives. Puis elle a remis à jour sa politique municipale de la petite enfance. On a donc recréé un outil.

On a un nouvel outil qui va nous permettre de mieux lier les choses entre la Ville et la CAF et en même temps d'être beaucoup plus clairs à l'égard des associations.

La charte Enfance-Jeunesse

Elle a été signée il y a un an. Dans cette charte nous sommes quatre partenaires: l'Etat, le Département, la CAF et la Ville. Une charte, sur le plan juridique, ce n'est pas très fort; mais c'est fort sur le plan de l'intention. Quatre institutions, qui n'avaient aucune obligation à se lier, ont souhaité initier ensemble un partenariat.

La charte Enfance-Jeunesse prévoit quelques mécanismes simples qui consistent à :
1) traiter ensemble toutes les questions relatives aux enfants âgés de 0 à 26 ans, avec un souci particulier sur la qualité,
2) à veiller à ce que les quatre partenaires soient toujours associés au traitement de toutes les questions qui concernent les jeunes de cet âge ; il ne s'agit pas de créer une instance supplémentaire mais de veiller à ce que les dispositifs qui connaissent la participation de l'un des quatre soient ouverts aux autres partenaires.
Par ex., et je reviens un peu en arrière, la Politique de la Ville traite de l'Enfance ; le Département n'est pas, ici à La Rochelle, dans la Politique de la Ville ; aussi dès lors que le Contrat de Ville concerne l'Enfance, le Département vient travailler avec nous. Ce n'est pas une structure supplémentaire, c'est un dispositif qui s'ouvre de fait à tous les partenaires. Les quatre entrent dans tout ce qui existe au titre de l'un ou de l'autre dès qu'il s'agit de l'Enfance.

A un moment donné de la charte, on a indiqué dans le diagnostic qu'il y avait une population âgée de 12 à 16 ans qui réclamait une attention particulière, c'est nommément inscrit dans la charte Enfance-Jeunesse. Cet âge où le jeune est déjà un peu en recul par rapport aux structures de l'enfance, par rapport à la famille, cet âge où l'accroche, en termes de jeunes adultes, n'est pas encore totalement réalisée pour fixer cette attention il a été indiqué que nous nous appuierions plus précisément sur un lieu où ils sont tous, les collèges.

Cette fois on dispose d'une intention forte, on a des mécanismes qui sont intéressants et toute la question tourne autour des outils que l'on va mettre en place. Depuis un an nous nous attachons à la mise en place de ces outils. Le premier , dès lors que l'un des quatre partenaires est inséré dans un dispositif est qu' il l'ouvre aux trois autres. Le deuxième nécessite qu'il y ait un travail concret qui soit engagé dans le cadre de la charte par les quatre partenaires à partir d'une instance technique et d'une instance politique.

En ce sens et je le reprendrai tout à l'heure sous une autre forme, nous avons ouvert l'opération “collèges ouverts“, qui permet d'indiquer la façon d'apporter des réponses à ce public des 12/16 ans en s'appuyant sur les collèges, en initiant des actions nouvelles nommées “collèges ouverts“.

On voit bien de cette manière avec la charte, comment, à partir de quelque chose qui peut ne rester qu'une intention, il y a nécessité de mettre en place des outils ; sinon cette intention devient rapidement lettre morte ou quelque chose qui devient vide de sens, ou vide en matière d'actions possibles.

Les conventions de financement des Centres Sociaux

Un autre outil partenarial est en place avec la convention de financement des Centres Sociaux. Il y a sur la Ville de La Rochelle huit Centres sociaux. L'Etat, le Département, la ville et la CAF, ce sont les mêmes partenaires, ont souhaité, sous le couvert des financements :
1) vérifier s'ils parlaient, de la même voix, des Centres Sociaux, de leur fonction en matière de développement social dans les quartiers ;
2) si oui, comment les quatre pouvaient aborder la question de la péréννisation de cet équipement et du financement de leurs secteurs d'activités.

Un travail a été engagé, et le politique s'est positionné favorablement. Maintenant, les Centres Sociaux ont une réelle existence sur le plan de la place qu'ils occupent et du service qu'ils rendent aux populations dans les quartiers où ils sont insérés et aussi, fort de ce fond, qui a été calé à quatre , les partenaires ont dégagé une méthode de financement qui, d'un côté, tend à dire que si l'on veut un Centre Social, il faut assurer le co-financement du socle du tronc commun et par ailleurs, en fonction des secteurs d'activités développés ou déployés par le Centre Social, lui dire : ‘‘dans ce quartier nous souhaiterions voir se développer telle politique et nous mettons tant d'argent sur la politique‘‘.

Là aussi, nous avons ce partenariat à quatre qui a situé la façon de repérer et de valider le travail réalisé par les Centres sociaux dans les quartiers en matière de public en difficulté et de développement social, et la façon de les financer, c'est-à-dire nouer à la fois ce qui est de l'ordre du fond (à quoi ça sert et comment nous souhaitons qu'ils aient une véritable place dans les quartiers), et la forme du mécanisme financier (comment manifestement, on va faire en sorte que cette intention se mette en oeuvre à partir de l'Association elle-même).

Pour piloter ce projet, il y a eu la validation d'une structure qui existait déjà : le Groupe technique départemental, composé de techniciens des quatre partenaires, qui sont chargés de faire l'interface entre le fond et la forme, entre les associations et le politique pour que le politique puisse, à un moment donné, prendre des décisions sur proposition de ce groupe technique départemental.

Dans ma réflexion en termes d'analyse, on a situé la décentralisation, et puis des éléments qui se sont imposés à la suite de celle-ci, cette compétence conjointe notamment, très complexe. Je vous ai indiqué qu'il semble, dès lors que l'on veut entrer dans une démarche partenariale, qu'il faut se saisir du fond, de la forme, mettre en place des outils sinon on ne fait pas jouer les étages entre eux et il y a peu de chance que ce partenariat puisse aller au coeur du problème. En balayant des dispositifs beaucoup plus récents : le Contrat de Ville, le Contrat Enfance, une charte, voire une convention, et il y en a d'autres, on s'aperçoit que le fond doit toujours être repéré, que les mécanismes peuvent fortement varier et il s'agit de bien repérer à la fois le type de mécanisme, la façon dont il joue et met en jeu tel ou tel acteur, et en quoi ceci appelle des outils précis.

**TOUT CECI M'A AMENE A ME POSER TROIS QUESTIONS :**

Quand faut-il penser partenariat ? Comment penser partenariat ? Avec qui dans ce partenariat ?

Quand? : je ne crois pas que toutes les questions justifient le partenariat, parce que c'est lourd, complexe, cela demande du temps,même si c'est riche. Pour un professionnel, et peut-être le verrons-nous lors du débat si les questions se posent en termes différents selon que l'on est dans un partenariat institutionnel ou dans un partenariat d'acteurs de terrain, placés à un certain endroit, ayant une certaine fonction, pourquoi peuvent-ils être amenés ou non à traiter cette question à partir d'un partenariat ? Il faut considérer le public: s'il est placé sous la compétence d'un seul interlocuteur, à mon sens, il n'y a pas d'utilité ou d'obligations à songer au partenariat ; par contre si un public, au niveau des situations qu'il rencontre et des réponses qu'il faut essayer de bâtir, relève de plusieurs types de compétences il faut manifestement, pour ce public, veiller à la cohérence des interventions et de fait, aller à la recherche du partenariat.

Sinon, je ne crois pas qu'on puisse fonder, du côté du professionnel et du technicien, la question de départ ; car c'est le public qui ne trouvera pas les réponses les mieux aménagées, les mieux

articulées si on ne parvient pas à mettre en cohérence les différentes actions qui se déploient à ce moment-là. Pour moi, ça part du public.

Prenons un exemple et je reviens au collège ouvert : Il y a le primaire, avec l'Education Nationale pour l'enseignement, la Ville pour les locaux; puis il y a le secondaire avec toujours l'Education Nationale, et le Département. Cela ne fonctionne pas si mal ; mais on s'est aperçu en travaillant sur le "collège ouvert" qu' au niveau d'un quartier, un élève en primaire se retrouve en secondaire et que ce qui a été mis en place au niveau du primaire ne se retrouve pas forcément en termes de continuité au niveau du secondaire.

Quelle est la cohérence? l'intérêt, au-delà du "collège ouvert", c'est qu'en articulant l'Education Nationale, le Département et la Ville, on pourra peut-être traiter cette continuité s'agissant d'enfants, indépendamment du fait qu'ils soient en cycle élémentaire, ou en cycle secondaire ; par ex. sur la question des transports ou sur la question de l'alimentation. La question des cantines a quand même soulevé un problème qui a beaucoup interrogé. Sur la question culturelle, actuellement on a un implant local d'éducation artistique qui est traité au niveau élémentaire; or on s'est aperçu qu'avec le Département, il y avait aussi de l'éducation artistique et culturelle au niveau secondaire.

Ce qui m'intéresse là, c'est la question de la cohérence sur un territoire entre ce que l'on fait pour les enfants de 6 à 12 ans et ce que l'on peut continuer à faire pour les enfants de 12 à 16 ans; là réside le point-clef.

Comment? : on ne va pas entrer dans la mécanique, ce n'est pas le plus intéressant.
Ce qui est intéressant c'est qu'une fois que l'on sait quand ?, pour qui ?, le "comment" m'amène à dire que pour entrer dans un travail partenarial il faut, chacun à sa place, pouvoir s'appuyer sur des politiques affirmées et bien identifiées. Il n'y a pas de partenariat fort et constructif qui ne s'appuie et mette en jeu, au niveau de chacun des partenaires, une idée très précise et si possible, écrite et validée politiquement, relative à l'intention de l'institution ou de la collectivité.

Entrer en partenariat simplement pour travailler ensemble, je parle surtout au plan institutionnel, ça me paraît totalement insuffisant. Il faut que chacun des partenaires ait une idée précise de l'objectif qu'il poursuit au travers de la question qui est posée ; et c'est la mise en convergence de ces objectifs qui abordent des facettes différentes pour le même public, qui permettra d'être dans un véritable partenariat, et dans un échange fort entre les partenaire et riche pour le public considéré.

Donc en ce qui concerne la question du comment, j'aurais tendance à dire que ça ne sert à rien de débuter un partenariat si, à son propre niveau, on ne sais pas dans quel sens on va, comment nous nous appuyons sur le politique dont on se fait l'écho et si, en face, il n Œy a pas les mêmes attitudes de la part de nos partenaires. Tout à l'heure on a vu "public/cohérence", et là je dirai public/convergence, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait des politiques qui, à un moment donné, permettent ces convergences, car le mot fort c'est politique; pour la cohérence c'était public, pour la convergence c'est politique, pas au sens de politicien, d'élus, mais quel est le projet politique de la collectivité et de l'organisme concernant tel public, et telle question posée au travers de ce public.

Avec qui? : en fonction de la question que l'on se pose, quels sont les partenaires que l'on va aller chercher? Si je faisais une réponse un peu "bateau" ou en forme de "pirouette", je dirai globalement, quoiqu'on puisse prendre le terme dans toute son acception juridique, avec "tous ceux qui ont intérêt à agir", c'est-à-dire qui ont quelque chose à dire; quand je parle "d'intérêt" ce n'est pas que l'on en retire des bénéfices, mais dans le sens où cela vous concerne.

Cette phrase constitue une porte ouverte... mais derrière, comment peut-on chercher un peu plus finement ce qui s'y trouve? Personnellement, j'ai tendance à faire tourner les choses au travers d'un mot : territoire. Ce qui est intéressant c'est le territoire géographique et le territoire au niveau des compétences, comme dans "la compétence conjointe". Dès qu'on aborde le public on est sur des territoires de vie. La notion de territoire permet d'engager la réflexion préalable à la recherche

du partenariat, de se poser des questions comme : de quel public parlons-nous ? Qui est-il et que vit-il ? C'est qui ? c'est où ? et cette fois je suis dans la question du territoire géographique.

Après le territoire géographique, j'ai tendance à faire tourner la question des territoires de compétences. De quoi parlons-nous au titre de ce public ? et par rapport à ça, qui est compétent ? Toujours dans l'exemple de l'opération "collège ouvert", sous le couvert de la charte, le public des 12/16 ans est un public sur lequel on n'a pas prise, or c'est un public important au regard de l'âge, parce qu'il est situé après l'enfance et avant la situation de jeune adulte et de prise d'autonomie ; et sur qui peut-on s'appuyer pour essayer de maintenir un lien et d'avoir une action conjointe ?

Pour reprendre l'exemple du collège, je me pose des questions en termes de :

- territoire géographique: dans quel quartier est-il, quels sont les jeunes qui le fréquentent ? Généralement ce sont ceux du quartier mais pas forcément, quel tissu associatif existe-t-il autour ? C'est mon entrée géographique que je fais tourner autour du public en essayant de cerner toute une série d'éléments qui constitueront une trame pour la stratégie stratégie, et je regarde qui est compétent ; j'appelle le public qui est dans le collège, celui qui y vient sans être forcément du quartier, j'appelle les associations qui sont autour...

- et en termes de territoire de compétences: dans le collège il y a des bâtiments, des actions éducatives, dedans, dehors etc.

A partir de là, je déploie, j'appelle..., selon la notion de territoire géographique et selon la notion de territoire de compétences. A ce moment, il y a des choses qui s'organisent entre elles et s'appellent l'une l'autre; ainsi je peux bâtir une stratégie partenariale d'acteurs de terrain et institutionnelle.

Ce qui paraît important dans cette notion de territoire, c'est que ça n'offre aucune prise directe, mais ça appelle les éléments, car lorsqu'on parle de partenariat il y a toujours cette notion de proximité, de compétences. Qu'est-ce qui se joue au titre du public ? où est-il, quels sont les points d'appui ? Et autour de ce public, au regard de la question qu'on se pose, quelles sont les compétences ? Comment elles se déroulent ? Il n'y a pas de système fermé, il faut que ce soit des systèmes qui s'ouvrent l'un l'autre et qui nous permettent de repérer comment les éléments vont s'ajuster les uns les autres.

**POUR CONCLURE : PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT DE TERRAIN**

J'évoquerai, outre cette analyse et les leviers que j'ai essayé de repérer, deux mécanismes en termes d'articulation :

En matière de partenariat, il est très important, pour tout un chacun, de situer deux types de partenariat, les deux étant liés l'un à l'autre :

-il y a un partenariat institutionnel qui doit bien repérer pour chacun d'entre eux tous ensemble la politique de chacun d'entre eux, les objectifs communs en matière de politique et les moyens, parce qu'il n'y a pas de politique sans moyens et les moyens réinterrogent la politique.

- et il y a le partenariat de terrain, les acteurs de terrain. Là on trouve beaucoup plus le public, le contexte, une analyse de terrain, les associations...

L'un n'est, ni devant, ni après l'autre. L'un va avec l'autre. Et nous sommes dans l'obligation de faire fonctionner, l'un et l'autre, en intime synergie. L'élément indispensable est à la fois la connaissance des enjeux et des mécanismes au niveau de l'institutionnel et de celle des acteurs de terrain et surtout, dans la question de la place et du rôle de chacun, voire des lieux d'exercice. Il est nécessaire qu'il y ait également des fonctions de passage qui soient chargées de faire remonter, en termes de vigilance, à la fois ce que les professionnels voient et ce qu'ils peuvent composer mais également de le mettre en discussion avec les partenaires institutionnels : ce sont

les coordinateurs. Ce peut être, par exemple un Chef de Projet de Politique de la Ville, de Mairie, ou un Directeur d'association.

Quelqu'un qui est typiquement dans l'institutionnel ne peut pas tout connaître de l'avancée des discussions et des projets au niveau des partenaires de terrain c'est pourquoi la fonction des passeurs est primordiale sans quoi il est impossible d'avoir un relais entre les deux niveaux (cf schéma III).

**8 - Situé dans l'interstice institutionnel, le Point Ecoute opère sur les discontinuités du lien social**

Marc Leray, Directeur du Point Ecoute Prévention Toulouse

Quand je parle du Point Écoute Prévention de Toulouse, me viennent un certain nombre de termes : "interstice social ou institutionnel", "discontinuité sociale", "espace vide". Éric Foex qui a souhaité mon intervention, m'a épinglé sur ces termes. Ça donne un titre, qui pourrait être de moi, ça me donne surtout l'occasion de m'en expliquer. Je vais donc essayer de vous faire comprendre ce que j'entends par l'ensemble de ces termes. Pour cela je vous convie à un cheminement qui va s'intéresser autant à la question du travail social, qu'au fonctionnement des institutions, et ceci à partir des problématiques qui découlent de la toxicomanie. Je le signale puisque c'est un des points qui différencie les "Points Écoute" des "Points Jeunes". Le public accueilli constitue également une autre particularité puisque les parents, les adultes et les professionnels sont également reçus et écoutés.

---------------------------------

**LE RECOURS A LA CONSOMMATION PLUTOT QU'A L'INSTITUTION**

Partons de ce constat qu'un nombre significatif de jeunes préfèrent recourir à la consommation de produits plutôt qu'aux institutions sociales et, quand ils s'adressent à celles-ci, c'est non pour demander quelque chose mais pour exiger violemment un "dû" qui pourrait les aider à surmonter leur difficulté. Ce type de rapport remet en cause fondamentalement le lien social.

Se retrouvent alors face à face, les jeunes et les représentants du social censés les "aider". Disqualifiées à l'avance, les institutions pour se défendre stigmatisent ces jeunes sauvageons, hors la loi, hors les lois de la vie en société.

Ceci instaure une sorte de clivage, de discontinuité dans la communauté sociale qui renforce une opposition entre les jeunes et les adultes représentant les institutions sociales. Un rejet côté adulte, un comportement négatif et violent côté jeunes.

Cette notion de discontinuité sociale, je la situe comme allant plus loin qu'un problème d'opposition. L'opposition situe les deux termes qui s'opposent, alors que la discontinuité situe plutôt le non-rapport entre les deux termes.

Quelles sont les conséquences de cette discontinuité ?

La discontinuité pèse plus sur les jeunes que sur les adultes au sens où elle les expose à ce qui du social est mis en défaut, à ce qui du social ne répond pas. Ce défaut du social, qui passe par exemple par le silence des adultes, les prive du même coup de ce qu'ils pourraient saisir de leur acte. Il est en effet fréquent de constater que les jeunes ne sont pas comptables de leur acte et n'en assument ni la responsabilité, ni les conséquences en termes de sens, de signification qui les mettrait à une place dans le lien social. C'est une sorte d'acte comme détaché et de son auteur et de son lieu d'adresse. Sorte d'acte "gratuit", sans conséquences, hors contexte, comme détaché. Un acte qui ne sert pas à la personne pour se repérer ou prendre position. Acte répétitif, sans sens, comme une ultime manifestation d'une existence qui cherche à se confirmer sans que cela ouvre et permette à celui qui pose l'acte d'en faire une quelconque expérience. Aliénation à une pratique d'actes répétitifs qui ne font pas progresser la subjectivité de leur auteur.

Voilà une série de constats que je souhaite interroger avec vous. Ces actes violents, gratuits face auxquels il est bien difficile de savoir comment les aborder.

**COMMENT ABORDER CES JEUNES CONSOMMATEURS DE PRODUITS TOXIQUES ?**

Le point de départ à peine caricatural est le suivant : des jeunes consommateurs ne s'identifiant pas comme toxicomanes d'un côté et de l'autre, des adultes/professionnels (je jumelle les deux termes) ayant plutôt tendance à identifier toute consommation comme toxicomanie. Peu de chance pour qu'il y ait une rencontre entre les deux.
Pourtant, ce sont les rencontres qui peuvent avoir lieu entre les deux qui sont en mesure de pouvoir modifier le destin d'une consommation. Pour dire les choses radicalement : consommer ou parler, il faut choisir.
En effet, le consommateur ne peut prendre la mesure de son acte qu'aux travers des autres qui sont différents de lui (et pas seulement ses pairs). Encore faut-il qu'il en rencontre quelques uns, au risque sinon de rester aliéné à sa pratique d'intoxication.
Non seulement les jeunes consommateurs ne s'identifient pas comme toxicomanes (non sans raison) mais de plus, ils ne mesurent même pas les caractéristiques de leur consommation. Il faut parler avec eux pour qu'ils en réalisent l'importance, la fréquence et qu'ils commencent à en entrevoir le sens. Parler, c'est un passage absolument néces-
saire, pour qu'ensuite ils puissent s'interroger sur ce qui est la cause de leur consommation.
Deux obstacles s'opposent donc à notre intervention :
1. Le premier c'est que, ne s'identifiant pas comme toxicomanes, ils n'ont aucune raison de venir nous rencontrer.
2. Le deuxième c'est que, ne réalisant pas non plus la portée et le sens de leur consommation, ils ne voient pas pourquoi s'interroger dessus.
Très loin de s'interroger sur la cause, cette consommation de produits toxiques leur permet le "confort" qu'offre le fait de ne pas se poser de questions. Consommer pour faire face au vide, plutôt que de se laisser questionner par l'existence. Cette consommation les met dans une certaine conformité par rapport à leurs pairs, autant qu'elle maintient à distance adultes/professionnels. C'est ce "confort" qui enkyste la consommation et fait que rien ne change.
Ce sur quoi je veux insister c'est que tant qu'ils n'ont pas l'occasion de parler avec un adulte/professionnel, ils ne peuvent prendre la mesure ni de ce qu'ils font, ni de ce qui se passe pour eux. Ceci a des incidences cruciales pour eux comme pour nous.

La discontinuité du côté des jeunes.

Pour eux d'abord, ne pouvant réaliser ce qu'ils font, ils sont entraînés insidieusement, sans qu'ils s'en rendent compte dans une pratique de consommation qui se renforce d'elle-même, au contact de la dureté du quotidien. La consommation viendra comme réponse à chaque fois qu'une difficulté se présentera, éloignant ainsi le jeune des rela-
tions de son entourage, l'engageant à déserter peu à peu l'usage de la parole. C'est en cela que je soutiens qu'entre consommer et parler, il faut choisir. La conséquence est qu'ils se coupent bien sûr des autres mais aussi d'eux-mêmes, et ce faisant, de l'expérience que chacun acquiert à partir des actes qu'il pose. Or là, la consommation perd sa valeur d'acte, pour ne répondre seulement qu'aux nécessités, contingences du moment : pour faire comme les pairs, faire avec les autres, ou pour masquer cette difficulté d'être avec les autres, en tout cas avec ceux qui sont différents de lui.
Ainsi coupé de l'expérience, l'acte devient répétitif, compulsif, aliénant, laissant le jeune face à un néant qui ne peut qu'exacerber sa violence, sa non-compréhension du sens qui l'entoure, son rejet du sens de ces autres qui lui paraissent si "étrangers".
Ce qui fait que leurs rapports avec nous ne prennent pas l'allure d'une demande, mais d'une revendication violente qui s'exprime sous la forme de "l'exigence d'un dû". Ce qui ne nous place pas dans le même type de rapport.
Cette situation de plus en plus fréquente met en péril le lien social et nous fait prendre la mesure d'une discontinuité sociale. Disqualifiant d'un côté les professionnels et leurs institutions et mettant comme hors de portée les jeunes et leurs problèmes : pas d'attentes, pas de demande

semblant faire écho au peu de propositions et au manque de perspectives que nous avons à leur offrir.
Ceci nous amène à cet autre constat : les jeunes ont de moins en moins recours aux institutions sociales et à leur représentants, pourtant là pour leur apporter des réponses, qui sont autant d'appuis au processus de subjectivation, d'insertion, même s'il est vrai aujourd'hui que ces institutions sont loin de pouvoir permettre une insertion satisfaisante en termes d'autonomie et de réalisation.
Quoi inventer, là où il n'y a plus de réponse?

La discontinuité du côté des professionnels.

Pour nous, examinons maintenant ce qui fait la discontinuité du côté des professionnels ? Les représentations sociales sont massives en ce qui concerne la toxicomanie, tellement massives qu'elles dissuadent quiconque d'intervenir.
Il faut bien partir de ceci, que tout ce qui se rapporte à la toxicomanie, touche à l'insupportable et qu'il y a quelques bonnes raisons à cela : le tabou, l'interdit, la souffrance/jouissance, la mort sont subsumés sous ce terme. Ce qui fait que ce terme nous pousse tout "naturellement" à tenir à distance ce type de problématique. Il ne faut pas chercher plus loin les raisons du peu d'engouement à s'en occuper ou tout simplement parler avec ceux qui sont aux prises avec ce problème.
Le rejet qui en découle objecte au discernement qu'il conviendrait plutôt d'adopter. Discernement qui nous permettrait au contraire de prendre une plus juste mesure de la réalité, non seulement du problème, mais aussi de ce qu'on peut faire pour le faire évoluer.
Cette mise à distance que nous opérons par rapport à cet insupportable de la toxicomanie, se trouve renforcée par le peu d'effet que nos paroles ou nos actions ont sur le toxicomane. Son inquiétante pratique nous dépasse et semble inaccessible.
C'est à ce point que s'instaure entre la toxicomanie et nous une sorte de discontinuité.
L'excès que la pratique toxicomaniaque met en scène, et le peu de prise que nous avons dessus contribuent à une exagération et à une caricature qui diabolisent le toxicomane au point où le rejet qu'il suscite le désinsère un peu plus.
Si bien que nous avons à faire à un effet cumulé : la pratique toxicomaniaque en elle-même, opère une mise à distance des autres, qui vient se cumuler au mouvement de rejet que ces mêmes autres ont par rapport aux toxicomanes. C'est à ce point que l'exclusion est la plus lourde puisqu'elle s'opère des deux côtés : du côté du toxicomane qui rejette les autres, et du côté des autres qui rejettent le toxicomane.
Les pressions externes (sociales) et internes (individuelles) qui s'exercent font que les professionnels ont tendance à se replier sur des positions "plus administratives, plus techniques, plus spécialisées" délimitant ainsi plus strictement leur champ d'action, pour mieux se défendre de l'embarras, dans lequel le toxicomane les met systématiquement. Mais le professionnel, à trop limiter son action, fait ressortir le problème de la toxicomanie du champ de sa compétence. Cet hors-champ renvoie le toxicomane à d'autres interlocuteurs, qui se raréfient à mesure que le problème se complexifie. Au bout du compte, le toxicomane est renvoyé à sa solitude et à sa pratique toxicomaniaque avec laquelle il essaie de rendre la solitude de son existence un peu moins insupportable. Ceci pour dire les limites de la spécialisation, plus elle est pointue, plus elle exclut de son champ le traitement des situations complexes et devient du même coup un facteur, un agent d'exclusion supplémentaire.

La discontinuité des institutions sociales.

La toxicomanie est un problème complexe puisqu'il renforce une problématique de rejet réciproque entre l'individuel et le collectif. La logique de nos institutions obéit à un certain découpage du social qui permet l'organisation de réponses adaptées.
Cette organisation fonde la spécialisation des institutions mises en place pour répondre à tel ou tel problème. Dès qu'on identifie un problème on crée une institution, un dispositif, une mesure pour y répondre.
Cette logique a sa pertinence, la spécialisation qui en découle garantit une certaine efficacité. Mais cette efficacité n'a pas la même portée selon le champ où elle s'applique. Si on peut mesurer

assez facilement les effets de l'acte spécialisé sur le plan chirurgical par exemple, il est par contre plus délicat d'évaluer ce que produit en termes d'insertion sociale une inscription à l'ANPE ou l'obtention du RMI. Il n'en reste pas moins que ce processus de spécialisation amène à une ramification institutionnelle telle, que l'action sociale elle-même s'en trouve fragilisée.
En effet, la démultiplication des mesures liée à une hyper-spécialisation, fait valoir des logiques institutionnelles tellement différentes, voire contradictoires, qu'aucune convergence ne peut en résulter, au sens de logique sociale (cohérence et cohésion). C'est certainement à la mesure de cette réalité qu'en contrepoint se sont développées les politiques "transversales" et "partenariales".
Cette fragilité des actions se mesure très concrètement là où la dureté des situations sociales rencontrées génère un repli des acteurs professionnels sur leurs strictes compétences, parce que ce sont les seules positions tenables pour soutenir une présence au quotidien. Je pense notamment aux situations dans les quartiers difficiles où les professionnels ne peuvent être présents qu'à la condition de réduire leurs actions à leurs plus strictes compétences (ce qu'ils ne peuvent pas ne pas faire), car dès qu'ils commencent à vouloir les élargir, le réel de la dégradation sociale est si fort qu'ils sont débordés, ce qui rend leur position intenable et les expose à des actes de violence. La solidarité et la cohésion sociale ne résistent pas à ce type de situation.
Les institutions qui doivent concourir à la cohésion sociale, se trouvent du coup mises en discontinuité les unes par rapport aux autres. N'ayant plus de rapport entre elles, elles ne peuvent ni concourir, encore moins garantir les processus de cohésion sociale.

**COMMENT LE POINT ECOUTE OPERE-T-IL SUR LES DISCONTINUITES DU LIEN S0CIAL**

A partir de l'abord des situations telles qu'elles viennent d'être décrites, je reviens au titre de mon intervention pour situer le Point Écoute Prévention et l'enjeu de sa pratique.

Le travail social : L'interstice institutionnel.

Le Point Écoute Prévention est un dispositif de travail social situé dans l'interstice institutionnel, c'est-à-dire qu'il se situe "entre", qu'il occupe un espace intermédiaire entre les institutions du social. C'est un lieu de passage entre un espace social et un autre, entre une institution et une autre. Ce lieu de passage se caractérise de n'être ni le lieu d'où l'on vient, ni le lieu où l'on va. Ce lieu fait seulement le lien entre les deux. Ce lieu matérialise un passage qui fait le lien entre deux situations, deux "états" de la personne.
Cela suppose une souplesse du dispositif, mais la souplesse ce n'est pas le flou. Si les personnes que nous recevons peuvent être dans un certain flou, nous, en tant que professionnels qui les recevons, nous nous devons d'être repérants. C'est quoi être repérant ? C'est qu'on ne fera pas à la place de la personne, et qu'on ne fera pas non plus à la place des autres institutions. Notre proposition, notre pratique ne peut se substituer à aucune autre existante, ni faire double emploi. C'est donc une pratique précise, impliquant un grand professionnalisme. C'est-à-dire la capacité de repérer précisément autant le fonctionnement des diverses institutions sociales que les limites de notre action. De cela dépend la réelle place laissée à l'initiative de la personne.

Passage d'un lieu à un autre. Passage d'un état à un autre.

Ce qui est en jeu pour la personne c'est que ce passage constitue la façon dont elle s'inscrit, dont elle prend place dans le social. Comment l'individualité s'inscrit-elle dans le collectif ? Peut-être que plus qu'un problème de place c'est une problématique d'inscription qui se joue là. Les crises des adolescents, les aléas de l'insertion, l'errance, la toxicomanie... illustrent bien la difficulté, d'un - en particulier -, à s'inscrire dans le collectif, et les problèmes que posent l'insertion dans toute communauté.

Caractéristiques du lieu : l'espace d'inscription intermédiaire.

Si l'orientation de notre pratique sociale se doit d'être stricte et repérante (elle ne doit ni se substituer, ni faire double emploi à une réponse institutionnelle existante), comment apprécier la souplesse nécessaire à ce type de dispositif?

A mon sens, trois points permettent cette souplesse:

1. Le fonctionnement du lieu.
2. La mixité du public.
3. L'abord de la problématique et l'exercice de la spécialité.

1. Le fonctionnement du lieu
Pas de condition d'accès : Ce lieu est "ouvert à toute personne concernée directement ou indirectement par un problème de toxicomanie".
Faciliter les conditions d'accès :
- Ce qui passe par une implantation géographique. Le lieu est situé de façon intermédialre, entre le centre ville et les quartiers difficiles, ce qui fait qu'il n'est pas captif d'une logique de site.
- Pour faciliter les conditions d'accès, nous avons aussi diversifié les modalités de contacts avec le public : les personnes peuvent venir sur place, téléphoner, et l'on peut aller les rencontrer là où elles vivent. Il y a donc une mobilité des intervenants.
- Régularité des permanences et souplesse horaire : le fonctionnement veille à la régularité des permanences de sorte que les temps d'ouverture soient bien repérables, tout en préservant une souplesse horaire pour s'adapter aux disponibilités du public ou réaliser une action de prévention.
Fondamentalement, faciliter les conditions d'accès, c'est arriver à ce que ce soit notre disponibilité institutionnelle qui réponde aux diverses sollicitations.

2. La mIxité du public :
- Le deuxième point qui caractérise la souplesse du dispositif concerne le public. Il n'y a pas de public ciblé, ni de catégorie. Jeunes, adultes, parents, professionnels peuvent trouver un lieu et des personnes pour adresser leur préoccupation.

3. L'abord de la problématique et l'exercice de la spécialité :
Le point d'accrochage est précis : un problème de toxicomanie sachant que le lieu n'assure pas les soins. C'est précis, en même temps il ne faut pas que ça soit réducteur car sinon on tomberait dans la stigmatisation, c'est-à-dire dans la fermeture donc dans une certaine forme de rejet.
Sachant cela, les professionnels du lieu font porter leur intervention, pas seulement sur le problème de la consommation. Ce dernier n'est qu'un élément du tableau qui n'a pas la primeur sauf si la personne se présente ainsi. Aussi, il convient de ne pas réduire le problème, ou la préoccupation de la personne à ce seul point, d'abord parce que cela ne correspond pas à la réalité, ensuite parce que ce problème n'est pas d'emblée abordable ou subjectivable par la personne, et que de lui renvoyer directement reviendrait à menacer le lien qui commence à s'instaurer.

Caractériser la pratique : le maniement de l'espace vide.

Après avoir énoncé les trois points sur lesquels se fonde la souplesse du dispositif, comment caractériser, pour conclure,notre pratique ? Il s'agit de faire exister un lieu où il soit possible de parler de toxicomanie, sans pour autant que, tout de suite, une série de condamnations, d'impossibles ou de jugements ne se déchainent.
Faire exister ce lieu où la parole ne tombe pas d'emblée sous le coup de ce que les autres ont à dire, avec toute la force de l'impératif que mobilise la toxicomanie. Par exemple les dénonciations, les descentes de police, les exclusions familiales ou scolaires...
Faire exister un lieu, pour faire consister un temps intermédiaire entre la prise de parole et les conséquences que cette parole va entraîner.
C'est ici que je situe la notion d'espace vide. Notre pratique doit créer, veiller à ce que les conditions soient réunies pour permettre la prise de parole.
Il y a les conditions matérielles de l'accueil dont on vient de parler et il y a aussi la qualité de l'écoute. L'écoute est une condition de la prise de parole. Pour qu'elle puisse permettre l'élaboration de la parole, il faut qu'elle s'abstienne de juger et de demander, c'est ce que l'on appelle le respect. C'est dans le rapport à l'autre, vide de demande, que la parole peut s'élaborer pour donner un sens au rapport aux autres et en retour donner un sens à l'existence de celui qui parle, un sens à ce qu'il fait.

Faute de cet accès au sens, la personne est sous le coup des discontinuités : la sienne, quand il est privé de la possibilité de subjectivation faute d'interlocuteur, et celles des institutions sociales qui se le renvoient, l'excluent.
En effet, la première discontinuité prive la personne de la possibilité de faire l'expérience de ce qu'elle dit ou de ce qu'elle fait, la seconde ne lui donne pas non plus la possibilité de parler. Il résulte de ces discontinuités une violence qui détruit le sens et ne permet plus d'agir ou d'avoir prise sur la situation. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'intervenir à ce point d'interstice qui fait l'articulation entre individuel et collectif. C'est aussi la raison pour laquelle le Point Écoute suscite les rencontres à ces deux niveaux, de façon à ce qu'ils s'articulent selon un nouage qui sera propre à chacun. Ce qui reste à notre charge c'est de veiller à ce que puisse s'inscrire la contribution toujours
singulière de chacun dans une réalisation qui doit avoir une portée collective, et viser à s'adresser à la communauté dans son ensemble.

**POUR CONCLURE**

Positionné "face à la drogue", le Point Écoute Prévention crée un espace de parole
par l'écoute de ce dont les personnes viennent témoigner, et qui n'est rien d'autre que le souci des autres, de leur place parni les autres. Ce qui est un problème non réductible à la consommation de toxiques.
L'insertion n'est pas autre chose que la consistance de ce rapport aux autres.
Positionné dans le travail social, le Point Écoute Prévention fait valoir le lien aux autres, tout en respectant la temporalité et la problématique individuelle dont on ne prend la mesure qu'au travers des autres, et pas à son seul niveau.
Si le consommateur ne peut prendre la mesure de son acte qu'aux travers des autres, encore faut-il qu'il en rencontre, au risque sinon de rester aliéné à sa pratique d'intoxication, qu'il renouvelle pour s'assurer de son appartenance, pour être comme les autres, ses pairs, tout en se soulageant du rapport aux autres, différents de lui.

Pour se proposer comme interlocuteur, il faut :

- Faire évoluer nos cadres d'intervention pour rendre cette rencontre possible ;
- Décider, accepter de tenir cette place :
--> La résonance intime que provoquent ces problématiques est à assumer, pour que nos initiatives ne soient pas entravées;
--> Notre spécialisation ne doit pas faire obstacle à la prise en considération d'une complexité qui déborde tous les cadres d'intervention;
--> Sans demande, nous devons pouvoir transmettre l'expérience de ce qu'il en a été de notre passage de jeune à adulte . C'est de cette façon que nous témoignions qu'une position décidée est possible, soutenable parmi les autres membres de la communauté.

Je vous remercie.

**9 - Droits et devoirs de l'éducateur face à l'usager citoyen**
Jean-Pierre Chantecaille, Président de l'APAPAR La Rochelle

Il est de coutume de le dire en exergue : je suis ravi d'être parmi vous. Mais je vous dirai tout à l'heure Si j'ai vraiment été ravi d'être parmi vous, parce qu'Eric a une spécialité qui est de souvent me faire parler de choses que je connais mal. Mais comme à l'évidence je suis avocat depuis 30 ans, je ne vais pas vous cacher que depuis 30 ans je parle aussi et souvent de choses que je ne connais pas. Mais ça, c'est le métier d'avocat.

Tout d'abord, il faut que je joue très franc-jeu avec vous, ou cartes sur table, je ne suis pas psychologue, je ne suis pas psychiatre, je ne suis pas analyste, je ne suis pas sociologue, vous comprendrez vite que je ne suis pas curé, je n'ai aucune vocation à être professeur de morale et je ne suis pas juge, je suis avocat.

On dit que je suis plutôt généraliste, à la base. Je ne suis pas avocat d'affaires, de mauvaises affaires. Mais surtout et l'avantage est qu'il y a30 ans que je plaide, de n' être plus sûr de rien du tout. C'est bien. Je n'ai pas de vérité dogmatique. Je barbote souvent dans la fange, ma clientèle n'étant pas une clientèle très facile. Je ne joue pas les voyeurs mais j'aime quand même avoir ce genre de clientèle.

**AU COMMENCEMENT ETAIT LA LIBERTE**

Alors pour moi, comme aurait dit Eric, au commencement, il y a je crois la liberté. La liberté d'aller, la liberté de venir, la liberté de s'installer où l'on veut, quand on veut et avec qui on veut, avec le partenaire ou les partenaires de son choix.

Et je me demande Si en France de 1998, tout individu homme, femme, peut s'installer comme il veut, où il veut, avec qui il veut. Peut-être pas. Mais la liberté de s'installer doit entraîner ipso facto la liberté de partir, la liberté d'aller ailleurs et pour nous la liberté d'accueillir selon la belle phrase de Badinter "les gens venus d'ailleurs".

Comment percevons-nous les gens venus d'ailleurs?... vaste programme comme disait l'autre.

Et c'est aussi la liberté de lire, la liberté d'écrire, la liberté de parler, la liberté de s'exprimer, la liberté d'avoir une opinion. C'est aussi la liberté d'aller à la messe ou de ne pas y aller. C'est aussi la liberté de faire de son corps l'usage que l'on veut et, je ne sais pas moi, s'il y a une limite raisonnable dans l'usage que l'on peut faire de son propre corps. Je sais bien qu'en 1970, au moment où une loi difficile était abordée au Parlement, la loi sur les usages et la consommation de stupéfiants, un parlementaire qui n'obéissait pas exactement au même courant de pensée que le mien, qui n'est peut être pas le meilleur mais qui est le mien, avait dit en faisant voter cette loi : "il s'agit de faire prendre conscience aux gens qu'il y a une limite dans l'usage de leur propre corps" Doit-on ou ne doit-on pas protéger l'individu contre l'usage de son propre corps ? C'est une question. Mon sentiment est qu'on peut user de son corps seul ou avec les autres comme on veut, à la condition évidemment que l'autre ou les autres aient la liberté de choisir, c'est-à-dire qu ils soient adultes, qu'ils soient des majeurs, libres.

Il y a donc laliberté.Il y a la liberté et puis il y a la loi. La loi, mon sentiment est qu'elle est là pour protéger la liberté, avant tout ..., la liberté..., la sienne et celle des autres. La loi doit, me semble-t-il, protéger aussi, contre les agressions, toutes les agressions.

Et puis, malgré Rousseau et depuis Rousseau, on constate que l'homme, ou la femme, l'individu humain n'est pas naturellement bon, c'est une évidence, il est plutôt, me semble-t-il, naturellement égoïste.

**LA LOI EST NECESSAIRE A LA VIE EN SOCIETE**

Alors la loi est nécessaire à la vie en société, la loi, telle qu'on peut la concevoir, c'est l'expression de la volonté populaire. C'est comme ça, l'expression de la volonté du plus grand nombre. Et quand le plus grand nombre n'est plus d'accord avec la loi, il faut la changer. Et quand celui qui est chargé de changer la loi ne veut pas obéir à la volonté du plus grand nombre, et bien il faut changer le législateur, faire fonctionner la démocratie.

Alors oui, c'est peut-être un peu ennuyeux que la loi soit la vlonté du plus grand nombre et qu'elle ne tienne pas absolument compte de l'avis de tous, mais c'est comme ça. Dans son expression, la démocratie, comme nous l'entendons en cette fin de siècle, n'est pas unanimiste. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne faille pas que l'avis des minorités soit respecté . Et c'est justement la loi qui doit assurer la liberté, la protection de la liberté
de tous, de chacun et plus encore peut-être, des minorités.

Alors il y a la liberté, il y a la loi et puis il y a le juge. Il faut bien qu'il soit là, on en pense ce que l'on veut du juge. Moi je le fréquente au quotidien depuis 30 ans, j'ai une opinion. Ils sont comme les

autres, ni mieux ni plus mal. Il y a le juge et, un petit mot quand même, il faut bien aussi qu'il y ait l'avocat. Pourquoi pas.

Le juge est là pour faire appliquer la loi ou pour faire respecter la loi ou pour interpréter la loi ou pour compléter la loi. Et quand le juge a jugé, en démocratie, il juge au nom du peuple. Quand c'est jugé, c'est jugé. Parfois on est d'accord et puis parfois on n'est pas d'accord. Mais quand la décision est devenue définitive, que les Lords anglais ont tranché et bien ça y est, c'est la justice. On est content ou on n'est pas content mais elle est passée, et quand elle est passée elle doit être respectée. Le juge on peut l'interpeller, on peut l'interpeller tout seul, on peut le faire interpeller par un avocat. Mais il faut aussi savoir qu'on peut toujours avoir recours à lui, parce que le droit à être jugé c'est , me semble-t-il, un droit fondamental de la personne humaine. Si je divorce j'ai le droit d'être jugé et rapidement jugé. Mais si je vole, j'ai le droit à une justice équitable et à une justice rapide. Et dans les juridictions internationales dont on parle beaucoup actuellement, on a brassé un peu les juges français qui avaient tendance à roupiller sur les dossiers, drapés dans des hermines bleues, rouges, vertes... enfin chacun a la couleur qu'il veut. . Il faut être jugé vite. La justice doit être rendue vite. Et puis la justice, elle doit être la même pour tous, mais pour tous. En 1981 on nous avait promis qu'il n'y aurait plus de tribunaux d'exception, il y a toujours des tribunaux d'exception.
Les commerçants par exemple, sont jugés par d'autres commerçants et ce n'est pas bien qu'il en soit ainsi, bien sûr que non. Le législateur de 1981 était courageux mais pas assez. Il a supprimé les tribunaux militaires et il n'a pas supprimé les tribunaux de commerce.

Chaque homme à le droit d'être assisté devant son Juge. La justice est gratuite. Les avocats ne le sont pas, bien sûr, il faut bien "bouffer". Mais pour celui qui n'a pas les moyens, son avocat peut faire une demande d'aide judiciaire. Et notre rôle, et votre rôle entre autres, c'est peut-être d'aider l'usager à faire respecter et à connaître ses droits. Mais aussi, à un moment donné, quand la justice est passée, et sur ce point, même si vous n'êtes pas d'accord, elle est passée. Ils ont jugé comme des "bourrins", peut-être cŒest ce que vous pensez dans votre for intérieur. Le potache qui a volé, vous pensez qu'il fallait qu'il lui donne un TIG mais il lui a mis 3 mois avec sursis... Elle est passée, il faut la respecter, il n'y a pas d'autres moyens.

**ET PUIS IL Y A LES EDUCATEURS**

Alors, l'idée que je me fais du métier d'éducateur ? Après tout elle n'est peut être pas très loin de l'idée que je me fais depuis 30 ans, du métier d'avocat, tel que je m'efforce de l'exercer moi, le métier d'avocat et je vous ai dit que je n'étais pas un avocat d'affaires. Et cette idée, c'est mon idée, elle n'est peut-être pas la bonne, elle est peut-être tout à fait imparfaite, mais c'est la mienne. Je vous ai dit que j'étais sûr de ne pas posséder la vérité, mais quand même, je suis un peu Voltairien. Et comme je suis avocat, les idées des autres m'intéressent toujours, même si elles sont contraires à mes propres idées. Je suis prêt à défendre les idées des autres mais, de grâce, il faut écouter les miennes, même si je suis prêt au bout d'un moment, à partager des opinions qui n'étaient pas les miennes.

Mon sentiment est que notre usager, votre usager, l'usager, il faut l'accueillir. Et, on vous l'a dit peut être mieux que cela, il faut l'écouter. Et puis il faut lui expliquer les choses de la vie s'il ne les a pas comprises. Et puis il faut l'aider. Et puis parfois, il faut l'assister. Et là-dessus, moi je crois qu'il faut l'aider le plus loin possible. Il faut l'aider le plus loin possible, jusqu'à la compromission mais sans la compromission. Car la compromission n'est pas possible. L'usager est en déroute, il faut être son aide. Et s'il est en déroute extrême il faut être son aide extrême. Mais, comme l'avocat, à un moment donné, on ne peut pas être son complice.

Pour l'accueil, il faut être disponible. Et pas disponible avec des horaires de sécurité sociale. Il faut être disponible, et c'est aussi la grandeur de cette profession, de votre profession. il faut un lieu de rencontre, parfois discret, souvent discret. Et parfois il faut aller au devant de celui ou de celle qui cherche. En tous les cas, il faut proposer la sécurité. Il faut être sécurisant, me semble-t-il, vis à vis du public qui souftre, qui a mal. Et puis il faut savoir écouter. Comme moi, je pense, vous écoutez tout, vous entendez tout... tout et n'importe quoi. Alors quand on vieillit, on est moins étonné par ce

qu'on entend. Il fut une époque où, quand j'avais des nouveaux clients dans ma salle d'attente, je me disais mais qu'est-ce qu'ils vont me raconter ? Maintenant, je suis rarement surpris, en 30 ans,j'en ai vu de toutes les couleurs.

On est moins étonné, mais ce qui est ennuyeux, c'est qu'on est moins patient. Vous verrez, on est à l'écoute, il faut être à l'écoute. Mais on est moins patient et puis vous verrez aussi que plus on écoute et plus on entend, plus on banalise. C'est pas si grave de voler une mobylette, c'est pas si grave de faire des choses avec une fille alors que la fille n'était pas d'accord. Et puis vous vous dites, quand vous rentrez chez vous, dans la voiture entre le cabinet et le domicile, entre le bureau et le domicile, et bien si, c'est grave de se faire voler sa mobylette ou que votre copine ou votre copain, votre mère ou votre soeur, se fassent faire des propositions.

Alors il faut être à l'écoute avec prudence. Mais il faut aussi savoir rappeler à celui-là ou à celle-là qu'on est à son écoute, qu'on sera discret mais qu'on ne peut pas tout garder secret. La loi prévoit qu'on ne doit pas tout garder secret. La loi, la déontologie, mais aussi le respect de l'interlocuteur, le respect des autres et de soi-même interdisent de tout garder secret et d'être complice. Ce n'est pas facile, mais je n'ai pas dit que c'était facile d'être éducateur.

Et puis il faut expliquer et les explications dépendent de la question qui est posée, des problèmes qui se posent. Mais elles dépendent aussi de l'interlocuteur. Expliquer à une jeune femme, jolie, comment il faut obtenir une pension alimentaire, ce n'est pas difficile. Mais expliquer à un gamin qui arrive d'Amsterdam ou de Madrid que le "chichon", là non. Et Si tu continues à fumer ou à vendre et bien tu iras en prison, c'est pas facile. Surtout quand à l'intérieur de soi, pour des raisons... on pense peut être que la dépénalisation... mais là c'est à chacun de voir. Mais le rappel à la loi, me semble-t-il, est nécessaire.

Et il y encore plus difficile. Dire à l'adolescent qui vient de tuer sa grand-mère qu'il vaudrait mieux quand même, qu'il aille se constituer prisonnier auprès de la police, c'est pas facile, mais c'est obligatoire. Même si l'ado que vous connaissez depuis 3 ans vous rappelle qu'il vous aime bien, qu'il vous fait confiance et qu'il ne va pas comprendre pourquoi, tout à coup, vous êtes contre lui. Il n'y a pas deux poids, il n'y a pas deux mesures. il faut le faire quand même.

Alors, quand l'usager a compris quels étaient ses droits, quels étaient aussi ses devoirs, l'aide devient peut-être plus facile à proposer. Aider des gamins face à une autorité de police, de justice, c'est encore assez facile même si les solutions ne sont pas très nombreuses, ces interlocuteurs, notamment les juges et quelques policiers ont l'écoute facile. Aider des gamins face à une administration, c'est plus difficile. La mission est un peu plus complexe parce que l'administration justifie parfois sa mission par sa complexité... pas uniquement par sa complexité, mais aussi par sa complexité.

Les juristes ont un discours, les médecins ont un discours, l'administration a un discours. On a tous nos faiblesses. Et apprendre à des gamins à se frotter à l'administration, c'est aussi leur apprendre à devenir des citoyens, à savoir qu'il ne faut pas tout attendre de l'Etat.

**REUSSIR SA VIE ... C'EST PERMETTRE AUX AUTRES, AUX PLUS PETITS, DE LA REUSSIR**

Avant d'en terminer, je vais vous dire pourquoi, moi, j'aime votre métier. J'aime votre métier parce que je sais depuis 12 ans que j'ai le plaisir d'être au Conseil d'administra-tion de l'APAPAR, je sais que vous êtes à l'écoute de celles et ceux qui, dans notre société, ont le plus besoin d'être protégés. Pourquoi j'aime votre métier et que je l'apprécie ? Parce que je sais que ceux qui sont dans la marge, que je connais un peu, trouvent toujours auprès de l'éducateur de la chaleur humaine. Et c'est l'essentiel qui manque à la société.

Et puis parce que je sais, et que je répète partout et notamment aux hommes publics, aux politiques qui me font le plaisir de m'écouter d'une oreille discrète, que, dans certains quartiers, on ne pourrait plus vivre s'il n'y avait pas d'éducateurs

Et puis parce que je sais, en définitive, que votre métier n'a qu'une seule fonction, c'est de permettre au plus petit d'entre nous de retrouver la dignité humaine à laquelle il a droit, et pourquoi je suis heureux d'être président de l'APAPAR depuis plus de 10 ans ? Parce qu'en définitive, je crois qu'on ne réussit véritablement, pleinement son existence que si l'on permet à tous les autres, mais à tous les autres, de réussir la leur.

**10 - La communication , outil d'évaluation ?**
Jean-Dominique Riondet, Maître de conférence associé à l'université de La Rochelle

Observer, évaluer, expérimenter, mettre en oeuvre une méthode expérimentale... Chaque intitulé de ce type provoque un peu le malaise du flou. D'un autre côté, il évoque un aspect de terrain vague où tout paraît possible. Le malaise ne disparaît pas mais cela montre qu'il y a quand même un avenir... le pire comme le meilleur, vraisemblablement .
Avec "pire" et "meilleur" nous sommes déjà dans l'évaluation et le constat banal qu'une évaluation est d'abord un point de vue. A la base de toute démarche de ce type, il y a ce postulat. Pour notre part nous choisissons de considérer que le meilleur réside dans le couple expérimentation/innovation qui caractérise la dimension la plus riche des Points Jeunes. Cela ne réduit pas un Point Jeunes à un laboratoire, mais signifie que c'est là une façon de réaliser le travail d'un Point Jeunes ; expérimenter, innover dans la perspective d'une adaptation permanente au changement, d'une réponse aux besoins. L'adaptation rapide aux environnements, au terrain, est ce qui comble le mieux certains déficits des dispositifs préexistants. L'adaptabilité d'un Point Jeunes est finalement ce qui a présidé à sa création.

---------------

**MYOPIE ET ENTREPRISE**

Les déficits que tous évoquent, toument tous autour de la même logique : adapter des personnes à des dispositifs. La logique de base d'un Point Jeunes est exactement l'inverse, parce qu"il prend en compte le fait que des phénomènes nouveaux, à rotation rapide, déstabilisent les procédures antérieures. Et que ces phénomènes nouveaux sont une façon d'être de l'environnement ; ce n est pas un remous social qui passera. Là est un aspect simple de la "modernité" des Points Jeunes : ils se comportent en fait comme des entreprises (au sens non-mercantile du terme) affrontant l'instabilité, et ce à deux niveaux.

- En comprenant que ce qui conditionne leur survie (dans le sens de l'intérêt qu'ils présentent) est l'adaptation : parce qu'il est impossible de modifier son environnement ; personne n'a d'autorité sur celui-ci. Jusqu'à présent nous ne pouvons pas créer la re-lance économique ou le plein emploi (même si le ministère du travail regroupe les affaires sociales).
- En comprenant que leur survie (dans le sens d'une entreprise rentable, c'est à dire ici, atteignant les objectifs ayant nécessité sa création) ne dépend pas du "produit" qu'ils "fabriquent" et proposent, mais du "marché" dont ils dépendent. Un comportement directement opposé à la très classique "myopie des entrepreneurs" ou des institutions :
l'oeil fixé sur leurs produits ou leurs dispositifs, elles bataillent pour adapter des consommateurs ou des personnes à ce qu'elles offrent. Elles en oublient le marché ou leurs publics, la finalité même de leur existence et de leur action.
Ce que vend un Point Jeunes c'est une réponse besoin née du terrain, des jeunes et de ce qu'ils sont, en mouvement perpétuel.

**URGENCE, VITESSE ET COMPLEXITE**

On se plaint de l'urgence dans laquelle les problémes sont traités ? Il faudra s'y habituer. Il n'y a pas de sortie du tunnel comme nous en avons déja débattu ensemble : la réalité est le tunnel où rien n'est acquis, rien n'est fixe (de l'héroïne à l'ecstasy, du routard à l'errance, etc).

On pourrait aussi évoquer le fait qu'au résultat, cause ou conséquence, on constate que les institutions et les Points Jeunes vivent deux temps différents :
- Le temps peu maniable et peu adaptable d'une administration conçue pour assurer une permanence de fond, forcément en arrière du mouvement, et dont un des intérêts serait de donner un repère de départ pour mesurer le changement ?
- Le temps plus rapide des Points Jeunes collant au "réel "du quotidien. Répondre à l'urgence avec le risque que celle-ci se banalise. Répondre, tout en ne naviguant pas à vue...
Au coin de la nécessité de maitriser ce risque de débordement par l'urgence, nous retrouvons la question de l'évaluation. Cette dernière est un élément concourrant à cette maîtrise. Si, de plus, l'évaluation fait partie intégrante des stratégies on saisit encore mieux sa nécessité ; nous y reviendrons.
En empruntant à J. de Rosnay une idée qu'il développait à propos des réseaux d'information, on peut aussi s’interroger dans le sens suivant : peut-être cette position des Points Jeunes est-elle une version du désaccord entre les deux formes de gestion de la complexité. L'une décentralisée, fondée sur un bricolage proche de l'évolution génétique, empirique et pragmatique, voie ascendante ; l'autre, jacobine, cartésienne et centralisatrice, voie descendante.
A la première correspondraient les points Jeunes, à la seconde les institutions.

**ORDRE ET DESORDRE**

Au-delà de ces questions qui servent de toile de fond aux évaluations des Points Jeunes, on peut souligner le cycle que suppose la mesure de l'action. Pour être utile, l'expérimentation doit pouvoir être capitalisée pour en faire une méthode dont la pertinence doit s'évaluer. Mais si nous en faisons une méthode nous figeons un système dont tout l'intérêt réside dans la souplesse et dans l'adaptation à un environnement de rupture.
En d'autres termes, nous entrons dans un cycle où l'on met de l'ordre tout en pensant qu'il faudra rompre cet ordre pour accompagner un changement. Le changement étant la rupture avec l'ordre établi.
Ordre, désordre, ordre... réussir à piloter ce mouvement serait peut-être évaluer notre action.
Face au pari d'un pilotage de ce type, on mesure ici l'écart existant avec le fonctionnement des institutions avec lesquelles nous travaillons.
- Ordre provisoire nécessaire pour capitaliser nos expériences, mais aussi pour donner de la lisibilité à notre action vis à vis de ceux qui la paient.
- Désordre provisoire nécessaire, pour être toujours en situation de "vendre" une réponse et non un produit préfabriqué, un "dispositif" dans lequel les publics n'entrent pas.
Proposer la mise en oeuvre de méthodes suppose d'intégrer toutes ces questions.

**RAPPELS**

Dans ce contexte, nous allons parler de communication en montrant comment celle-ci peut , à sa place, contribuer à évaluer l'action.
Si nous reprenons les choses au point où nous les avions laissées il y a quelques mois, il nous faut rappeler que nous nous situons dans le cadre d'un "malaise dans la communication", de la tautotogie d'une société se définissant comme de "communication".
Cela, rapellons-le, entraîne trois effets principaux :

- Ce qui n'est pas communiqué, n'existe pas. A l'inverse, ce qui est communiqué peut se mettre à exister.

- La priorité du commentaire sur les objets. Du discours ou des faits quel est le plus "réel"?
- La confusion de l'outil de communication avec la finalité de celle-ci. Pour finir on communique la communication ; circularité un peu folle de l'outil placé avant l'objectif ou la raison de communiquer (on communiquera seul ce que l'outil peut communiquer).
Au centre de ces effets, les enjeux de leur maîtrise sont cependant décisifs ; se faire comprendre, être identifié clairement, lever freins et méfiances, bref être en situation d'appuyer efficacement le terrain. Mais aussi valoriser et évaluer les actions devant les financeurs, faire appréhender la qualité et la justesse du travail, ne pas travestir, faire partager.

Ces premiers effets nous conduisaient à effectuer le transfert de techniques nées ailleurs (notamment dans la communication des entreprises) au domaine du social.
- Pour opérer un décalage en changeant de culture.
- Pour expérimenter des techniques, des méthodes, dont l'évaluation est partie intégrante. Notamment, la séquence allant du marketing à la communication qui est système de guidage mais aussi système de contrôle et d'évaluation. De colonne en colonne, il est possible d'évaluer la raison d'agir, comme la raison de communiquer, en maîtrisant l'approche de ceux qui sont l'objet de l'action, comme celle de ceux qui concourrent à sa réalisation. Evaluation de la pertinence des cibles et du coût nécessaire pour les atteindre. Cette séquence permet de savoir précisement ce que l'on peut promettre à ceux qui financent les actions. Au-delà, cela constitue une base de négociation vis à vis d'objectifs, tenables ou non, illusoires ou réels.
- Pour se repérer, trouver sa place dans des ensembles plus vastes. En matière de social, comme dans d'autres, la tentation est celle de l'unique, ou du problème majeur. Le monde s'organiserait autour de la problématique du travail social, près des jeunes en grande difficulté. La misère renforçée par la jeunesse, un futur déja sans avenir... l'isolement justifié par les bons sentiments ; bref la meilleure raison qui soit pour une mise à l'écart romantique, une sorte de fierté de l'enfermement à l'intention morale sous-jacente, parfois donneuse de leçons.
Plus que le repli sur soi c'est évidemment l'inverse qui doit être recherché se lier, toujours plus, s'engager et engager le plus possible d'acteurs dans des dynamiques choisies. Les solutions ne viennent que de là. Donc du partenariat?

## POUR UN CHOIX DE STRATEGIE, CONTRE UN PARTENARIAT INSTITUTIONNEL DE SURFACE

Une stratégie mobilisant des acteurs différents n'est pas forcément du "partenariat".
Système répondant aux besoins d'un moment du travail social, le partenariat se fige à présent dans un rituel dénonçé par tous, y compris parfois par ceux qui ont en charge sa promotion. Ainsi, même s'il y a ici une sorte de codage implicite en forme d'obligation administrative, celle-ci ne doit pas former le contenu. Effet connu ; l'outil remplace le sens et la raison de l'outil, la forme prime le fond. L'incantation au partenariat est formelle : il peut advenir que l'on respecte les formes, mais on ne peut pas les confondre avec le fond.
En matière d'évaluation, le point est important. A partir de quoi sera-t-on évalué : du respect de la forme ou du travail au fond? Il y a souvent un hiatus, que certains Points Jeunes soulignent, entre respect des formes et accomplissement de la mission.

Pourtant, la création d'un point-jeunes supposait les missions bien définies. Mais le plus souvent, ce sont les professionnels qui rendent opérationnel le cadre général présidant à la création. On constate alors que cette adaptation se communique difficilement, aux tutelles comme au partenariat. Chacun étant sûr du bien fondé de sa position et les critères n'étant pas les mêmes, on assiste à des discours parallèles sur fond de conflits
larvés.
Plus de sens, donc, et moins de formalisme, devrait redonner à "partenaire" sa définition d'origine. Déclaration banale dont les traductions quotidiennes ne sont pas toujours simples.
Ainsi, le choix peut être de mener des stratégies par opérations, permettant d'apprécier une action par rapport à des objectifs connus. Ces stratégies s'insèrent dans la stratégie plus large de l'entreprise. Cette division par niveaux permet déja de dessiner ceux-ci.
Elle permet, en outre, de hiérarchiser les questions (et à l'interne de s'accorder sur cette échelle) et initie les choix stratégiques. On retrouve ici les niveaux de communication précédemment évoqués.
On affine cette première approche en déterminant, niveau par niveau, la tendance majoritaire de la forme stratégique : celle du "push" qui consiste à pousser la communication à travers un réseau d'intermédiaires, et celle du "pull" qui vise à tirer le public vers soi.

Stratégie de stimulation ou d'attraction ; les deux sont complémentaires, mais armer une dominante est nécessaire, aussi bien pour des raisons de maîtrise que de clarté.

Ces deux options ne présentent pas le même intérêt. L'attraction suppose l'emploi majoritaire des médias, la stimulation un travail de groupes à groupes, plus "pro- motionnel" au contact des intermédiaires.
La première a tous les avantages de la présence sur les médias. Efficace, elle réclame cependant une connaissance des milieux techniques de la communication (prestataires graphisme, image, chaîne d'imprimerie, médias, etc) et possède un coût qui, la rendant souvent chère en trésorerie, implique son contrôle total.
On peut souligner que la seconde, cherchant des relais pour conduire la communication vers ses cibles, est logiquement en situation de fabriquer du partenariat Plus "terrain", pour ce qui du milieu qui nous préoccupe, elle manie plus de relationnel et conforte ou instaure des réseaux de réflexion, de transmission, ou d'action. Moins chère en outils
(elle n'emploie pas les mêmes), elle a un coût humain plus important avec une gestion du temps de travail parfois délicate. Doser la quantité de l'une ou l'autre option, affirmer ce dosage vis à vis de telle ou telle opération, constitue un point d'évaluation.
Mais c'est aussi du point de vue des objectifs que les évaluations s'effectuent.

**OBJECTIFS DE COMMUNICATION**

Se donner un objectif, c'est se donner un critère.
On doit rappeler d'abord que les objectifs s'énonçent toujours en termes de résultats ; parce que ce qui est important c'est moins ce qui est dit que ce que la cible va en penser.
C'est d'ailleurs cela que l'on va évaluer, l'écart entre le résultat prévu et le résultat obtenu mesurant le degré d'atteinte de l'objectif.
Qu'en pensent les cibles ? Aboutissement de tout le travail en une question unique. "Qu'ai-je dit, qu'en pensez vous?". Préoccupation constante que vient nous rappeler une façon créative de traiter le problème : envisager contre qui, ou contre quoi, la communication va lutter. Paramètre utile, en forme de question préalable, ou en forme de vérification. "Contre une méconnaissance" plus que "pour une information", "contre une attitude négative des cibles à mon égard" plus que "pour me faire aimer"...
Ainsi posé le problème nous place systématiquement du côté de l'essentiel c'est à dire du côté des cibles.
Un objectif n'est pas une formule générale. Tout le monde s'accorde du fait qu'il doit avoir trois éléments. Constat classique issu de la gestion des entreprises, le découpage cerne les points d'évaluation.
- En premier lieu, il doit avoir une intention. Inspirer la confiance, accroître les occasions de se rencontrer, attirer une nouvelle génération de public, etc
- En second lieu, il doit avoir une proportion. Il doit pouvoir s'exprimer en termes mesurables : Point-Jeunes doit être connu par X % des publics-cibles sur tel territoire, ou tel segment (collèges ou lycées, etc).
- Enfin, il doit avoir un délai. Cela borne le travail et l'évaluation dans le temps. Cela permet de correspondre aux exercices budjétaires, tout comme cela peut nous guider vis à vis de la conception des idées et/ou des techniques à employer.
Pour être simple, il existe trois catégories d'objectifs :

- Faire connaître l'existence de quelque chose, son mode d'emploi, etc et donc capter l'attention d'abord.

- Faire aimer, instituer une préférence, une image positive, se développant dans le registre de l'affectif. Ici, il s'agit de modifier des attitudes.

- Faire agir, essayer ou pratiquer quelque chose, se rendre à tel endroit, fidéliser des fréquentations...La question est alors d'induire ou de modifier un comportement.
Il nous faut être nets sur ce point des catégories. Centres d'évaluations précises, c'est aussi leur confusion qui fausse la plupart des évaluations : on ne peut juger de la pertinence d'une communication visant à faire aimer via le nombre de personnes se rendant à tel endroit ; identiquement le "faire connaître" ne s'évalue pas par le "faire agir".

Nous avons tous en mémoire des évaluations demandées comportant ces mélanges imprécis. Nous savons que bien souvent, les évaluations quotidiennes des institutions du social ont un profil général consistant en une sorte de compte-rendu-bilan, où acteurs et partenaires jugent sur des critères internes l'éxécution d'une sous-traitance de mission.
En réalité, ces trois objectifs recoupent trois types de mesures (l'impact, l'image et le rendement), correspondant aux trois stades du cognitif, de l'affectif et du conatif
Si le "faire agir" possède une dimension court terme, plus publicitaire, avec un effet de mesure direct (par exemple, lesjeunes sont venus ou pas), le "faire connaître" et le "faire aimer" diffèrent. Ici les temps de retour de la communication (nous sommes dans un système plus large que la publicité stricto sensu) sont plus longs. L'objectif n'est pas d'agir rapidement sur les comportements. Ici l'effet se mesure strictement en termes de communication. Par une mesure de l'impact, on cherche à évaluer si le public a été touché et, par une mesure de l'image, si ses opinions et ses attitudes ont été modifiées. Plus simplement:
- Faire connaître --> évaluation au niveau de l'impact, les cibles ont-elles été touchées par la communication ? Mesure du souvenir. Niveau cognitif.
- Faire aimer --> évaluation de l'image, les cibles ont-elles été modifiées dans leur attitude? Mesure de l'image. Niveau affectif
- Faire agir --> évaluer le comportement, la communication a-t-elle fait agir les cibles ? Mesure de rendement. Niveau conatif.

Bases très classiques de méthodes et d'outils de contrôle issus de la gestion des entreprises, cet énoncé appelle deux remarques.
La première est que ces évaluations sont difficiles à réaliser par les salariés d'un Point-Jeunes. En outre, ces paramètres issus d'un autre environnement ne sont pas transposables en l'état Ils nécessitent une réflexion comme une adaptation à l'évaluation du secteur social. Cela peut inciter, par exemple, à se rapprocher de l'université, pas en termes de clients mais bien en termes de partenaires. L'exploration du potentiel des systèmes de type Junior-entreprise, animés par d'autres jeunes, mériterait peut-être d'être tentée?
La seconde est le constat d'un décalage probable avec l'institution. De façon pragmatique, on peut attirer à nouveau l'attention sur la nécessaire négociation d'objectifs avec tuteurs et payeurs, très souvent en décalage : des évaluations souvent formelles ne se situant pas forcément dans la perspective d'une réussite née d'une demande terrain / réponse-Point-Jeunes.
La démarche de communication permet de prendre conscience du décalage et de travailler des systèmes adaptés. Travailler sur une approche en double commande semble être une réponse évidente au décalage; une conception/évaluation vis à vis des publics, une conception/évaluation vis à vis des payeurs. Pourtant cette conception double présente des risques tout aussi évidents. Les principaux tournent autour de discours contradictoires faisant vite figure de duplicité, générant une perte de confiance. A terme c'est une logique forcément destructrice. Contourner ce risque peut consister à travailler des "coeurs" de concepts semblables avec des déclinaisons différentes. Parce qu'au bout du compte il faut aussi convaincre de la justesse de vos positions. Le contournement est une phase transitoire, le but est quand même de déserter le formel pour aboutir à des évaluations plus justes, proches des réalités de terrain. C'est encore
le champ de la communication et de la négociation ; rapports constants, outils spécifiques, une autre démarche tout aussi permanente pour faire évoluer la compréhension des actions entreprises.

**UTILITE**

Au-delà des strictes questions de communication l'utilité d'une stratégie s'apprécie en tant qu'outil se teintant, à l'interne, de pédagogie.
C'est, en premier lieu, un cadre, publié, où l'on expose une question de communication et la façon dont on va la résoudre. C'est un moyen supplémentaire, vis à vis du partenariat institutionnel ou non, de faire comprendre le sens des actions en augmentant
sa lisibilité. On rajoute à ceci le fait qu'elle est instrument de contrôle permettant d'apprécier une action par rapport à des objectifs connus de tous, à l'interne comme à l'externe.
En second lieu, elle est réflexion collective au sein de l'entreprise sociale, créant un consensus qu'on ne peut bouger sans raisons. Orientant le travail de tous, mobilisant le groupe, elle génère un resserrement utile à une réflexion/évaluation constante. Elle est ainsi facteur de cohérence

entre les actions et leur communication. Hormis le fait que cette cohérence facilite l'évaluation de l'action, elle permet d'asservir la communication
au travail social et non l'inverse. Enfin elle affirme un aspect pédagogique par une série d'obligations. Tout d'abord un diagnostic de la situation et une vérification de la pertinence de l'action. Ensuite cela oblige à se poser les problèmes de communication à résoudre, et donc à pointer les déficits. Remettre en cause les idées toutes faites, s'imposer un dialogue sur des questions fondamentales, fournissent aussi des contraintes stucturantes, facteur de maturité de l'équipe, conduite à aller dans le même sens.
Pour finir on pourrait s'interroger sur l'évaluation même de la stratégie. Les points de vérification que nous proposent les auteurs classiques sont finalement des points de bon sens. Huit principes majeurs, d'existence, de continuité, de différenciation, de clarté, de réalisme, de déclinaison, de cohérence et d'acceptabilité interne, dessinent cette évaluation. Sans détailler ces huit principes, on peut souligner, par exemple, qu'en matière de continuité, le fait de durer, justement parce que par ailleurs cela bouge tout le temps, est essentiel ; tenir, vous vous lasserez plus vite que vos cibles! Même chose pour la différenciation qui doit être visible. Vous devez avoir votre style propre, reconnu par les publics qui ne doivent pas vous confondre avec d'autres organismes sociaux dans la confusion ambiante des dispositifs, vous êtes un point de repère. La clarté aussi; s'appuyer sur des idées simples et fortes, sans discours spéculatifs complexes dont nous avons le secret et qui demandent des traductions (l'appel d'offres pour un finançement dans le cadre de la semaine européenne des toxicomanies devient, pour les jeunes, l'action apeldofre). Ou encore le réalisme qui veut qu'une bonne idée et trop d'ambitions ne sont pas forcément compatibles. Mieux vaut faire des choix, éviter le fameux "tout-public", pour se concentrer sur des cibles claires et des objectifs précis. C'est souvent cela, clarté et précision, qui différencient communication et bavardage onéreux.

Pour conclure brièvement il nous faut redire que l'évaluation se joue dès le début et non à la fin ; l'évaluation doit suivre l'évaluation de manière constante. Nous savons qu'une imprécision à la première colonne d'une séquence, entraîne le pourrisement de la suite.
En définitive, il nous a même semblé que, parfois, l'absence d'évaluation arrangeait une majorité d'acteurs. Les uns parce que, cyniquement, cela évite de bouger une routine ou de bousculer une progression de carrière. Pour certains autres, parce que cela évite des interrogations sur la finalité parfois désespérante de leur travail. Sans évaluation, dans le flou, on se dit que l'on peine dans les poubelles du libéralisme...
Mais pour finir, personne ne sera licencié pour ne pas avoir atteint un objectif indéterminé ; on renvoie cette question à une morale incertaine, à une dimension politique relative ou à une religion qui sŒignore. En fait, il s'agit la plupart du temps de questions de méthode et d'évaluation.

**11 - Point Jeunes La Rochelle : une évolution de la prévention spécialisée?**
Michèle Texier, Inspecteur DSD La Rochelle

Le sujet que je dois traiter est : Point Jeunes La Rochelle, une évolution de la Prévention Spécialisée ? Et c'est vrai que j' ai choisi de traiter ce sujet à travers les décisions qui ont été prises par le Conseil général sur les financements accordés à l'APAPAR.

Je commencerai par un certain historique, ensuite j'essaierai d'en tirer les conclusions. Ce que je voulais souligner en préambule à mon intervention c'est que la relation entre l'APAPAR et le Département de Charente-Maritime est une longue histoire déjà, puisqu'elle a débuté avant même la décentralisation et que la première convention signée par le Préfet, à l'époque, et l'APAPAR, date de 1978.

--------------------

En fait, la décentralisation n'a pas bouleversé fondamentalement les relations puisqu'il y a eu une continuité dans les personnes référentes au niveau administratif, ainsi qu'au niveau associatif. La convention spécialisée qui était financée sur le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance a suivi le sort du service et elle est devenue de la compétence du

Département. En 1986, le Département s'est retrouvé face à la demande d'une autre association pour avoir une activité sur le sud de l'agglomération rochelaise; là, il y a eu un positionnement très clair du Conseil général qui a reconnu l'APAPAR comme étant la seule association pouvant exercer une activité de prévention spécialisée sur l'ensemble de l'agglomération.
A partir de là, a été créé un groupe de travail composé de l'association et de membres du Conseil général pour voir comment on pouvait aboutir à la renégociation d'une convention qui prendrait en charge les nouvelles missions confiées à l'APAPAR.
Cette renégociation a été l'occasion pour le Conseil général, de redéfinir de nouvelles orientations et de les préciser (puisque jusqu'à cette date-là cela fonctionnait sur les notions très vagues de la convention de 1978).
C'est à ce moment-là que le Conseil général a exprimé le voeu que l'action de l'équipe de prévention s'étende sur l'ensemble des quartiers connaissant les facteurs de marginalisation et il a expressément indiqué qu'il souhaitait que le travail de l'APAPAR se fasse en concertation avec les circonscriptions d'action sociale et les autres organismes, représentants de l'Etat, Centres Sociaux etc... qui concouraient à la prévention. Voici le décor planté des nouvelles orientations.

Je ne sais pas si la venue de Mr Foëx, en 1988, peut être considérée comme un facteur déclenchant ou comme un catalyseur, toujours est-il que c'est à partir de la réaffirmation de ces missions dévolues à l'APAPAR par le Conseil général et l'arrivée de son nouveau directeur, que l'association et son équipe ont pu élaborer un nouveau projet d'action, lequel a été présenté au Conseil général en janvier 1989 ; ce projet découlait de la prise en compte de nouveaux quartiers comme Laleu La Pallice et St Eloi, après une étude faite vraiment en collaboration avec les travailleurs sociaux, et du travail de l'association avec le centre social de St Eloi.

En même temps l'APAPAR présentait un projet de prise en compte des besoins spécifiques du centre ville du fait de la présence permanente de jeunes marginaux sur ce non-quartier, puisque le centre ville n'avait pas à l'époque de contours géographiques.

La couverture de ces nouveaux besoins supposait la création de deux postes supplémentaires dont le financement a été sollicité à 50 % auprès du Conseil Général et à 50 % auprès de la Municipalité de La Rochelle, mais en 1989 le Conseil Général n'a pas voulu prendre de décision par rapport à la création de postes parce qu'il attendait l'engagement de la Municipalité.

Ainsi en 1989, on s'est retrouvé dans le statu quo.

Au cours de cette année, l'APAPAR a continué ses négociations avec la Ville et d'autres partenaires associés à ce projet, telle que la DDASS. Début 1990, l'APAPAR a représenté le projet au Conseil Général qui a pris la décision de ne pas créer de postes sans implication financière de la Ville dont on ne connaissait pas la décision, mais il a augmenté le budget de 5% et c'est dans ce contexte que Point Jeunes est né en 1990, suite à deux décisions, qui furent un peu un pari sur l'avenir :

1ère - l'APAPAR a pris l'engagement, sans avoir beaucoup d'assurance, de redéployer l'effectif de ses éducateurs sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise ;

et 2ème - l'affectation d'un poste d'éducateur spécialisé, financé par le Conseil Général, sur Point Jeunes.

Ceci a été fait avec l'accord de la DSD, qui a participé, d'une certaine manière, à cet engagement. Cela a pu se faire aussi par l'embauche d'une psychologue avec mission éducative, à mi-temps, sur un financement DDASS (donc Etat DDASS) par rapport à la toxicomanie, et par l'embauche d'une secrétaire à mi-temps.

A partir de 1991, le montage financier a pu réellement être partenarial puisque le Conseil Général a validé le fait qu'un poste d'éducateur reste sur le Point Jeunes, que l'Etat, à travers la DDASS, a maintenu la subvention toxicomanie pour le demi poste FONJEP et la Municipalité s'est engagée,

par rapport à une subvention pour financer les locaux et a donc remis en état les locaux de Point Jeunes.

Parallèlement, la Municipalité a fait connaître son accord pour créer un poste de prévention spécialisée sur un quartier de La Rochelle. Quand on réfléchit au montage et à ce qui a été un effet déclenchant de l'origine de Point Jeunes, c'est quand même bien l'affectation du poste de prévention spécialisée du Conseil Général sur ce quartier.

Si on analyse les conditions de création de Point Jeunes et que l'on observe les éléments qui l'ont favorisée, on peut repérer l'existence d'une association bien implantée dans l'agglomération, ayant une image forte par rapport à la prévention spécialisée, l'existence aussi de la mise en oeuvre d'un partenariat large sur le terrain, c'est-à-dire:
- les travailleurs sociaux,
- les Centres sociaux,
- la DDASS,
- la DSD,
cela pour aboutir à une appréciation partagée des besoins existants et à la validation du projet ; cela me paraît être un élément essentiel.

Ensuite, effectivement, tout cela a provoqué la mobilisation de ce financement diversifié et l'engagement de chacun des partenaires financiers pour remplir la condition posée par le Conseil Général, à savoir que la participation de deux financeurs en a entraîné un troisième. Cela a crée un phénomène de synergie sur le plan du terrain, sur le plan géographique et sur celui de ce qui pourrait être une réponse à des besoins identifiés.

Les éléments freins que l'on peut noter, sont effectivement le coût prévisible à terme mais aussi l'image qui pouvait être renvoyée au premier degré par la création d'un lieu où pouvait être accueilli un ensemble de jeunes en grande difficulté. L'association a dû gérer cette image avec la Municipalité, avec le Conseil Général, et a dû prouver que cela ne créait pas de difficulté dans l'image même de la Ville.

Voilà les quelques éléments que j'ai pu retracer, il est évident que ces propos représentent mon point de vue au travers de la relecture des documents que j'ai pu pratiquer et puis aussi selon des souvenirs personnels et subjectifs que j'ai de ce montage technique.
Il est évident que si je vous retrace là un montage financier tout à fait technique, je ne veux pas non plus oublier le facteur humain qu'est le travail social de l'ensemble des travailleurs sociaux, de l'association et de la DSD, qui ont été concernés par ce travail auquel j'ai moi-même participé.

## CONCLUSION

Je ne sais pas si j'ai exactement traité la question initiale telle qu'elle était conçue par Mr Foëx, mais je crois que l'on peut dire qu'il s'agit bien toujours de prévention spécialisée cependant avec une nouvelle approche, à travers Point Jeunes, à la fois plus individuelle dans le contact jeunes-éducateurs, et plus globale dans l'appréhension par ces derniers des problèmes des jeunes. Il me semble aussi qu'avec la création de Point Jeunes, il y a un équipement plus complet au niveau de l'agglomération, c'est-à-dire que les équipes sur les quartiers et Point Jeunes me paraissent complémentaires et tout autant indispensables et je crois qu'actuellement, il serait impensable pour chacun des financeurs qui se sont engagés à un moment, que Point Jeunes n'existe pas ; on ne voit plus La Rochelle existant sans Point Jeunes.

## 12 - Point Jeunes La Rochelle : de l'expérimentation à la pérennisation

Marie-Joëlle Malivert, Conseillère Technique en travail social DDASS 17

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, sont des structures très récentes puisque nées des circulaires du 14 juin 1996 et du 10 avril 1997.

Toutefois, quelques points jeunes se sont mis en place bien avant ces deux textes.
Aucune réglementation ne prévoyait leur existence ni leur financement.
L'expérimentation de certains a permis d'ouvrir la réflexion au plan national, puis de donner une légitimité aux Points Jeunes par leur reconnaissance à travers deux circulaires du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

-----------------

Pour autant, la recherche en matière de méthodologie d'intervention pour les points jeunes ne s'arrête pas avec leur naissance règlementaire. Le contexte, la situation des jeunes sont très évolutifs, une adaptation permanente demeure indispensable à la fonction même des points jeunes. La démarche d'expérimentation reste donc au coeur des préoccupations méthodologiques, comme demeure présente la question de la reconnaissance des actions ainsi mises en place et de leur consolidation par l'intervention de fonds publics.

Le passage pour une action, du stade de l'expérimentation à celui de son soutien par les pouvoirs publics est essentiellement dépendant de trois facteurs :
- en premier lieu, de la qualité des relations établies entre l'association qui en est porteur et les services publics (ici je ne parlerai que de ceux de l'ETAT et en particulier d'une DDASS) ;
- des conditions de la réalisation de l'expérimentation ;
- de la prise en compte de l'organisation et des modalités de fonctionnement de l'administration.

**LES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'ASSOCIATION**

Pour aborder cette question il est nécessaire de rappeler des données qui tiennent à la fois à l'histoire mais aussi à la structure de l'Etat et à celle des associations et qui constituent la toile de fond quotidienne de ces relations.

1- Les relations entre l'Etat et les associations sont historiquement marquées par une attitude de méfiance réciproque.

Il faut se rappeler que la loi du 1er juillet 1901 a été l'aboutissement d'âpres débats qui ne se sont pas relâchés tout au long des 32 projets présentés entre 1871 et 1901.
Depuis le vote de cette loi, et d'un point de vue juridique, l'association concrétise la liberté dans notre société par celle donnée à ses citoyens de prendre l'initiative de se regrouper sur un objet librement défini.
Les services extérieurs de l'Etat ont une relation de proximité avec les associations, donc avec leurs propositions, voire leurs oppositions.

L'action sociale constitue un champ d'intervention qui demeure relativement moins encadré par le droit et la réglementation que la plupart des autres secteurs d'intervention de l'action publique.
L'accueil de nouvelles initiatives par l'administration, oscille dès lors entre deux attitudes:

- l'une que schématiquement on peut qualifier de "réserve a priori" ou "tout ce qui n'est pas autorisé est interdit " ;
- ou tout aussi schématiquement, " d'ouverture ", ou "tout ce qui n'est pas interdit est de l'ordre du possible".

Du côté des associations, une grande partie de leur énergie est déployée en direction des services de l'Etat, afin de faire reconnaître leur objet comme relevant de l'intérêt général. Reconnaissance dont elles attendent une traduction, notamment par l'apport de financements publics. Pour autant, cette relation comporte pour elles le risque de l'instrumentalisation, réduisant dès lors leurs marges d'autonomie, voire d'initiative et donc de liberté.
Paradoxalement, ce risque est d'autant plus important que les objectifs et les actions déployés auront rencontré un certain succès auprès du public ou que la reconnaissance de leur objet, au nom de l'intérêt général, se sera traduite par une absorption par l'appareil d'Etat de l'innovation sociale dont elles sont porteuses.

2- Le discours gouvernemental de ces dix dernières années (circulaires de la D.I.V. par ex. ou encore celle plus récente, 14/09/98 du 1er ministre) attri- bue aux associations la fonction de "terrain d'expérimentation de la vie démocratique, préparant le citoyen à prendre ses responsabilité dans la vie de la cité".

Parallèlement à ce discours, qui reconnaît l'étroite parenté de structuration qui existe entre l'Etat et l'association fonctionnant comme un "petit Etat" (Cf. schéma, structuration juridique ETAT/associations) l'attention des fonctionnaires est appelée sur les risques de déviance inhérents à cette structuration : professionnalisation du bénévolat, confiscation du pouvoir par quelques uns (C.A. ou bureau) voire par un seul président ou directeur), la démocratie risquant de faire place à l'autocratie.

3 - L'Etat agit au nom de l'intérêt général, de l'égalité d'accès de tous les citoyens et selon le principe de neutralité. De par sa fonction régalienne la forme de son action est codifiée et uniformisée.
Le secteur associatif, se caractérise lui, par la diversité, la souplesse et une capacité d'adaptation à l'évolution des besoins sociaux permettant l'expression de minorités et l'innovation.

Etat et associations sont donc contraints à devoir dépasser leur méfiance réciproque pour construire et s'enrichir mutuellement.

Des questions demeurent toutefois inhérentes à cette relation, celles :
- du rapport et du partage des pouvoirs, qui a légitimité pour faire quoi ;
- des sphères d'action, qui fait quoi ;
- des sphères de responsabilité entre les pouvoirs publics et la société civile.

Il s'agit dès lors pour les services de l'Etat, comme pour les associations d'aboutir par le dialogue à une définition des règles qui vont caractériser leurs relations et permettre l'aménagement de " ponts " entre l'Etat, garant de l'intérêt général et les associations, porteuses d'initiatives.

**LES CONDITIONS DE L'EXPERIMENTATION**

Une action, dite expérimentale, concrétise la volonté de s'adapter aux besoins sociaux nouveaux. Elle sera d'autant plus légitime que son élaboration sera rigoureuse et donc susceptible de retenir l'attention des services publics.

Cette démarche repose avant tout sur un raisonnement, c'est à dire une idée que l'on met à l'épreuve des faits.
Son objectif premier est donc moins d'agir que d'apporter de la connaissance pour mieux agir.
Il s'agit là d'une démarche récurrente qui porte en elle son évaluation :
1ère phase : l'observation, de sa qualité dépend la valeur de l'expérimentation, d'où l'importance de la confronter à la vision d'autres intervenants, les plus diversifiés possible.
2ème phase: la conception de l'action, corps de l'expérimentation ou comment l'on va agir sur les faits observés.
3ème phase : observation des effets produits par l'action sur les faits observés, conclusion qui peut être aussi la première phase d'une nouvelle action.

La prise de contact avec l'administration se situe souvent lors de la deuxième phase, à l'occasion de la demande de moyens pour la réalisation de l'action.

Or, qu'est ce gui peut gêner le dialogue avec l'administration ?

- l'action ne s'inscrit, a priori, dans aucun programme financier ;
- les faits observés ne sont pas repérés ou partagés par l'administration

- l'administration est plutôt sur une position de réserve vis à vis de l'association en raison d'interrogations sur le caractère démocratique de sa vie associative, la qualité de l'action ou d'actions de cette association, la gestion des fonds publics perçus dans le cadre de son action...

Au contraire, ce qui va faciliter l'écoute et la prise en compte de la demande par l'administration c'est que :

- l'action rencontre un programme national ;
- l'observation relatée soit partagée par l'administration. Ce qui nécessite que l'administration soit considérée comme un partenaire ayant son propre regard et que ses représentants aient été préalablement associés à la démarche d'observation ;
- l'association ait gagné en crédibilité auprès de l'administration à travers de précédentes actions parce qu'elle a su communiquer sur celles-ci et créer une situation de confiance.

Pour que des actions expérimentales rencontrent l'intérêt d'une administration il faut donc :

- que les modifications engendrées par l'expérimentation sur les phénomènes sociaux permettent de conclure à la nécessité de sa pérennité ;

- que l'administration partage cette conclusion ;

- que l'administration se sente en confiance avec l'association, donc qu'elle la connaisse bien et que leur relations soient assises sur la transparence.

Transparence ici ne signifie en aucune manière soumission de l'association à la commande publique mais bien au contraire une confiance suffisante pour que l'association conserve sa marge d'initiative et sa capacité d'innovation dont a besoin la politique d'Etat.

Dès lors, cette relation pourra dépasser celle du demandeur de fonds au bailleur de fonds pour faire place à celle d'acteurs agissant pour un objectif commun qui rejoint celui de l'intérêt général que servent les financements publics.

**ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION**

LŒune des contraintes que doit intégrer le secteur associatif dans ses relations avec l'Etat est que la réactivité de l'administration est soumise à son mode d'organisation.

L'administration est complexe, fonctionne selon une hiérarchie de procédures destinées à garantir l'utilisation des fonds publics. L'association doit tenir compte de ses règles et du délai nécessaire au fonctionnement de l'administration lors de l'élaboration d'un projet

Le schéma ci-dessous, très simplifié, tente de positionner la place des services chargés de mettre en oeuvre une réglementation et disposant de moyens financiers susceptibles de concerner l'action des points d'accueil et d'écoute.

## 13 -Quelques repères de l'obligation de rendre compte

Benoît Heitz, Directeur service prévention ACODEGE Dijon SOMMAIRE

Au commencement était le silence!

Pour traiter ce sujet, j'ai choisi dans un premier temps de me décentrer par rapport aux approches couramment admises, approches réglementaires, ou juridiques, voire comptables.

Nous les aborderons, bien entendu, car elles sont pertinentes mais elles m'apparaissent par trop réductrices pour traduire ce qui en moi se pense de l'obhgation de Rendre compte.

Habituellement, Rendre compte, pour chacun de nous, c'est d'abord communiquer, exprimer, expliquer, raconter... au moyen de la parole, de l'écriture, d'une photo-graphie, d'une cinémato-graphie, d'une carto- graphie ...etc.

Pourtant, avec David Le Breton, je tiens que "Tout énoncé naît du silence intérieur de l'individu, toujours en dialogue avec soi".

**PREMIER REPERE**

Au commencement est le silence.

Les langues latines et grecques distinguent deux formes du silence:

1. TACERE (ou Siôpân) Verbe actif dont le sujet est une personne : "je me tais".

Décision audacieuse dans ce monde de communication qui ne connaît que le silence de la panne, de la défaillance technique : "Nous prions nos chers téléspectateurs de bien vouloir excuser cette interruption du son ...".

Je me tais, donc... car Rendre compte est chose sérieuse qui exige d'écarter délibérément, et a priori, toute communication fondée sur le seul contact, lorsque l'information devient secondaire... comme un bruissement régulier et sans conséquence... presque une musique d'ambiance.

Je me tais aussi pour "ne pas être bavard et dispenser à mon insu un "comment-taire" de l'événement" (id) ... car "La parlerie détruit le langage tout en empêchant la parole" (Blanchot).

Je me tais, enfin, parce que "Au commencement, la terre était déserte et vide" (Bible - Genèse). Chouraqui, auteur d'une traduction "juive" de la Bible remplace le début du 1er verset "Au commencement" par "En-tête". Me tairai-je pour qu'en tête, il y ait le désert et le vide?

Mais voyons l'autre forme du silence que TACERE prépare.

2.SILERE (ou Sigân)
Verbe intransitif qui désigne plutôt "la tranquillité, une tonalité paisible de la présence à soi"... tonalité de l'accueil de soi, de l'accueil de l'autre en soi: "je suis en silence".

Non pas le silence sidéral que le premier verset de la Bible semble annoncer, mais un silence riche de promesses... un silence lourd de fruits à cueillir : silere a donné ensiler puis silo, le réservoir servant à stocker des richesses pour plus tard.

C'est le sens du second verset du mythe de la Genèse : "Le souffle d'Elohim planait à la surface des eaux".

Le souffle est ce qui permet la vie.
C'est en soufflant dans les narines d'Adam que Dieu lui donnera vie ... et la Bible, un peu plus loin, dira : "mâle et femelle, il les créa".

Pour Rendre compte, ne faut-il pas investir la totalité de ses potentialités ... l'aptitude mâle à gérer, à organiser, à programmer et à concrétiser... et l'aptitude femelle à l'accueil, à l'intuition, à la gestation?

Le texte semble d'ailleurs mettre l'accent sur les aptitudes féminines de l'humain puisque le souffle (ou esprit) est la traduction du mot hébreu RUA'H, et en hébreu Rua'h est du genre féminin.

Ecoutons ce qu'en dit Yves Louyot : "L'humanité devra attendre le Cantique des Cantiques (ch. 4,5) pour découvrir que ce qu'elle porte en avant d'elle-même comme préliminaire à tout partage, ce sont ses deux seins ... sa capacité de nourrir l'autre à partir de soi. Non seulement les seins

offerts supposent une attitude désarmée, fra-gilisée, mais ils induisent l'offre d'une croissance mutuelle née d'échanges nourrissants".

Et la fin du verset persiste "Le souffle d'Elohim planait à la surface des eaux" en nous rappelant les eaux-mères ... les eaux matricielles qui gestent l'à-venir du monde.

Je suis en silence, je me tiens dans le silence ... dans la fécondité du silence.

Je suis enceint ... dans un silence dont je pressens bien qu'il m'achemine vers la parole ;
" nous laissons venir sa voix qui ne rend aucun son, et ce faisant, nous réclamons le son qui nous est déjà réservé, nous l'appelons, étant tendus vers lui" (M. Heidegger)

Tracé-ouvrant de la parole que nous dévoile le verset suivant: "Dieu dit: Lumière".

Surgissement de la parole pour dire la prise de conscience ... lumière .... Eurêka! ... j'ai compris!

Rendre compte, n'est-ce pas d'abord se rendre compte?

**SECOND REPERE**

Se rendre compte

Se rendre compte par un regard critique et appréciatif sur soi.

En effet, si je ne me rends compte de rien, mon existence n'est scandée que par des faits divers : "Je suis né, je me suis marié ou pacsé, je suis mort"... alouette!

L'événement de l'irruption de ma parole dans le monde devient une succession de "faire-part". Est-ce bien utile de rompre le silence pour la banalité?

Sont-ce les circonstances qui imposent la marche à suivre, ou la conscience de ce que je suis, de ce que je fais, de ce que je deviens?

Rendre compte n'est pas "faire part" de faits épars et sans liens, mais d'en faire la relecture personnelle qui les transformera en événement pour moi.

L'événement prend corps par un double mouvement:
- e-venire : arriver ou naître à partirde...à partir d'un fait tel que je le relis. Cela va déjà au-delà de la matérialité des faits.
- ad-venire : venir vers moi ; il advient pour moi, me touche, me transforme...

"Une couleur n'existe que révélée par une autre couleur et toutes ensemble, elles créent la lumière. Qu'une seule d'entre elles disparaisse et l'arc-en-ciel s'éteint" (I. Aguettant)
Nos "lumières", nos prises de conscience sont-elles objet de compte-rendu pour nous-mêmes ?
Ane pas y regarder de près " On se croit ....... on n'est que suif" (J. Brel).

**TROISIEME REPERE**

Séparer, Distinguer

Du début à la fin du texte biblique, l'acte créateur est d'abord un acte de séparation... "Dieu sépara la lumière des ténèbres... les eaux du dessous des eaux du dessus ... les brebis des boucs... Israël d'Egypte... Plus loin, Jésus se séparera de ses disciples ...>etc.

De la même manière, nous avons appris en biologie que l'ovule fécondé doit se séparer en deux, et qu'après de multiples séparations, advient la vie ; l'enfant doit, par nécessité vitale, se séparer de sa mère ... etc.

La séparation n'est pas la suppression de l'un des termes en présence, mais leur distinction : lumière et ténèbres, mère et enfant, mâle et femelle.

L’enfant, quittant le ventre de sa mère, ne la renie pas, mais inaugure un long processus au terme duquel il pourra affirmer : Toi et Moi, Ton corps et Mon corps, Ton histoire et Mon histoire.

Dans nos métiers ... "gouverner, soigner, éduquer, ces trois métiers impossibles" nous dit S. Freud car ils sont en permanence confrontés à l'Autre... Rendre compte signifierait avoir su se séparer du chaos de ses origines et être en capacité de distinguer... par exemple, ce qui relève de l'action professionnelle proprement dite de ce qui engage l’être dans son rapport avec un autre ... de distinguer l’être et l'agir ...etc.

Nous avons appris avec Daniel Sibony "qu'une des grandes sources de la violence est l'injustice, ou plus exactement pour ce qui nous concerne, l'injustesse, le geste qui cadre faux, le geste qui touche à vif (...) La violence est le signe d'une rencontre impossible, un accrochage "entre-deux-symptômes" et un choc "entre-deux-narcissismes"
(...) Chacun est un entre-deux-corps... avec un corps visible, perceptible ... et un corps mémoire chargé de rappels, sensibles aux appels d’être, corps mémoire qu'on appelle âme.... et qu'il appelle aussi l'Autre-corps (...).

L'entre-deux-corps est donc l'espace des liens possibles et des passages entre notre corps visible et notre corps mémoire".

Rendre compte, dans cette perspective, signalera la qualité de ce qui se créé, se déploie et interagit au coeur de cet espace-tiers, de cet entre-deux êtres.

Et lorsque l'Etre est engagé, on atteint à l’universel ; c'est "l’universalité des êtres" qui s'engage. Seul un despote, de surcroît bien malade, peut imaginer n'être comptable à personne d'un tel engagement.

**QUATRIEME REPERE**

L'Obligation de rendre compte

Ecoutons la philosophe Simone Weil à propos de l'obligation : " L'obligation ne lie que les êtres humains (...) Des obligations identiques lient tous les êtres humains (...) Aucun être humain, quel qu’il soit, en aucune circonstance, ne peut s'y soustraire sans crime (...)

Il y a obligation envers tout être humain, du seul fait qu'il est un être humain, sans qu'aucune autre condition ait à intervenir, et quand même lui n'en reconnaîtrait aucune.

Cette obligation a, non pas un fondement, mais une vérification dans l'accord de la conscience universelle (...)".

"Nul homme n'est si grossier qu'il ne possède au fond des yeux l'étincelle de la noblesse" nous dit Shakespeare.

Et pour donner corps à ce que l'on pourrait nommer sa "profession de foi", Simone Weil ne voit qu'une seule obligation : le respect. "L'obligation n'est accomplie que si le respect est effectivement exprimé d'une manière réelle et non fictive, il ne peut l'être que par l'intermédiaire des besoins terrestres de l'homme", besoins qu'elle décline ensuite entre besoins physiques - protection contre la violence, logement, nourriture, chaleur, soins ... etc - et besoins moraux (qu'elle nomme besoins de l'âme) - ordre, liberté, responsabilité, l'égalité, liberté d'opinion, risques, propriété, sécurité, vérité....etc.

Rendre compte sous cet éclairage apparaît comme une vertu de solidarité... la prise de conscience d'une précarité commune qui engage la responsabilité de chacun dans une communion de destin.

Nous atteignons là, au niveau du politique, dont Hannah Arendt nous dit que "peu d'hommes vivent politiquement, c'est-à-dire en échangeant des paroles qui ont un effet".

Rendre compte est ainsi une parole qui interpelle la collectivité et par le fait même, interroge le politique. Dès lors, et Arendt poursuit "ce n'est pas le savoir ou la vérité qui est en jeu, mais plutôt le jugement et la décision".

Rendre compte, autrement dit, ce n'est pas tant affirmer des valeurs de référence ou un adossement éthique, mais communiquer ce qu'on en a fait, les effets concrets de notre parole en acte. Ainsi, lorsque l'obligation - envisagée dans une perspective éthique et philosophique - descend dans le domaine des faits, la notion de droit qui lui est subordonnée et relative s'impose, ainsi que celle de responsabilité qu'elle appelle.

**CINQUIEME REPERE**

La Responsabilité de rendre compte

Dans son ouvrage "Humanisme de l'autre homme", Emmanuel Lévinas affirme "Personne ne peut rester en soi : l'humanité de l'homme, la subjectivité est une responsabilité pour les autres, une vulnérabilité extrême. Le retour à soi se fait détour interminable (...), l'homme s'approche de l'homme. il est cousu de responsabilités".

Cette citation, de la même veine que celle de Simone Weil, invite chacun de nous "à considérer le champ d'exercice de ses responsabilités comme une obligation constitutive de sa vocation humaine" (E. Hirsch). Rendre compte, c'est alors, en paraphrasant Lévinas, rendre compte "pour l'Autre" plutôt que rendre compte "de l'Autre".

Cet Autre a droit à mon compte rendu car "l'accomplissement d'un droit provient non pas de celui qui le possède, mais des autres hommes qui se reconnaissent obligés à quelque chose envers lui" (S. Weil). C'est parce que je suis "son obligé" que je suis "obligé" de lui rendre compte (à lui ou à ceux qui le représentent, qui en sont responsables).

Rendre compte, c'est aussi, quand il le faut, faire valoir son devoir d'indignation.

Elargissons notre travail en recherchant l'avis des philosophes, des juristes, mais voyons d'abord ce qu'en dit l'étymologie... d'après François Ewald "l'expérience de la responsabilité" et Philippe Cabin, introduction à "Qu'est-ce qu'être responsable ?".

Pour l'étymologiste:
Responsable vient de "respondere" : se porter garant.
Le "respondeo" latin renvoie à"spondeo" d'où vient "sponsor" qui signifie promettre, promettre solennellement pour quelqu'un, promettre à titre de caution, de répondant.... Et plus généralement assurer, garantir, se porter fort...
De ce fait, si le responsable est celui qui répond, ce n'est pas d'abord de lui-même qu'il répond, mais pour un autre; celui dont il se porte garant.

Etre responsable, ctest prendre sur soi la dette d'un autre dans une relation qui engage un t[ers... relation triangulaire: le responsable, celui dont il répond, celui devant qui il répond. " Suis-je responsable de mon frère Abel ?" répond Caïn à Yahvé.

Pour les philosophes :
La question de la responsabilité morale est traitée selon deux approches:

La première met l'accent sur l'individu, face à ses choix et à son action. Pour F. Nietzsche "la responsabilité désigne un long travail de l'homme sur lui-même, une ascèse, un processus éthique au cours et au terme duquel l'homme acquiert l'équipement intellectuel complexe qui le rend responsable". Pour J.P. Sartre "dans le choix qui nous rend responsables, il n'y a pas de normes à respecter parce que le choix à effectuer est précisément le choix des normes".

La seconde approche considère la responsabilité comme essentiellement relationnelle et orientée vers l'autre. Pour P. Ricoeur, la responsabilité renvoie à la notion "d'être comptable". Pour E. Lévinas, "la responsabilité naît dans l'instant où l'autre m'affecte, et cette affectation me rend responsable malgré moi".

Pour les juristes :
La responsabilité relève du droit public (agissements de l'Etat), du droit pénal (sanction des infractions à la loi) et du droit privé (conflits entre personnes privées, morales ou physiques). Les cinq articles, qui dans le Code Civil organisent la responsabilité, procèdent de deux sources très différentes :
- les articles 1382 et 1383, définissent le délit et le quasi-délit à partir d'une faute commise, sanctionnant l'obligation de "ne pas nuire à autrui";
- les articles 1384 et suivants pensent plus spécialement les obligations du responsable, rappelant la responsabilité du sponsor et faisant référence à l'exercice d'un pouvoir.

**Résumons nous**

Etre responsable décrit une figure éthique, un travail de soi sur soi. De cette responsabilité éthique se déduisent les éléments de structure qui devront organiser les expériences concrètes de la responsabilité ... et définir la part du droit, pénal et civil, dans chacune de ces expériences.

Rendre compte est un engagement "cousu de responsabilités" - éthiques, juridiques.. - dans une parole qui n'implique pas seulement soi-même, mais d'autres,... du même coup placés dans un certain rapport de dépendance.

Rendre compte, surtout dans le travail social, c'est la responsabilité majeure de tout professionnel .... car "on n'a jamais raison tout seul".
S'y soustraire, c'est faire droit à sa toute puissance et toute jouissance... en actes - ce qui est un délit grave, voire un crime, mais aussi en paroles ... forcément désastreuses.
Ce qui rend responsable, dans une situation où on est garant d'autres, c'est le fait qu'on décide, le fait même de la décision, car il n'y a pas de responsabilité sans décision. La responsabilité est une fonction du pouvoir exercé. La responsabilité distingue ; elle est un principe hiérarchique.

Rendre compte, c'est s'exposer ... seul.

Rendre compte "pour l'Autre", c'est rendre compte "de soi".

Rendre compte, engage ma responsabilité professionnelle dans une parole personnelle qui se risque à dire:
- mon expérience du métier,
- mon expérience de la solidarité,
- mon expérience du pouvoir,
- mon expérience de la subordination

**SIXIEME REPERE**

Le lien de subordination

Le lien de subordination, pour ce qui nous concerne, découle directement du contrat de travail. Or il n'y a pas de définition légale du contrat de travail. Lajurisprudence renvoie au droit des contrats dans le Code Civil [et plus particulièrement au contrat de louage de services, datant du 19e siècle,

aujourd'hui dépassé mais toujours en vigueur] pour caractériser le contrat de travail : "Un contrat de travail est une convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre personne, sous
la subordination de laquelle elle se place, moyennant rémunération" (G.H. Camerlynck - Dalloz).

Rendre compte, dans ces conditions, c'est rendre des comptes sur la mission qui fait l'objet du contrat de travail, mission pour laquelle je suis rémunéré.

Rendre compte, c'est répondre à la question : " Qu'avez-vous fait, et comment... en contrepartie du salaire que je vous verse"? Autrement dit, et de façon plus triviale, l'employeur "fait ses comptes" à partir des comptes rendus de ceux qu'il salarie.

Le droit de la Sécurité Sociale en dit un peu plus sur le lien de subordination. Celui-ci découle de la notion d'assujettissement définie comme l'ensemble des circonstances de fait ou de droit qui placent une personne dans le champ d'application d'un régime obligatoire de protection sociale. Par exemple, pour être assujetti au régime général de la Sécurité Sociale, il faut exercer une activité sur le territoire français et être salarié.

L'existence d'un lien de subordination peut résulter de quatre exigences générales :
- être dans une situation de dépendance, économique, juridique = absence d'autonomie, respect de directives, soumission aux contrôles, dont comptes rendus ...etc;
- travailler, dans le cadre d'un service organisé, par ou pour le compte d'un employeur ;
- exercer une activité profitable à l'entreprise = pour un travailleur indépendant, elle est profitable à lui-même ;
- la non prise en charge du risque économique = la participation aux pertes éventuelles exclut le caractère salarial de l'activité.

Rendre compte, c'est reconnaître et accepter le lien de subordination qui découle du contrat de travail.

Rendre compte, c'est honorer sa signature au bas du contrat de travail.

Prenons l'exemple d'un groupe de femmes et d'hommes qui décident de s'engager ensemble dans la réalisation d'un projet associatif : culturel, social, sportif... etc.

Un président est élu ; il est le garant de la mise en oeuvre du projet collectif ; il en est le responsable devant ses associés mais aussi devant la société.

Le projet se développe ... les bénévoles ne peuvent plus faire face et assurer tout le travail. Ils recrutent un permanent auquel le Président va déléguer une partie de sa charge ... et donc de ses responsabilités, puisqu'il lui donne droit de décision sur les affaires déléguées. L'un ne va pas sans l'autre.

Ce que le Président ne pourra pas déléguer, c'est son Obligation vis-à-vis de ses associés, des financeurs le cas échéant, de la société... ainsi que nous l'a montré S. Weil.

Le permanent aura, dès lors, a rendre compte au Président des affaires déléguées et des obligations qui les fondent à son niveau hiérarchique.

Les années passant, d'autres personnes sont embauchées, le permanent devenant Directeur.

Il délègue, lui aussi, une partie de ses responsabilités aux nouveaux arrivés ... qui, à leur tour, auront à lui rendre compte des affaires déléguées et des obligations qui les fondent à leur niveau hiérarchique.

Ainsi, en remontant, les comptes-rendus sont complétés à chaque échelon de la hiérarchie, donnant finalement, au président, une information complète de l'étendue de sa responsabilité et de ses obligations.

Il pourra ainsi, avec le Conseil d'Administration, et en toute connaissance, vérifier les écarts :
- entre les finalités du projet associatif (l'esprit, les valeurs qui caractérisent l'action) et ce qu'il en advient dans la mise en oeuvre;
- entre les objectifs de la commande associative à son (ou ses) salarié(s) - [à son (ou ses) établissement(s)] - ... et leur degré de réalisation.

Cette évaluation permettra, le cas échéant, de réajuster la commande associative vis-à-vis de l'échelon de direction et, en descendant, à chaque niveau de la hiérarchie. Plus rarement - car on ne change pas de métier tous les jours! - cette évaluation interrogera la pertinence des finalités de l'association.

Rendre compte, dans cette perspective, c'est aussi poser la question du lien entre la légitimité de l'action et la compétence de ceux qui la mettent en oeuvre.

Autrement dit, "l'informulé de la commande peut renvoyer à l'informulé de la compétence" (R. Hellbrunn).

En effet, si l'élu politique - qu'il soit associatif ou d'une collectivité territoriale ...ou de la nation - n'exprime pas clairement, délibérément ou non, sa commande et donc les critères pour évaluer son degré de réalisation, l'acteur de terrain ne sera pas à même, délibérément ou non, de rendre compte clairement de son action....

Et inversement !! Si l'informulé de la compétence complique le travail d'élaboration clair-voyante du politique ...il se lasse et finit par envoyer un "informulé budgétaire" !!

Rendre compte, c'est engager sa responsabilité en engageant celle de sa hiérarchie

Rendre compte, c'est s'exposer collectivement.

**IL ME FAUT CONCLURE :**

Six repères donc ; dans la symbolique juive, le chiffre 6 renvoie à ce qui est inachevé, à ce qui reste à parfaire ?

De ce point de vue, il serait sage pour moi d'en rester là. Tout de même, et uniquement par curiosité, pouvons-nous imaginer ensemble ce que serait un 7e repère... ou, pour rester dans la suite du texte biblique , ce que nous dévoilerait le 7e jour, où il est dit "Dieu conclut au 7èjour l'ouvrage qu'il avait fait et (...) il se reposa".
Question : il se reposa, certes, mais "sur qui"? J'ai bien mon idée... Vous aussi?

Si le temps ne nous était compté, nous pourrions rédiger ensemble ce 7e repère.

J'y verrais l'occasion de répondre à la question "Comment rendre compte ?" en s'interrogeant, par exemple, ... sur la forme, écrite etjou orale ? A quelles échéances ? A quel rythme ? Quel axe de lecture faudra-t-il retenir ... public ? territoire ? Les deux ... ou un autre axe?

C'est collectivement, par rapport à la mission et aux objectifs qu'elle implique, que doivent être retenus les leviers de compréhension de l'activité professionnelle.

Rendre compte, doit être un reflet fidèle de la réalité... "le bon grain avec l'ivraie". C'est la condition essentielle pour que les choix d'ajustement aient quelque pertinence.

Je pense aussi à quelques questions de fond qui sont à traiter et à mettre en lien avec notre sujet par exemple les principes de précaution, de vigilance, de transparence, de confidentialité la place de l'innovation et de l'expérimentation... du doute, de l'erreur... la question de l'intérêt général... etc. Le chantier est ouvert.

En conclusion, je tiens que, Rendre compte,

- Commence par le silence, car "le silence scrute l'homme" (M..Picard) ;

- Se poursuit par "une narration réfléchie qui se soumet à l'événement, le raconte et nous prépare à l'intelligence d'autres événements" (H. Arendt);

- Et termine, provisoirement, sur un questionnement, car "l'étonnement qui pense, parle en questions" M. Heidegger).

Rien n'est définitif, sur ce sujet, sauf à vouloir régler ses comptes...